



## Douzième séance

Mercredi 11 juin 2014, 10 h 05

Présidence de M. Funes de Rioja

**RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION  
DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS  
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE  
ET APPROBATION DES PROPOSITIONS  
DE LA COMMISSION**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons examiner les rapports de la Commission de vérification des pouvoirs publiés dans les *Comptes rendus provisoires*, n<sup>os</sup> 5B(Rev.) et 5C.

J'invite les membres du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs à venir prendre place à la tribune. Il s'agit de M. Masoka, président, de M<sup>me</sup> Horvatic, vice-présidente employeuse, et de M<sup>me</sup> Fox, vice-présidente travailleuse.

Je donne la parole à M. Masoka pour qu'il nous présente les rapports.

*Original anglais:* M. MASOKA (président de la Commission de vérification des pouvoirs)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence les premier et deuxième rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, qui figurent dans les *Comptes rendus provisoires*, n<sup>os</sup> 5B(Rev.) et 5C. Le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs couvre l'examen des pouvoirs et de toute protestation contre les pouvoirs d'une délégation et de ses conseillers ou contre l'absence de dépôt de pouvoirs d'un délégué des employeurs ou des travailleurs.

La commission a également pour mandat d'examiner les plaintes relatives au non-paiement des frais de voyage et de séjour des délégués des employeurs et des travailleurs et elle détermine le quorum requis pour le vote lors de la Conférence.

Le premier rapport de la commission, contenu dans le *Compte rendu provisoire*, n<sup>o</sup> 5B(Rev.), est un rapport type qui décrit la composition de la Conférence et lui est soumis chaque année. Dans ce rapport, il est précisé que 165 États Membres sur 185 ont participé à la Conférence cette année. Il explique également la méthode utilisée pour déterminer le quorum qui s'applique au vote. A cet égard, Monsieur le Président, je souhaiterais souligner que le nombre de participants à la Conférence reste très élevé, plus de 5 254 membres de délégations étant enregistrés à la session de cette année.

En ce qui concerne la parité hommes-femmes à la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs a examiné la proportion de femmes désignées en tant que déléguées et conseillères dans les délégations gouvernementales et les délégations des

employeurs et des travailleurs. Au 31 mai 2014, un total de 909 femmes déléguées avait été accrédité à la présente session de la Conférence, ce qui correspond à 29,8 pour cent du total des délégués. Outre ces chiffres concernant la proportion de femmes parmi les délégués et les conseillers accrédités à cette session de la Conférence, le rapport indique également les pourcentages des dix dernières sessions de la Conférence.

Les chiffres fournis ont permis à la commission de constater la progression de la proportion des femmes parmi les délégations de toutes les régions. La commission a noté avec satisfaction que ces chiffres montrent une tendance générale à la hausse concernant la participation des femmes dans les délégations gouvernementales et les délégations des employeurs et des travailleurs, laquelle est passée de 22,3 pour cent en 2005 à 29,8 en 2014.

En outre, la commission a examiné l'un des aspects de la composition de la Conférence, à savoir la répartition des femmes aux postes de déléguées, déléguées suppléantes ou conseillères, parmi les trois groupes: gouvernements, employeurs et travailleurs. Ces chiffres, qui figurent dans le rapport de la commission contenu dans le *Compte rendu provisoire*, n<sup>o</sup> 5B(Rev.), montrent également une légère tendance à la hausse. Au 31 mai 2014, 24,1 pour cent des délégués titulaires étaient des femmes; 30,8 pour cent étaient accréditées en tant que déléguées suppléantes; et 31,5 pour cent étaient accréditées en qualité de conseillères techniques.

Si l'on peut considérer que ces chiffres traduisent un progrès allant dans le sens de l'objectif de 30 pour cent de femmes à des postes de responsabilité, la commission a cependant noté qu'ils n'étaient pas répartis de façon égale selon les groupes ou les fonctions. Le nombre de femmes accréditées à de tels postes dans les délégations des employeurs et des travailleurs est notablement plus faible. En particulier, dans les délégations des employeurs et des travailleurs, la proportion des femmes accréditées comme suppléantes ou conseillères est plus importante que celle des femmes accréditées comme déléguées titulaires. Dans les délégations gouvernementales, 27,2 pour cent des délégués titulaires étaient des femmes, alors qu'elles n'étaient que 22,3 pour cent aux postes de déléguées titulaires des employeurs et 19,9 pour cent aux postes de déléguées titulaires des délégations des travailleurs.

Pour conclure, la commission a le regret de constater que, malgré une tendance qui traduit une progression générale de la proportion de femmes déléguées à la Conférence, l'objectif de 30 pour cent de

femmes à des postes de responsabilité n'a toujours pas été atteint par les mandants. Nous appelons donc les mandants à persévérer dans l'effort visant à accroître la représentation des femmes, en accordant une attention plus particulière à l'accès des femmes à des fonctions de responsabilité dans leurs délégations respectives aux futures réunions de l'OIT, dans le but de parvenir à une représentation égale.

Le deuxième rapport de la commission, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 5C, contient une synthèse des travaux de la commission, portant essentiellement sur les protestations et les plaintes reçues.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour vous rappeler que la Commission de vérification des pouvoirs joue un rôle fondamental dans la protection et le renforcement des fondements de la structure tripartite et du fonctionnement tripartite de l'OIT, véritables fondements des travaux de l'Organisation. En effet, si la Conférence veut refléter l'esprit tripartite de l'OIT, il est indispensable que les délégués des employeurs et des travailleurs participant à la Conférence soient des représentants légitimes des employeurs et des travailleurs de leur pays respectif.

Pour cette raison, l'article 3, paragraphe 5, de la Constitution de l'OIT dispose que les gouvernements doivent désigner les délégués des travailleurs et des employeurs à la Conférence en accord avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives de leur pays, la mise en œuvre de cette disposition étant de ce fait assurée lorsque des plaintes ou des protestations sont portées devant la commission, dans le cadre même du mandat de la commission. Il faut toutefois rappeler qu'une fois que les délégués des employeurs et des travailleurs ont été désignés, ils doivent pouvoir se rendre à Genève et être en mesure de couvrir leurs frais de voyage et de séjour pendant la durée de la Conférence. A cet égard, la Constitution de l'OIT prévoit qu'il incombe aux gouvernements de payer les frais encourus par les délégués des employeurs et des travailleurs désignés. Les plaintes concernant le non-respect de ces dispositions sont également examinées par la commission.

Lors de la présente session de la Conférence, la commission a examiné 13 cas, dont un cas de suivi de situation, neuf protestations et trois plaintes. La commission s'est réunie à dix reprises pour résoudre ces questions. La commission souhaite attirer l'attention de la Conférence sur le fait que, en ce qui concerne le cas de suivi de l'Etat Membre de Djibouti, elle a unanimement proposé de proroger les mesures de suivi renforcé adoptées lors de la session précédente de la Conférence en juin 2013.

Lors de la 102<sup>e</sup> session de la Conférence, la commission avait demandé au gouvernement de Djibouti de soumettre un rapport détaillé sur la situation des syndicats dans ce pays et de présenter ses pouvoirs pour cette session de la Conférence. Le gouvernement a fourni un rapport, mais la commission estime que ce rapport ne contient aucune nouvelle information permettant d'apporter des éclaircissements sur la situation du mouvement syndical dans le pays. La commission déplore l'absence de progrès, d'autant plus que, cette année, elle a encore une fois reçu une protestation concernant la désignation de la délégation des travailleurs de Djibouti. La commission est d'avis que la situation des organisations syndicales dans ce pays reste particulièrement alarmante. En outre, elle s'est dite extrême-

ment préoccupée par le fait que l'auteur de la protestation ait été retenu à l'aéroport de Djibouti alors qu'il se rendait à la Conférence.

La commission a noté une augmentation du nombre d'Etats Membres n'ayant pas été accrédités à la présente session de la Conférence, lequel est passé de 16 à 20. En outre, elle a pris note du fait que, cette année, cinq Etats Membres n'ont pas accrédité tous les membres de leur délégation à la Conférence. Deux protestations ont de ce fait été portées devant la commission, qui a exprimé ses préoccupations concernant le nombre de délégations non accréditées ou dont certains membres n'étaient pas accrédités. Elle exhorte vivement tous les gouvernements à respecter à l'avenir les exigences de l'article 3, paragraphe 1, de la Constitution de l'OIT relatives à l'envoi d'une délégation tripartite complète à la Conférence.

En outre, une partie des protestations reçues à cette session de la Conférence concernaient l'absence d'accord entre les organisations des employeurs et les organisations des travailleurs au sujet de la désignation de leurs délégués. Notre commission souhaite souligner que, conformément au paragraphe 3, article 5, de la Constitution de l'OIT, les gouvernements ont l'obligation d'organiser des consultations officielles pour favoriser la conclusion d'un accord entre les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, en ce qui concerne la désignation de leurs délégations représentantes.

La commission se doit de rappeler qu'elle dispose de très peu de temps pour recevoir et examiner les cas. Il est donc important que les protestations et les plaintes lui soient soumises le plus tôt possible et qu'elles soient accompagnées de tous les documents nécessaires pour lui permettre d'examiner de manière approfondie et minutieuse les allégations présentées. Elle doit donc disposer des informations les plus pertinentes et précises concernant ces allégations. De plus, il est essentiel que les gouvernements répondent le plus rapidement possible et de façon exhaustive aux allégations et aux demandes d'information supplémentaires de la commission. Cela sera d'autant plus indispensable pour assurer le bon déroulement des travaux de la commission l'année prochaine, puisque la durée de la Conférence devrait être réduite à deux semaines, à titre expérimental.

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ses deux rapports à l'unanimité. La Conférence est invitée à en prendre acte et à approuver les propositions contenues dans le paragraphe 19 du *Compte rendu provisoire*, n° 5C, qui concerne la délégation de Djibouti.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence prend acte des rapports et approuve ces propositions?

*(La Conférence prend acte des rapports et approuve les propositions.)*

Avant de poursuivre, je tiens à exprimer ma gratitude au bureau de la Commission de vérification des pouvoirs pour son excellent travail et à remercier le secrétariat qui a apporté un soutien très efficace à la commission.

**VOTES PAR APPEL NOMINAL  
SUR LE PROJET DE PROTOCOLE RELATIF  
À LA CONVENTION SUR LE TRAVAIL FORCÉ, 1930,  
ET LE PROJET DE RECOMMANDATION  
SUR DES MESURES COMPLÉMENTAIRES EN VUE  
DE LA SUPPRESSION EFFECTIVE DU TRAVAIL FORCÉ**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Il nous incombe maintenant de procéder aux votes par appel nominal sur le projet de protocole relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et le projet de recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé, dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 9.

*(Il est procédé à un vote par appel nominal sur le projet de protocole.)*

*(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu provisoire de la présente séance.)*

Le résultat du vote est le suivant: 437 voix pour, 8 voix contre et 27 abstentions. Le quorum étant de 305 et la majorité des deux tiers de 297, le protocole relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, est adopté.

*(Le protocole est adopté.)*

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé.

*(Il est procédé à un vote par appel nominal.)*

*(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu provisoire de la présente séance.)*

Le résultat du vote est le suivant: 459 voix pour, 3 voix contre et 12 abstentions. Le quorum étant de 305 et la majorité des deux tiers de 297, la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé est adoptée.

*(La recommandation est adoptée.)*

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LES AMENDEMENTS  
DE 2014 AU CODE DE LA CONVENTION  
DU TRAVAIL MARITIME, 2006**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder au vote par appel nominal sur les amendements au Code concernant les règles 2.5 et 4.2 et les annexes de la convention du travail maritime, 2006, que la Commission tripartite spéciale a adoptés le 11 avril 2014. Le texte de ces amendements figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2A.

*(Il est procédé à un vote par appel nominal.)*

*(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu provisoire de la présente séance.)*

Le résultat du vote est le suivant: 443 voix pour, 1 voix contre et 26 abstentions. Le quorum étant de 305 et la majorité des deux tiers de 297, les amendements de 2014 au Code de la convention du travail maritime, 2006, sont approuvés.

*(Les amendements sont approuvés.)*

Je sais que des délégués souhaitent expliquer leur vote. Je donne la parole au représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela qui en a fait la demande.

*Original espagnol:* M. COLMENARES GOYO (*gouvernement, République bolivarienne du Venezuela*)

Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela tient à expliquer pourquoi il s'est abstenu lors du vote sur ces amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006. Je vous rappelle qu'en 2006, notre gouvernement s'était déjà abstenu lors du vote de cette convention en raison de la mention, dans le préambule, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer contre l'adoption de laquelle le Venezuela a voté et dont il n'est pas partie.

Le Venezuela a systématiquement adopté cette position dans différentes instances dans lesquelles il était question de la convention sur le droit de mer. Nous estimons en effet que cette convention ne peut être utilisée comme cadre de référence pour toutes les activités maritimes, lesquelles relèvent du droit de la mer dont la convention des Nations Unies fait partie intégrante mais n'est pas la seule source de droits et obligations.

C'est pourquoi, par souci de cohérence, le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'est abstenu de voter les amendements relatifs à la convention du travail maritime, 2006.

Néanmoins, notre gouvernement reconnaît que la convention du travail maritime a pour but de renforcer les droits des gens de mer tels que sont reconnus et protégés dans les articles 245 à 267 de la loi organique du travail du Venezuela.

*M<sup>me</sup> BERSET BIRCHER (gouvernement, Suisse)*

La délégation gouvernementale suisse s'est à ce stade abstenue lors du vote des amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006, mais cela ne signifie pas que la Suisse se désolidarise des efforts entrepris pour corriger les situations de détresse qui peuvent affecter les gens de mer, bien au contraire. Cependant, mon gouvernement a besoin d'un certain temps pour analyser les amendements dans leur version définitive et décider des éventuelles mesures législatives et parlementaires que pourrait nécessiter la mise en œuvre de ces amendements.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Je rappelle à la Conférence que, conformément à la procédure énoncée à l'article XV de la convention, ces amendements seront notifiés aux Membres dont l'instrument de ratification a été enregistré avant la date de cette approbation. Ces Membres auront un délai de deux ans à compter de la date de cette notification pour exprimer formellement leur désaccord. Les amendements entreront en vigueur six mois après l'expiration de ce délai sauf si plus de 40 pour cent des Membres ayant ratifié la convention et représentant 40 pour cent au moins de la jauge brute de la flotte marchande mondiale ont exprimé formellement leur désaccord auprès du Directeur général. Tout Membre ayant ratifié la convention qui exprime formellement son désaccord dans le délai prescrit ne sera pas lié par les amendements.

## Treizième séance

Mercredi 11 juin 2014, 15 heures

Présidence de M. Funes de Rioja

### RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle, publié dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11, et qui contient les conclusions proposées et la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle».

Permettez-moi de rappeler qu'en mars dernier, à sa 320<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a adopté des mesures visant à simplifier certaines procédures afin de rendre la Conférence plus efficace. Il s'agit notamment d'une procédure nouvelle introduite à titre expérimental à la présente session concernant l'adoption des rapports des commissions. En vertu de cette procédure, les commissions confient l'adoption de leurs projets de rapports à leur bureau, ce qui permet d'éviter une séance supplémentaire uniquement consacrée à l'adoption du rapport. Le secrétariat a publié le rapport sur le site Web suite à son adoption par le bureau. Les membres de la commission disposaient ensuite de 24 heures pour soumettre des corrections au résumé de leurs propres interventions. Un certain nombre de corrections ont été reçues dans les délais. Celles-ci seront insérées dans la version définitive du texte. Les représentants gouvernementaux des pays suivants ont soumis des corrections à leurs propres déclarations: Argentine, Brésil, Canada, Grèce (au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres), Inde, Sénégal et Suisse.

J'invite maintenant les membres du bureau de la commission à monter à la tribune. Il s'agit du président, M. Seafeld, du vice-président employeur, M. Frimpong, du vice-président travailleur, M. Dimitrov, et de la rapporteure, M<sup>me</sup> Villafaña.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Villafaña, pour qu'elle présente le rapport.

---

*Original espagnol:* M<sup>me</sup> VILLAFÑA (rapporteure de la Commission sur la transition de l'économie informelle)

---

Je me sens extrêmement honorée d'avoir été nommée rapporteure de cette commission qui a traité d'une question d'une actualité si brûlante: la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. C'était la première discussion en vue d'une recommandation, dans le cadre de la procédure de double discussion. C'est surtout un élément

central du développement inclusif et des sociétés inclusives.

Comme l'a dit le Secrétaire général, le 28 mai dans son discours d'ouverture, il est juste de dire que l'importance évidente de cette transition n'a d'égal que la complexité de la tâche qui consiste à en faire une réalité. Mais il y a un signe encourageant, réellement encourageant, et c'est que le point de départ est ce ferme consensus tripartite qu'il s'agit bien là de la voie à suivre.

Nous avons commencé nos travaux le mercredi 28 mai, avec une participation très nombreuse: plus de 110 gouvernements enregistrés sont venus de façon régulière et ont été très actifs à la commission. Les délibérations sur les conclusions ont porté sur le fond, et on devrait l'année prochaine pouvoir adopter un instrument qui définisse le cadre d'action pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Pendant 18 séances, la commission a examiné le fond et la forme de l'instrument. A été soulignée la nécessité de reconnaître que les Etats Membres doivent adopter d'urgence des mesures appropriées pour faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, ce qui revient à reconnaître aussi la diversité de l'économie informelle et les différentes situations nationales.

A aussi été examiné le champ d'application de l'instrument proposé pour indiquer qu'il doit s'appliquer à tous les travailleurs et à toutes les unités économiques de l'économie informelle, incluant les entreprises, les entrepreneurs et les ménages. La commission a abordé les objectifs généraux, les cadres juridique et politique, le rôle des politiques de l'emploi et les droits au travail; la mise en œuvre de stratégies complètes combinant mesures incitatives, exécution et contrôle de l'application, ainsi que le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs. Sur ce point, l'accent a été mis sur la fonction fondamentale des organisations d'employeurs et de travailleurs pour ce qui est de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

La commission a aussi débattu de la collecte de données, de l'application et du suivi de l'instrument. Elaborer une recommandation concernant une réalité à ce point multidimensionnelle est une initiative certes ambitieuse mais forte d'un potentiel et d'une valeur ajoutée immenses, que les délibérations ont bien fait ressortir. Nos conclusions proposées sont pour l'Organisation et ses mandants tripartites une référence importante sur la transition vers l'économie formelle, elles représentent une

base solide pour la formulation d'une recommandation sur la question.

J'ai donc le grand honneur de vous présenter cet après-midi le fruit de nos délibérations, qui se sont déroulées depuis le 28 mai dernier. Les conclusions proposées sont seulement l'un des trois résultats de nos travaux. Il y a aussi la résolution et le projet de rapport. Le projet de rapport reprend les discours, les interventions et le grand débat que nous avons tenu sur beaucoup d'amendements. C'est un excellent compte rendu de la portée et de l'importance de nos délibérations.

Il reflète la connaissance et l'expérience des membres de la commission représentant plus de 110 pays, ainsi que leurs avis, parfois divergents. Mais vous y trouverez surtout un fort degré d'engagement, une grande détermination de tous pour aborder une question qui touche presque la moitié de la population mondiale. Ce rapport est donc une source d'information très riche sur les expériences, sur les points de vue, sur ce que l'on pourrait faire pour favoriser cette transition vers l'économie formelle.

Les débats et les points qui y sont consignés montrent qu'il n'y a pas de panacée universelle pour un défi de cette ampleur, mais ces contributions sont toutes très utiles et instructives. Ce rapport est le fruit du travail de beaucoup de personnes: M<sup>me</sup> Mottaz et M. Robert, les auteurs principaux, six personnes qui prenaient des notes, dix traducteurs et six opérateurs chargés du traitement de texte sous la houlette et la coordination de M<sup>me</sup> Hughes. Je tiens à remercier toutes ces personnes du fond du cœur de la part de nos mandants tripartites. Merci d'avoir capté le détail de nos discussions. Le rapport me satisfait pleinement, il est riche et précis et en même temps concis.

Il rend bien compte de nos contributions et de nos longues heures de débat, de la manière constructive dont la commission a mené ses travaux. Ainsi, de la part de tous les membres de la commission, je remercie de tout cœur notre président, M. Seafield, du gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a su diriger nos travaux de main de maître, toujours dans la courtoisie et avec beaucoup d'humour. Il a su entretenir un climat de collaboration et d'entente propice au dialogue tout au long de ces 18 séances prolongées et 270 amendements. Je soulignerai aussi le rôle fondamental des deux vice-présidents, M. Frimpong, vice-président employeur, et M. Dimitrov, vice-président travailleur. Leur zèle, leur engagement et leur passion pour les sujets examinés étaient chose évidente. Ils ont su être constructifs et nous aider à trouver des accords sur des questions pourtant hautement complexes, ce qui nous a permis de finir nos travaux à temps.

Je tiens à dire un grand merci aussi aux représentants des gouvernements qui ont apporté des contributions de poids au débat et leur expérience de l'application d'instruments de politique susceptibles de faciliter cette transition. Leur rôle dans la recherche du consensus et les avancées qui figurent dans les conclusions a été décisif. Et bien sûr merci aux membres du secrétariat, toujours aussi fiable, dont l'indispensable autant qu'infatigable soutien est apprécié de tous, de moi-même comme de tous les participants.

Le succès et le bon fonctionnement de notre commission sont dus en grande partie au rôle clé de M. Salazar-Xirinachs, représentant du Directeur général, et du représentant adjoint, M. Marcadent,

qui, avec à leurs côtés une équipe d'experts, ont su nous prêter main-forte avec beaucoup de professionnalisme sur des questions techniques d'une grande complexité.

Merci également au Conseiller juridique, M. Politakis, et à M<sup>me</sup> Koskenmaki, entre autres, pour leur appui et pour leurs conseils sur les questions juridiques qui ont surgi pendant nos débats.

Pendant ces trois semaines, le secrétariat de la commission, coordonné par M<sup>me</sup> Pal et M<sup>me</sup> Fortuny, nous ont prêté un appui très précieux, n'épargnant ni leur temps ni leurs efforts, et travaillant les fins de semaine. Et malgré ces horaires très durs, ces personnes ont toujours été à nos côtés et ont toujours fait preuve de la meilleure volonté.

Merci pour tous ces efforts et, enfin, merci infiniment aux interprètes pour leur travail ardu et pour nous avoir aidés à nous comprendre.

Ces conclusions constitueront, à n'en pas douter, à une très bonne base pour l'année prochaine où nous devons adopter un instrument prenant la forme d'une recommandation qui établira le cadre d'action pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Comme on l'a vu au cours de ces semaines, le défi qui nous attend l'an prochain est de taille mais nous avons éprouvé aussi la force de la conviction qui est la nôtre que nous allons trouver les voies appropriées pour aborder cette transition de façon holistique et systématique. Pour conclure, je vous présente le projet de rapport pour approbation, ainsi que la résolution et les conclusions proposées pour adoption.

---

*Original anglais: M. FRIMPONG (vice-président employeur de la Commission sur la transition de l'économie informelle)*

---

J'ai le grand honneur de prendre la parole au nom du groupe des employeurs à l'occasion de l'adoption du rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle. Je souhaite exprimer tous mes remerciements et ma gratitude au président de la commission, au vice-président travailleur, à la rapporteure, aux membres des gouvernements et au Bureau pour leur coopération et leur contribution active aux débats de la commission.

C'est avec de très grands espoirs que le groupe des employeurs avait proposé d'inclure ce point à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail. Etant donné la complexité, la diversité et la nature hétérogène de l'économie informelle dans les différentes régions, la commission avait la lourde tâche de trouver un terrain d'entente sur la portée, la définition et les acteurs principaux ainsi que les actions politiques nécessaires dans les Etats Membres pour faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. De l'avis du groupe des employeurs, la nature multidimensionnelle de l'économie informelle exige des réponses politiques en matière de développement et allant au-delà des questions de travail et des questions de politique sociale. Dès le départ, le groupe des travailleurs était convaincu que le projet d'instrument devait avoir pour objectif des mesures destinées à aider les entreprises et les entrepreneurs de l'économie informelle à rendre leurs activités plus viables afin de créer des emplois décents et productifs. Voilà à nos yeux la meilleure façon d'étendre l'économie formelle et de garantir la transition vers cette formalité.

A l'heure où la communauté internationale débat d'un Programme de développement pour l'après-2015, notre Organisation, en examinant ce sujet, a bénéficié d'une occasion sans précédent de montrer

au monde que nous sommes les acteurs réels du monde du travail et que le résultat de nos discussions peut se traduire par des réactions efficaces aux défis auxquels font face des millions de gens dans le monde. Pour atteindre ces objectifs, le groupe des employeurs voulait que l'instrument se concentre notamment sur trois domaines essentiels: la promotion d'entreprises durables, le renforcement des services de développement des entreprises et la reconnaissance du droit foncier et du droit de propriété.

Il ne fait aucun doute que les travailleurs à leur propre compte, les entreprises et les entrepreneurs de l'économie informelle ont beaucoup à gagner à la mise en œuvre des Conclusions concernant la promotion d'entreprises durables, adoptées par la Conférence en 2007. La plupart des questions clés nécessaires pour aborder la question de la formalisation, qui sont primordiales pour améliorer l'environnement des entreprises et attirer les entreprises informelles dans l'économie formelle et promouvoir leur croissance en réduisant le coût des activités économiques, sont couvertes par ce document-cadre très important du BIT. Nous sommes heureux que la commission ait accepté de se référer à ce document dans le préambule, dans le paragraphe 3 c) des conclusions proposées, ainsi qu'à la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998.

Malheureusement, les quelques défis auxquels la commission a dû faire face étaient liés au fait que les travaux préparatoires du Bureau n'étaient pas assez équilibrés. Par exemple, l'enquête du Bureau ne couvrait qu'accessoirement les grands piliers des conclusions de 2007, à savoir notamment la paix et la stabilité politique, l'accès au crédit, les infrastructures matérielles, la création d'une culture entrepreneuriale, le commerce et l'intégration économique durable, un cadre législatif et réglementaire propice, un environnement macroéconomique sain et stable et une gestion saine de l'économie.

En allant de l'avant, le Bureau doit s'efforcer de parvenir à un consensus sur l'éventail des perspectives et des préoccupations des trois groupes. C'est essentiel, notamment si on doit avoir une Conférence de deux semaines.

Le groupe des employeurs s'inquiète notamment du fait que l'on n'ait pas accordé autant d'attention aux aspects liés à la création d'emplois de la formalisation, ce qui l'oblige à insister pour que ces aspects soient pris en compte.

Le groupe des travailleurs est également convaincu que pour libérer tout le potentiel de l'économie informelle dans sa transition vers l'économie formelle, il faut mettre en place une série d'incitations pour rendre l'accès à l'économie formelle plus attractif, à savoir notamment: un coût du crédit moins élevé, des technologies appropriées, des services sur le marché, des infrastructures matérielles et surtout une vaste série de services de développement des entreprises. De même, les pépinières d'entreprises, le mentorat et les activités de développement de l'esprit d'entreprise sont essentiels.

Ne négligeons pas le rôle des mandants tripartites. Les gouvernements locaux et nationaux devront jouer le rôle principal pour aider à trouver des solutions à la question de l'informalité. Cela ne veut pas dire qu'il faille davantage d'interventions d'ordre réglementaire, puisque la surréglementation est l'une des principales causes de l'existence du secteur informel. Les gouvernements doivent plutôt essayer de créer un environnement propice aux

PME, réformer les mécanismes d'enregistrement des biens, pour que les gens puissent clairement les posséder et s'en servir pour générer des capitaux et obtenir des crédits, réformer les dispositifs fiscaux, simplifier les procédures de paiement de taxes, établir des systèmes d'administration publique efficaces et exempts de corruption, enfin, simplifier les règles. Les gouvernements doivent adapter leurs rôles et leurs politiques aux besoins de l'économie, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Ceci m'amène au rôle des organisations d'employeurs aux niveaux national et international. Leur rôle est de faire campagne en faveur de changements politiques, juridiques et institutionnels qui aideront à améliorer l'environnement des entreprises, à favoriser leur développement et à lever les obstacles à la formalisation. Cela aidera également les employeurs du secteur formel, en élargissant l'assiette fiscale des gouvernements et en répartissant les charges d'une manière plus équitable dans l'économie. Les organisations d'employeurs peuvent également offrir des services de base dans certains domaines comme la gestion des ressources humaines, l'augmentation de la productivité, l'acquisition de compétences en gestion, la comptabilité, enfin, le développement de l'esprit d'entreprise dans le contexte des entreprises du secteur informel.

Les bénéfices de cette transition seraient immenses pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs et pour la communauté mondiale. Cela peut favoriser de manière phénoménale la création d'emplois et permettre l'accès à la propriété à des centaines de millions de travailleurs, parmi les plus pauvres, améliorer l'accès au capital et au crédit, promouvoir la fourniture de biens et de services moins chers, favoriser l'inclusion sociale, le développement durable et la stabilité sociale.

Les employeurs souhaiteraient voir un instrument de l'OIT qui prenne en compte la nature multiculturelle, multinationale et multidimensionnelle de l'économie informelle, en mettant sur pied une architecture de transition flexible, pratique et pragmatique qui offre véritablement des voies concrètes vers la formalité tout en tenant compte des différences et des complexités nationales, régionales et géographiques. La question n'est pas de savoir «quoi» faire mais «comment» faire.

A nouveau, le groupe des employeurs fait part de son fervent espoir que les résultats de cette discussion soulignent la nécessité de garantir une véritable amélioration de l'environnement des entreprises, la mise sur pied de services de développement des entreprises et l'instauration d'un environnement juridique, politique et réglementaire qui favorise la transition vers l'économie formelle partout dans le monde.

Le groupe des employeurs souhaite aussi que les résultats prennent en compte les droits et les intérêts des travailleurs. Mais la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est essentiellement une question de développement. Il n'y a pas de solution rapide à ces problèmes. La transition doit être graduelle et progressive et viser une transformation à long terme, qui prenne en compte les diverses situations nationales.

En conclusion, il nous faut reconnaître que l'économie informelle représente une grande partie de l'économie des pays en développement et des pays émergents et qu'elle est le moteur de la crois-

sance dans de nombreux pays. Nous devons donc veiller à ce que nos efforts en faveur de la formalisation ne détruisent pas la vitalité et l'esprit d'entreprise qui caractérisent l'économie informelle.

L'instrument de l'OIT devra proposer des approches différentes pour refléter la diversité des situations nationales. Il n'y a pas une feuille de route unique; il nous faudra lever les barrières à l'informalité et mettre au point des mesures d'incitation à la formalisation. Il nous faut aussi éviter de créer des incitations non voulues à rester dans l'informalité. La transition doit avant tout être vue comme un processus et non pas comme un événement.

Le groupe des employeurs attend avec intérêt la tenue d'une seconde discussion de la commission qui conduira à l'adoption d'une recommandation donnant des orientations pratiques pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

---

*Original anglais: M. DIMITROV (vice-président travailleur de la Commission sur la transition de l'économie informelle)*

---

Permettez-moi tout d'abord de remercier tous les membres de la commission issus des groupes gouvernementaux, employeurs ou travailleurs pour le dur travail déployé pendant ces deux semaines. Nous remercions le président de la commission qui s'est fort bien acquitté de sa lourde tâche tout au long de nos délibérations. Je voudrais également présenter nos remerciements au vice-président employeur, ainsi qu'à tous les représentants, y compris les représentants du Secrétaire général.

Les travailleurs de l'économie informelle représentent environ 40 pour cent de la population active dans le monde. Dans certains pays, l'économie informelle représente environ 80 pour cent des travailleurs. Nous parlons donc, à l'échelle mondiale, de la moitié des travailleurs qui vivent et travaillent dans des conditions désespérées pour essayer de se loger, de se nourrir, d'éduquer leurs enfants. Les travailleurs de l'économie informelle sont exposés à de multiples déficits de travail décent. Ils sont exclus de la législation du travail, ne sont pas couverts par la sécurité sociale, perçoivent des salaires très bas, voire ne sont pas rémunérés, ne peuvent pas exercer leurs droits en matière de protection de la maternité et de soins aux enfants et sont privés de la protection que confèrent les principes et droits fondamentaux au travail et autres normes du travail.

Les femmes sont représentées de manière disproportionnée parmi les travailleurs de l'économie informelle, une question qui a été mise en lumière au cours de nos travaux. Notre principale préoccupation, au cours de la discussion, a été de veiller à ce que le futur instrument qui sera négocié l'année prochaine se fonde sur la garantie d'un travail décent pour tous. Ceci permettra aux travailleurs qui ne sont pas couverts par le droit, qui ne peuvent pas faire valoir leurs droits humains fondamentaux, qui ne peuvent pas négocier une amélioration de leurs conditions de travail et que les services sociaux de base n'atteignent pas, d'être inclus et de prendre leur destin en main en tant que travailleurs et en tant qu'êtres humains.

Les discussions qui se sont déroulées à la commission ces quinze derniers jours ont permis aux mandants de défricher un terrain nouveau. Tous ont accepté de rendre visible la vie de centaines de millions de personnes. Dans tous les pays, des travailleurs exercent une activité dans les unités écono-

miques de l'économie informelle. Il est important que l'OIT ait décidé de s'attaquer à cette discussion. La communauté internationale, par le truchement des mandants tripartites, doit réellement s'investir dans la solution de ce problème. Il est rare que le monde au-delà de l'OIT, à savoir l'opinion publique et l'ensemble du système des Nations Unies, suivent avec autant d'intérêt et autant d'espoir les résultats que nous allons réussir à obtenir, ici, qui pourront réellement faire la différence pour un si grand nombre de personnes.

Des millions de personnes gagnent moins de deux dollars des Etats-Unis par jour. Cet instrument sera pertinent, car il a pour but de lutter contre la pauvreté, de fournir des orientations, de guider le processus de transition vers l'économie formelle en se fondant sur un modèle de développement qui intègre des cadres et politiques réglementaires. Ce sera un travail d'une valeur inestimable.

Comme je l'ai dit dans notre déclaration liminaire à la commission, nous avons un programme commun. L'économie informelle a une influence négative sur le travail décent et le développement des entreprises; l'informalisation croissante que nous constatons partout est une menace pour les travailleurs comme pour les employeurs. C'est pourquoi nous avons une responsabilité conjointe et un intérêt commun, celui de rechercher ensemble des moyens de renforcer le processus de formalisation.

Le but de la transition de l'économie informelle est triple: premièrement, améliorer le bien-être des travailleurs et réduire les déficits de travail décent. Deuxièmement, limiter la concurrence déloyale entre les entreprises; et, troisièmement, préserver les recettes pour mettre en place des socles nationaux de protection sociale au niveau national.

Cet instrument doit viser à donner des orientations aux Etats Membres et aux partenaires sociaux sur des mesures concrètes permettant de transformer l'économie informelle en activités formelles, en traitant de tous les problèmes économiques, sociaux et juridiques de l'économie informelle.

Nous souhaitons des mesures pratiques et concrètes, et notamment que les gouvernements rendent compte des progrès réalisés dans l'application de ces mesures au sein de l'Organisation. Je dois souligner à cet égard que cette responsabilité incombe aux Etats Membres et aux partenaires sociaux; il leur appartient de se saisir de la question dont nous parlons déjà depuis quelques semaines et de faire de cet instrument une réalité pour qu'il soit efficace et pratique.

L'instrument proposé devrait reconnaître la nécessité pour les Etats Membres de prendre d'urgence des mesures appropriées pour faciliter la transition de l'économie informelle, tout en reconnaissant toute la diversité de l'économie informelle et les différentes situations nationales.

Le champ d'application de l'instrument a été élargi et englobe les travailleurs des unités économiques formelles et informelles, les secteurs public et privé et les espaces publics et privés. L'année prochaine, nous aurons encore du travail pour dire qui, dans l'économie informelle entre dans les catégories ci-après: les personnes travaillant pour leur propre compte; les travailleurs salariés et non-salariés, les membres des coopératives et des unités de l'économie sociale et solidaire; les salariés pourvus d'emplois informels au sein d'entreprises formelles ou d'unités économiques de l'économie informelle, ou travaillant pour elles; les travailleurs

dont la relation de travail n'est pas reconnue ou pas réglementée. Il nous faudra également élargir le champ de ce futur instrument de sorte qu'il couvre les travailleurs agricoles, y compris les agriculteurs de subsistance, les pêcheurs et autres. Le groupe des travailleurs appuie sans réserve l'inclusion de ces travailleurs dans le champ d'application.

Nous souhaitons mentionner trois domaines cruciaux sur lesquels nous sommes souvent revenus au cours de nos discussions. Premièrement, les questions de gouvernance et de politique générale. L'immense majorité des travailleurs actifs dans l'économie informelle ne s'y trouvent pas par choix. Pour la plupart d'entre eux c'est une stratégie de survie dont ils ont dû se contenter, faute d'emplois décents. Dans de nombreux pays, l'absence de socles de protection sociale et l'insuffisance de la couverture sociale amène les travailleurs à entreprendre des activités dans l'économie informelle.

Nous devons souligner l'importance absolue de la croissance induite par les salaires et des politiques macroéconomiques axées sur l'emploi qui permettent la création d'emplois formels dans les entreprises de l'économie formelle. Il reste encore beaucoup à faire sur le détail des mesures à prévoir, de la part tant du Bureau que des mandants tripartites pour ce qui est de forger le consensus. Les efforts d'identification de consensus devront se poursuivre sur des politiques à cet effet. L'élaboration de l'instrument nous donne l'occasion d'examiner le train de mesures susceptibles de promouvoir le travail décent. Nous avons besoin d'outils pour garantir la cohérence des politiques économiques sociales et environnementales, notamment celles portant sur les aspects macroéconomiques, l'emploi et les marchés du travail, l'éducation, le développement, la réduction de la pauvreté, l'industrialisation et autres politiques sociales.

Les politiques industrielles, les politiques sectorielles et le développement d'entreprises fondées sur la solidarité font également partie de la transformation structurelle de nos économies.

La déréglementation des marchés du travail a entraîné encore plus d'informalité. À l'inverse, les mesures favorisant le respect de la loi peuvent appuyer la transition vers la formalité. Toute la partie sur les politiques de l'emploi demeure entre crochets. Cette section devra retenir toute notre attention au cours des mois à venir. Il nous faudra nous pencher davantage sur les orientations relatives aux politiques lors du processus d'élaboration de l'instrument.

Les institutions du marché du travail, y compris les organisations d'employeurs et de travailleurs, les services d'inspection du travail, d'administration du travail et les capacités de ces institutions doivent être renforcés dans le cadre d'une approche intégrée favorisant la transition de l'économie informelle.

Dans les pays en développement, l'économie informelle représente la moitié, voire les trois quarts, de l'emploi non agricole, n'offrant guère de perspectives de trouver un travail décent assorti d'un salaire assurant des moyens de subsistance suffisants, de conditions de travail sûres et de prestations sociales.

Quatre-vingt-dix pour cent des migrations aujourd'hui sont motivés par ont lieu dans le cadre de la recherche d'un travail. Le groupe des travailleurs appuie la déclaration faite hier par le Directeur général du BIT lorsqu'il a présenté son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*:

«La toute première réponse politique à cette situation consiste à promouvoir les possibilités de travail décent là où elles sont aujourd'hui insuffisantes.»

Ce rapport note que les mouvements internationaux de travailleurs ont «tendance à demeurer dans l'informalité, dans le pays d'origine, comme dans le pays de destination». De toute évidence il faut mettre en avant des mesures au niveau mondial pour permettre la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Remédier à l'informalité et prévoir la transition vers la formalité dans les plans de développement nationaux n'est pas seulement important, c'est tout simplement crucial. Un bon cadre stratégique intégré est essentiel. Notre commission a reconnu la nécessité que tous les niveaux de gouvernance jouent leur rôle dans l'élaboration d'un cadre de politiques intégrées, qu'il s'agisse des autorités nationales, régionales, locales ou municipales. Nombreux sont les règlements et programmes de collectivités locales pertinents pour faciliter la transition en mettant des moyens à disposition. Mes collègues qui prendront la parole après moi vous donneront quelques exemples de bonnes pratiques.

Nous sommes heureux de voir inscrites des politiques combinant les éléments suivants: stratégie de croissance inclusive et création d'emplois de qualité dans l'économie formelle; accès à l'éducation, apprentissage tout au long de la vie et développement des compétences; stratégies de développement local en milieu rural et urbain, notamment l'accès réglementé aux espaces publics et, entre crochets, aux ressources naturelles aux fins de subsistance; sécurité du revenu, y compris un salaire minimum adéquatement conçu; accès à la justice.

De fait, nous devons concentrer notre attention sur les personnes particulièrement exposées aux plus graves déficits de travail décent. Nous sommes convenus d'inclure expressément dans le texte les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes âgées, les peuples indigènes et tribaux, les ruraux pauvres et leurs familles, les personnes affectées par le VIH ou le sida, les personnes handicapées et, entre crochets, les travailleurs domestiques et les agriculteurs de subsistance. Si toutes ces catégories ne sont pas incluses et engagées dans l'économie formelle, il n'y a pas d'approche intégrée.

Il existe un ample corpus d'instruments internationaux, de normes du travail ainsi que des législations nationales qui offrent le cadre juridique. Mais, soyons honnêtes, la mise en œuvre laisse à désirer partout dans le monde, quels que soient le pays et son niveau de développement économique.

Notre discussion sur des mesures et incitations appropriées concernant la transition vers l'économie formelle est très importante. Il faut des mesures incitatives qui soient clairement comprises, et non pas des mesures incitant à respecter la réglementation existante – c'est là le rôle des institutions du marché du travail existantes. Il faut inciter à ne pas porter atteinte au niveau des recettes publiques.

Le rôle de l'imposition est de dégager les ressources nécessaires pour que les gouvernements puissent assurer des prestations de sécurité sociale aux travailleurs qui ne bénéficient d'aucune protection ni de services sociaux parce qu'ils exercent leur activité dans l'économie informelle.

Un cadre juridique efficace, des mécanismes d'application efficaces, et surtout des services d'inspection du travail sont d'une importance cruciale. Diminuer le contenu de la formalité pour ren-



forcer l'application est une illusion. C'est de la fausse formalité.

Le deuxième domaine important de notre discussion a porté sur les droits, et nous avons de bonnes raisons d'être positifs à ce sujet. Nous sommes convenus que cet instrument doit se fonder sur une approche axée sur les droits. Les droits fondamentaux au travail s'appliquent à tous les travailleurs, indépendamment du type de travail qu'ils exercent. Il n'est pas question de les appliquer progressivement, non c'est dès à présent qu'il faut le faire. Cela est dit dans le texte, et appuyé par les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Garantir droits et protection à tous les travailleurs de l'économie informelle doit être un élément clé de la transition. Dans les travaux que nous avons accomplis cette semaine, nous avons reconnu que les droits et principes fondamentaux au travail, tout comme les autres normes pertinentes concernant les salaires, la sécurité et la santé au travail, la durée du travail et la protection de la maternité sont le fondement indispensable.

Respecter et réaliser les droits suppose une action immédiate. L'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle est absolument fondamentale pour la réalisation des droits, conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, y compris la mise en place de socles de protection sociale là où ils n'existent pas.

La garantie d'un congé de maternité rémunéré et l'accès aux soins pour les enfants sont décisifs, compte tenu de la surreprésentation des femmes dans l'économie informelle. Assurer la sécurité des revenus des travailleurs de l'économie informelle doit être un objectif de l'instrument. L'établissement et le relèvement du salaire minimum se sont avérés très utiles dans de nombreux pays pour permettre à ces travailleurs de s'affranchir de la pauvreté, et la transition vers la formalité s'en est trouvée facilitée. Les droits sociaux au travail, qu'ils soient définis par la loi ou par les conventions collectives sont très importants à cet égard.

Tout aussi essentielle est la définition de ce qu'est un salaire minimum «vital»; le terme vital étant entre crochets, il faudra approfondir la question l'année prochaine pour garantir que les travailleurs de l'économie informelle puissent vivre dans la dignité, et non pas tout en bas de la pyramide économique et sociale. L'instrument devra aussi fournir des orientations concrètes pour lutter contre la discrimination dans l'emploi. Un environnement propice à la réalisation des droits de tous les travailleurs exige que l'on accorde toute l'attention nécessaire aux politiques et aux programmes, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités de tous les acteurs intéressés, notamment en matière de formation et de perfectionnement des compétences, d'organisation, de négociation et de représentation.

La voix des travailleurs de l'économie informelle doit être entendue par le biais du dialogue social. Leurs préoccupations doivent être prises en compte dans les mécanismes de consultations nationales, dont ils devraient faire partie en tant qu'acteurs à part entière pour élaborer, appliquer, suivre et évaluer les politiques et programmes visant la formalisation.

Nous reconnaissons désormais la diversité des acteurs de l'économie informelle. Pour les travailleurs salariés, pouvoir négocier collectivement avec

l'employeur ou le sous-traitant qui les emploie. Pour les travailleurs non salariés, négocier collectivement avec les autorités locales ou nationales, avec les décideurs et les sous-traitants est le fondement de la reconnaissance et du dialogue en vue du changement. Les droits d'organisation et de négociation collective et la liberté syndicale sont des éléments essentiels de la transition vers la formalité. Le futur instrument devra se pencher sur cet aspect.

Il devra aussi prévoir des procédures et un mécanisme de règlement des différends quant à l'existence et aux modalités de la relation de travail.

Le troisième élément crucial est la relation de travail et la nature des contrats et de la sous-traitance. Le travail informel dans des entreprises formelles, indépendamment des méthodes de sous-traitance ou d'externalisation, est souvent synonyme de relations de travail non reconnues et de travailleurs privés de prestations formelles.

La sous-traitance est une chaîne qui va des marques mondiales aux travailleurs à domicile. Comme cela a été dit, une transition véritable vers la formalité ne peut ignorer la réalité de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui, par l'intermédiaire des multiples fournisseurs, fait le lien entre les boutiques de York et les femmes qui travaillent dans une banlieue de Dhaka. Il y a tant d'exemples à donner... Une grande partie de nos discussions l'année prochaine portera sur les questions actuellement entre crochets, en particulier la sous-traitance et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Leur croissance rapide peut être une menace pour le travail formel. De fait, les sous-traitants sont si nombreux et la sous-traitance est si complexe que les entreprises multinationales peinent à établir des registres de suivi suffisamment clairs pour veiller à ce que le travail informel ne soit pas incorporé dans les processus de production.

Environ 60 pour cent des échanges mondiaux, qui représentent aujourd'hui plus de 2 000 milliards de dollars E.-U., portent sur des marchandises ou des services intermédiaires qui sont incorporés à diverses étapes du processus de production en vue de leur consommation finale.

Il est dans l'intérêt des entreprises durables et du travail décent que toutes les PME puissent formaliser leurs activités et que tous les travailleurs puissent bénéficier de leurs droits fondamentaux.

Durant les débats de notre commission, les gouvernements du GRULAC, de l'Afrique et de l'UE ont déclaré que c'était là un aspect important et pertinent des discussions. Le texte correspondant a été mis entre crochets et nous devons donc en discuter l'année prochaine. Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits économiques et aux droits de l'homme et les débats sur le concept de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement seront de la plus haute pertinence.

Pour conclure, n'oublions pas que nous parlons du monde de ceux qui vivent, travaillent et meurent dans l'économie informelle, dans de terribles conditions, dénués de tout, de revenu, de nourriture, de la sécurité minimale d'un domicile. Trop souvent les travailleurs de l'économie informelle sont privés d'accès à tout soin de santé, à l'éducation, à la justice. Le visage de l'informalité est celui d'une femme dont la vie est marquée par l'insécurité et le harcèlement: une vie au bord du gouffre.

Tout ceci menace la dignité fondamentale de l'homme. Le futur instrument devrait être conçu de

manière à donner les moyens de leur autonomie aux travailleurs de l'économie informelle, en tant que travailleurs, en tant qu'êtres humains, et en tant que citoyens détenteurs de droits.

Cet instrument sera une vitrine pour l'OIT et pourra contribuer à l'inclusion économique et sociale et à la justice sociale. Il incombe à l'OIT et à ses Etats Membres de s'attaquer à ces problèmes et de mettre en place une protection des droits les plus fondamentaux pour les générations futures. Nous savons que c'est là une occasion historique de jeter les bases d'un instrument qui soit à la fois solide, pertinent et pratique.

---

*Original anglais: M. SEAFIELD (président de la Commission sur la transition de l'économie informelle)*

---

En tant que président de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, j'ai le grand honneur de vous présenter quelques observations sur le fonctionnement de cette commission.

Tout d'abord, permettez-moi d'ajouter quelques points à l'excellent compte rendu du travail de notre commission que viennent de faire la rapporteure, M<sup>me</sup> Villafaña, et les vice-présidents employeur et travailleur, M. Frimpong et M. Dimitrov.

Notre commission a travaillé dur pendant 18 séances, dont cinq de nuit, mais elle est parvenue à se mettre d'accord sur un ensemble de conclusions. Pendant neuf jours, la commission a mené des travaux extrêmement productifs, constructifs, parfois difficiles, mais toujours dans la cordialité et la collaboration. En résumé, nos délibérations sont la preuve tangible de la force du dialogue social dans ce qu'il a de meilleur.

Dans les remarques de clôture qu'ils ont formulées vendredi dernier, les deux vice-présidents ont mis en avant leur souhait de parvenir au consensus et l'esprit de compromis qui a prévalu dans la commission. Je souhaite donc saluer tout particulièrement le soutien et la collaboration de M. Frimpong et de M. Dimitrov, dans leur souci d'atteindre les objectifs de la commission, ainsi que des délégués gouvernementaux dans leur ensemble, pour leur participation constructive, leur engagement et le respect mutuel dont ils ont fait preuve. Je remercie enfin tous les membres de la commission pour leur engagement en faveur d'une cause commune et leur volonté de trouver des solutions.

Dès le début, il est apparu clairement que, malgré l'excellent travail de préparation du Bureau et les deux rapports soumis à la Conférence, bien des aspects restaient à débattre au sujet de la transition vers l'économie formelle, comme, par exemple, les stratégies d'amélioration de la productivité.

Je tiens à remercier le Bureau, notamment l'équipe du secrétariat, le représentant du Secrétaire général, M Salazar-Xirinachs, et le représentant adjoint, M. Marcadent, pour leur travail de préparation et l'excellence des explications techniques qu'ils nous ont offertes sur un sujet aussi vaste et complexe. J'aimerais également remercier tous les membres du secrétariat, en particulier M<sup>me</sup> Pal et M<sup>me</sup> Fortuny, pour leur aide toujours cordiale, qui a permis à la commission de mener à bien ses travaux de façon harmonieuse et efficace.

La commission était saisie d'une question très ardue qui, à travers le monde et notamment dans les pays en développement, touche un pourcentage élevé de personnes qui travaillent dans des conditions d'informalité, sont privées des droits fondamentaux,

de possibilités de travail décent et d'accès à la protection sociale. Il s'agit là, probablement, du défi le plus critique à relever pour ces pays en développement, comme le reconnaît le préambule des conclusions proposées. Il ne saurait y avoir de croissance inclusive sans que soit garantie l'extension de ces possibilités et de ces droits aux travailleurs de l'économie informelle.

La Déclaration de Philadelphie déclare que tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales. Le préambule des conclusions proposées note également que l'informalité a un impact négatif sur le développement et la pérennité des entreprises.

Comme l'a dit le Président de la Conférence dans son allocution d'ouverture, si l'on veut du travail décent il nous faut dans le secteur formel des entreprises et une croissance durables, autrement dit à la fois productives et compétitives.

Les conclusions proposées soulignent aussi la nécessité pour les Etats Membres de prendre d'urgence des mesures appropriées afin de permettre la transition des travailleurs de toutes les unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, tout en reconnaissant la grande diversité de l'économie informelle et des situations nationales. Il est donc clair que le nouvel instrument doit offrir une approche large qui réponde aux défis auxquels font face les Etats Membres.

Les conclusions proposées offrent une base solide pour l'élaboration d'un nouvel instrument, une recommandation qui permettra d'améliorer la cohérence à tous les niveaux de gouvernance et d'orienter les Etats Membres dans leurs efforts pour aborder la question de l'économie informelle dans sa globalité. Cet instrument aborde les questions liées aux cadres politiques et juridiques, aux politiques d'emploi, aux incitations, au respect des lois et à son contrôle, au rôle des employeurs dans l'organisation du travail, à la collecte de données, à la surveillance, à l'application et au suivi.

Les conclusions de la commission sont la preuve qu'il est possible de forger un consensus tripartite pour relever les défis de la transition de l'informalité vers la formalité, et de ses implications multiples et profondes pour le monde du travail.

En toute modestie, je crois que nous avons fait un excellent travail et que nous nous sommes acquittés de la tâche que la Conférence nous avait assignée. A un certain point, j'ai cru que nous n'y parviendrions pas.

Les conclusions proposées offrent de précieuses orientations au Bureau pour la rédaction d'un projet de recommandation qu'il nous fera parvenir pour consultation le mois prochain. J'ai déjà informé les membres de la commission que nous devons saisir cette occasion pour donner des avis solides en vue de renforcer le texte de l'instrument que la commission propose d'examiner l'an prochain à la Conférence.

Je souhaite également inviter toutes les parties à suivre la proposition faite par la commission que le Bureau crée les conditions de poursuivre les consultations au cours de l'année afin de paver la voie du mieux possible pour la seconde discussion à la session de 2015 de la Conférence. J'ai donc le grand

honneur de vous présenter pour adoption le résultat des délibérations de la commission.

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

J'ouvre maintenant la discussion sur le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle.

---

*Original anglais:* M<sup>me</sup> LASKARIDOU (*gouvernement, Grèce*)

---

Je m'adresse à vous au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres ainsi qu'au nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de l'Islande, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la République de Moldova qui se joignent à cette déclaration.

C'est pour moi un grand honneur doublé d'un réel plaisir que de prendre la parole au cours de cette séance de clôture. Nous remercions la rapporteure pour son rapport et nous nous félicitons du travail accompli par la Commission sur la transition de l'économie informelle ainsi que des discussions que nous avons tenues au cours de ces deux dernières semaines.

La future recommandation devrait viser la réalisation de notre objectif commun qui est de permettre aux millions de personnes occupées actuellement dans l'économie informelle d'exercer leurs droits, de s'exprimer, de vivre dans la dignité et de travailler en toute sécurité grâce à la formalisation de leur secteur d'activité. Mettre ses travailleurs sous la protection de la loi et les faire sortir de l'informalité serait un progrès majeur.

Nous sommes heureux de voir que la main-d'œuvre, le marché du travail, les socles et systèmes nationaux de protection sociale, les conditions de travail, le dialogue social, le développement solidaire, la durabilité des entreprises de même que la concurrence équitable sur les marchés nationaux et internationaux seront les éléments clés de la stratégie relative à l'économie informelle, une stratégie qui fera également la part belle au travail décent.

Des défis majeurs doivent encore être relevés et il ne fait aucun doute que toutes les parties auront à faire preuve d'une détermination et d'une bonne volonté renouvelées pour que nous puissions atteindre notre objectif commun. Des problèmes particulièrement importants n'ont pu être résolus cette année et nous espérons que la commission parviendra à les surmonter en 2015.

Nous poursuivrons sur la même voie jusqu'à l'adoption de la recommandation et nous maintenons que le travail non déclaré doit faire l'objet de mesures spécifiques. Nous espérons trouver un terrain d'entente sur cette question qui nous tient à cœur; aussi soyez assurés que nous nous efforcerons de favoriser l'émergence d'un consensus.

Nous souhaitons remercier le président, les vice-présidents et la rapporteure de la commission, ainsi que les membres du Comité de rédaction, pour le travail qu'ils ont accompli. Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude au Bureau pour l'aide apportée. Nous appuyons l'adoption de la résolution et des conclusions proposées en vue d'une recommandation concernant les manières de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, dans l'optique de la seconde discussion qui, l'année prochaine, doit aboutir à l'adoption d'une recommandation.

---

*Original anglais:* M. MDWABA (*employeur, Afrique du Sud*)

---

Voilà l'un des débats les plus animés depuis que j'ai participé pour la première fois à cette Conférence il y a sept ans.

Ce qui symbolise et reflète le mieux l'ampleur et la diversité des défis à relever, c'est le paragraphe 4 du préambule, où il est dit que «l'instrument proposé devrait reconnaître la nécessité pour les Etats Membres de prendre d'urgence des mesures appropriées permettant la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, en tenant compte à la fois de la grande diversité de l'économie informelle et des différentes situations nationales».

Ce qui a rendu la discussion si âpre, c'est la réalité de notre existence, notre propre diversité au sein de cette organisation, le fait que certains participants ont connu l'économie informelle, que certains en sont même issus, que d'autres ne l'ont connue que sous la forme d'un problème ou d'un défi à résoudre, que quelques-uns ont émis des théories à son sujet, que certains viennent de pays en développement et d'autres, de pays développés et que, par conséquent, ces différences et cette diversité ont débouché sur un engagement riche et parfois viril en faveur du dialogue social en vue d'un consensus à tout prix.

Ce qui a redoublé les problèmes, me semble-t-il, c'est que le rapport à partir duquel nous avons travaillé comportait de grandes imperfections et aurait pu être bien meilleur. Cela a été aggravé dès le début par une tentative résolue de supprimer toute mention d'entrepreneuriat et d'entreprise, mais que nous avons pu heureusement repousser par pragmatisme et en raison de la nécessité de parvenir à un consensus.

Il ne fait aucun doute que nous devons mieux nous préparer pour le prochain cycle de discussions, en nous assurant que nos observations contribueront à la richesse de nos débats et à un engagement ciblé qui permettra de formuler une recommandation dont nous pourrions être fiers et qui soit pragmatique et réalisable.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour remercier le président de notre commission, Virgil Seafield, non pas parce qu'il est mon compatriote, mais parce qu'il a accompli avec maestria la tâche de présider un débat très délicat et compliqué.

---

*Original anglais:* M. ASAMOAH (*travailleur, Ghana*)

---

En qualité de délégué travailleur du Ghana et du fait que j'ai participé aux travaux de la Commission sur la transition de l'économie informelle, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le vice-président travailleur et j'approuve aussi le rapport de la commission dans son ensemble.

La tâche n'était pas simple, et nous félicitons tous les membres de la commission pour le travail considérable qui a été accompli.

Comme vous le savez, le Ghana, en tant que pays en développement, dispose à la fois d'une économie formelle et d'une économie informelle depuis des générations. Pendant quarante ans, c'est-à-dire depuis que le terme «secteur informel» a été utilisé pour la première fois, l'économie informelle s'est développée, contrairement aux prévisions d'alors selon lesquelles elle aurait dû disparaître une fois le pays suffisamment développé.

En fait, l'économie informelle a persisté et a même pris de l'ampleur, débordant de ses limites

historiques. Ce faisant, le Ghana, à l'instar d'autres pays en développement, est passé du «secteur informel» à l'économie informelle, après s'être rendu compte que l'informalité ne se limitait pas à un secteur distinct. En fait, et j'insiste sur ce point, l'informalité se manifeste désormais sous divers aspects dans l'économie dite formelle, où les emplois occasionnels et temporaires sont plus répandus que les emplois de caractère plus permanent.

En tant que représentants du mouvement syndical au Ghana, nous pensons, tout comme nos autres collègues africains, que cette progression de l'informalité est un trait particulier du sous-développement, qui présente des dimensions économiques, politiques et sociales. Du point de vue économique, l'incapacité de la croissance économique à se traduire par un développement et à créer des emplois décents dans l'économie formelle joue un rôle central dans l'expansion de l'économie informelle. Et ce phénomène est à l'origine des politiques macroéconomiques inadaptées qui ont été mises en œuvre au Ghana et dans toute l'Afrique ces trente dernières années, à savoir des politiques économiques qui considèrent la croissance comme une fin en soi et qui ne débouchent pas sur le développement.

Sur le plan social, la progression de l'économie informelle s'explique en partie par l'analphabétisme généralisé et le faible niveau de qualifications, même dans les milieux les plus instruits.

Du point de vue politique, l'informalité reflète l'incapacité de l'Etat à maîtriser l'économie informelle dans plusieurs pays africains, dont d'autres pays en développement comme le Ghana.

Si l'informalité est associée au fait que des agents économiques mènent des activités sans respecter les normes édictées par l'Etat, on peut alors se demander pourquoi cette inapplication des normes se poursuit à une si grande échelle et presque indéfiniment.

Dans beaucoup de pays, le contrat social est rompu. Les entreprises et les particuliers soit sont exclus des prestations essentielles accordées par l'Etat, soit sont soumis aux règles relatives à l'économie informelle imposées par les pouvoirs publics, lesquelles sont perçues comme des règles faussées allant à l'encontre de leurs intérêts.

Il est important de reconnaître que l'économie informelle, malgré tous ses défauts, a joué un rôle crucial dans la vie de nombreuse personnes, tant au Ghana que dans le reste de l'Afrique.

Alors que l'économie formelle vacillait, les emplois informels ont fourni des moyens de subsistance à beaucoup de personnes, et notamment aux adolescents et aux jeunes adultes. Les mesures de transition cherchent uniquement à accroître le potentiel de l'économie informelle, et non pas à le limiter.

Compte tenu de notre collaboration en tant que partenaires sociaux – employeurs, gouvernement et travailleurs – dans un cadre de relations approprié, un mécanisme de contrôle de l'application des règles est indispensable pour aller de l'avant. Nous nous engageons fermement à poursuivre les discussions en cours sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

L'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle aura pour effet d'améliorer leurs conditions de vie; le fait d'organiser les acteurs de l'économie informelle comme des travailleurs ou des unités économiques

et de leur donner la possibilité de s'exprimer et de se faire représenter leur permettra de bénéficier des prestations essentielles assurées par l'Etat.

Le Congrès des syndicats du Ghana (TUC) et les syndicats affiliés ont accompli des progrès importants dans l'organisation de certains travailleurs de l'économie informelle. Ils ont créé un conseil à l'intention de ces derniers ainsi que des associations locales des syndicats affiliés au TUC, en concertation avec les partenaires sociaux – gouvernement et employeurs –, et dans le cadre d'un effort collectif ont contribué à la réforme du régime national de retraite en vue de permettre aux travailleurs indépendants de l'économie informelle de cotiser à la sécurité sociale. Nous nous employons actuellement à élaborer un modèle selon lequel les cotisations à la sécurité sociale des acteurs de l'économie informelle seraient pour ainsi dire subventionnées par l'Etat.

Nous avons joué un rôle de premier plan dans la création du régime national d'assurance-maladie, qui couvre les acteurs de l'économie informelle et, de fait, tous les habitants du Ghana. En tant que travailleurs, nous suivons de près les grandes questions d'ordre économique, social et politique qui concourent au sous-développement et qui favorisent l'informalité. Et dans le cadre des efforts déployés en faveur de la transition, il importe de prendre en compte cet aspect du développement de l'Etat et des institutions qui conduit fréquemment à la formulation et à la mise en œuvre de politiques essentielles et qui rompt le contrat social entre les citoyens et l'Etat.

Nous sommes absolument convaincus que, si nous continuons de travailler en partenariat comme nous l'avons fait ces dernières semaines, nous pourrions élaborer un instrument susceptible de faciliter la transition vers l'économie formelle l'année prochaine. Et nous sommes tous persuadés de pouvoir y parvenir.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> GIULIETTI (employeuse, Argentine)*

---

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, le phénomène de l'économie informelle est complexe et doit pour cela faire l'objet de politiques et de mesures macroéconomiques, fiscales et du travail mises au point selon une approche stratégique et intégrée et propres à faciliter la transition vers l'économie formelle.

Le rapport soumis à l'approbation de cette assemblée, qui est le fruit du travail acharné des acteurs sociaux et des gouvernements et, en particulier, de la précieuse collaboration avec le Bureau, va dans ce sens. En effet, il a jeté les bases qui nous permettront, l'année prochaine, d'approfondir le travail d'élaboration de propositions visant à promouvoir un cadre clair et précis constitué de politiques et d'incitations permettant de réduire les barrières et les obstacles qui empêchent la formalisation du monde du travail. Ces propositions devraient permettre de préserver et de développer le potentiel des entreprises et d'augmenter la productivité, la créativité, le dynamisme et la capacité d'innovation, éléments indispensables pour effectuer la transition.

Il est donc essentiel que l'instrument qui sera approuvé hisse au rang de priorité la mise en place d'un environnement propice à la création et au développement d'entreprises durables car, sans elles, il sera impossible de formaliser l'économie de façon viable et de créer des emplois décents. Par conséquent, nous devons nous attacher à trouver des so-

lutions adaptées et éviter d'introduire dans cet instrument des questions qui lui sont étrangères et qui supposent un débat plus vaste et, dans certains cas, plus précis.

---

*Original espagnol: M. FERRARI (travailleur, Uruguay)*

Permettez-moi tout d'abord de préciser que nous essaierons ici de résumer la position que plusieurs représentants des centrales syndicales d'Amérique latine ont exprimée au cours des travaux de la commission, et que nous avons défendue au nom de l'Assemblée intersyndicale des travailleurs – le Congrès national des travailleurs (PIT-CNT).

Nous appuyons le rapport élaboré par notre commission, qui est le fruit d'un travail difficile. Nous espérons que ce processus, engagé bien avant le début de cette Conférence, pourra déboucher l'année prochaine sur une recommandation qui viendra approfondir encore les instruments actuels de l'OIT, aussi bien les conventions que les recommandations. Ces instruments constituent le fondement d'un processus qui rendra possible l'élimination du travail informel dans le monde.

Selon le rapport *Panorama Laboral 2013 – América Latina y el Caribe*, publié par le BIT, l'emploi informel concerne une part importante de la population active, est caractérisé par une forte hétérogénéité et touche certains groupes de travailleurs de manière disproportionnée.

Par exemple, le taux d'emploi informel est plus élevé parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation – il s'élève à plus de 63 pour cent pour les travailleurs qui n'ont pas terminé leur scolarité primaire – et parmi les plus pauvres.

En outre, l'emploi informel non agricole est plus fréquent dans certains secteurs tels que la construction, le commerce, les services et le transport.

Il touche plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans, et plus de 50 pour cent des femmes.

La plupart des travailleurs informels sont des indépendants, suivis par les salariés d'entreprises privées, de moins de dix salariés pour la majorité d'entre elles.

Les travailleurs domestiques représentent environ 10 pour cent du total de l'emploi informel. Les travailleurs familiaux – secteur dans lequel le taux d'informalité est de 100 pour cent – représentent quant à eux 6 pour cent de l'emploi informel.

Même si ce pourcentage est moins élevé, on compte 4,5 pour cent d'emplois informels dans le secteur public. Par conséquent, lorsque l'on analyse la question du travail informel, il ne faut pas tenir compte du secteur privé uniquement, mais aussi du secteur public, puisqu'il existe dans l'un comme dans l'autre des emplois précaires qui concurrencent les emplois décents pour les mêmes activités.

Il est important de souligner cette différence, qui met en évidence l'hétérogénéité de l'emploi informel et montre clairement que les politiques applicables à certains groupes ne sont pas nécessairement applicables à d'autres groupes. Ainsi, les politiques visant à encourager la transition de salariés d'entreprises formelles vers l'économie formelle diffèrent indéniablement des politiques destinées aux travailleurs indépendants, aux salariés informels ou aux travailleurs domestiques.

De ce fait, comme l'a suggéré le BIT, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée en vue de définir des politiques facilitant la transition vers l'économie formelle.

Certains pays ont mis en place des politiques visant à faire reculer le travail informel en adoptant une démarche globale et intégrée qui ont nettement porté leurs fruits, même si le résultat n'est pas suffisant.

Il s'agit notamment des politiques en faveur de la création d'emplois de qualité, des stratégies de croissance, de la révision des normes, du dialogue social, de l'entrepreneuriat, du renforcement des compétences professionnelles, du financement, de l'élargissement des droits à la sécurité sociale et du système intégré de santé pour les travailleurs et leur famille.

Il s'agit également de politiques axées sur les travailleurs indépendants, et notamment du régime simplifié des petits contribuables (*monotributo*) en Uruguay. Ce régime permet à des travailleurs exerçant dans des espaces publics ou dans de petits locaux de 15 mètres carrés au maximum de bénéficier de tous les droits à la sécurité sociale en versant une contribution unique, et favorise ainsi la transition vers l'économie formelle et l'inclusion des vendeurs ambulants, des artisans, des prestataires de services, des pêcheurs artisanaux, etc.

Des programmes tels que *Bolsa Família* au Brésil ne sont pas uniquement des mesures d'assistance, mais sont assortis de contreparties et de conditions qui réduisent la pauvreté, améliorent le niveau d'instruction et appuient la formation professionnelle.

On peut également citer le programme *Oportunidades* mis en place au Mexique.

En guise de conclusion, nous considérons que les travaux engagés au sein de notre commission marquent le début d'un débat que nous reprendrons lors de la 104<sup>e</sup> session de la Conférence, en 2015. A cette fin, le Bureau devra établir des plans qui nous permettront de formuler des propositions et d'accomplir des progrès sur les thèmes restés en suspens.

Pour nous, travailleurs d'Amérique latine, l'objectif pour 2015 sera de faire en sorte d'appuyer la formulation d'une recommandation qui fournira des orientations aux Etats Membres et aux partenaires sociaux en vue de transformer l'économie informelle en activités économiques formelles, et qui couvrira les problèmes économiques, sociaux et juridiques pesant sur cette économie.

En bref, il s'agira d'assurer l'égalité des droits entre les travailleurs informels et les autres travailleurs.

---

*Original anglais: M. MEYERSTEIN (employeur, Etats-Unis)*

Pour ma première participation à une session de la Conférence internationale du Travail, j'ai eu le privilège de prendre part aux travaux de la Commission sur la transition de l'économie informelle, qui était saisie d'une question nous concernant tous et sans doute l'une des plus importantes aujourd'hui.

Une entreprise ou un entrepreneur opérant dans l'économie informelle est vulnérable. Ils n'ont peut-être aucun titre de propriété en bonne et due forme concernant leurs biens de production alors qu'il s'agit du capital de base essentiel pour toute activité. Sans la protection de ces biens, sans les garanties offertes par la loi et les institutions, ils peuvent se voir dans l'impossibilité d'obtenir à moindre coût les capitaux qui leur sont nécessaires pour développer leur activité, embaucher davantage de travailleurs et leur offrir un salaire correct.

Une entreprise non enregistrée n'entretient pas de relations formelles avec ses salariés ni avec l'Etat, et ne verse pas non plus sa contribution aux fonds publics, pourtant essentiels lorsqu'il s'agit de créer les conditions d'une croissance durable de l'économie au sens large et de définir et d'appliquer la législation du travail et les autres lois visant à protéger les travailleurs.

Sans identité ni statut réels au regard du droit, le travailleur du secteur informel se trouve lui aussi démuné face aux mauvaises conditions de travail et à l'absence de filet de sécurité sociale. Sans statut officiel, il ne peut ni ouvrir de compte bancaire sur lequel déposer de l'argent en vue d'une formation, ni obtenir un prêt, ni faire l'acquisition d'un logement. Il ne peut pas non plus cotiser auprès des assurances sociales offertes à l'ensemble des membres de la société.

Dans les trop nombreux pays où l'informalité est la norme et non l'exception, les institutions publiques, telles que les tribunaux ou certains services sociaux, pâtissent également de cet état de fait et, à travers eux, c'est la société dans son ensemble, employeurs et travailleurs confondus, qui est pénalisée.

A mesure que seront levés les obstacles à la formalisation de l'économie, l'environnement réglementaire deviendra plus propice aux personnes opérant actuellement dans l'économie informelle. Les travailleurs et les entreprises du secteur informel auront peut-être besoin de mesures d'incitation explicites mais, une fois qu'ils auront rejoint l'économie formelle, ils profiteront de tous les avantages qu'elle offre et leur exemple fera tache d'huile. Plus la formalité deviendra la règle, plus les institutions sociales seront à même de répondre aux besoins de la population. A ce stade, l'appartenance au secteur informel n'apportera plus d'avantage compétitif aux entreprises.

Alors que ces réalités fondamentales, cette logique de la croissance durable et ces préoccupations communes s'imposent d'elles-mêmes, il a pourtant fallu un certain temps à notre commission pour s'entendre à leur sujet. Nous avons néanmoins fini par trouver un moyen terme et jeter les bases de nos travaux de l'année prochaine.

En 2015, nous devons nous efforcer d'affiner le résultat auquel nous sommes parvenus cette année afin que les gouvernements du monde entier aient à leur disposition une panoplie d'outils qui leur soit utile. Nous devons faire la synthèse du travail que nous avons engagé cette année et exposer de manière encore plus concrète à l'aide de quels mécanismes, selon quelle logique et suivant quelles étapes les gouvernements devraient planifier la transition de l'économie informelle pour en assurer le succès. J'espère que nous pourrons travailler de manière efficace, dans un esprit de coopération, pour atteindre cet objectif qui nous est commun.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> STEELE (travailleuse, Afrique du Sud)*

Je tiens à donner un visage aux divers acteurs de l'économie informelle. En tant que participante à la Commission sur la transition de l'économie informelle, je souscris aux propos du président du groupe des travailleurs et approuve également le rapport présenté par les membres de la commission.

Au cours du dialogue entre les partenaires sociaux – gouvernements, employeurs, travailleurs –, nous avons souligné la diversité des acteurs présents au sein de l'économie informelle. Nous avons donc insisté sur le fait que l'instrument devrait porter sur

l'ensemble des unités économiques – celles qui emploient des travailleurs dûment recrutés, celles qui sont mises sur pied par des travailleurs indépendants, exerçant leur activité seuls ou avec le concours de membres, rémunérés ou non, de leur famille, les coopératives, et les unités relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces unités emploient des milliers de travailleurs, dont une majorité de femmes, qui exercent leur activité dans des conditions extrêmement difficiles. Je vais illustrer mon propos par deux exemples concernant des travailleurs africains.

Le premier exemple est celui de ces vendeurs des rues, qui peuvent être nos frères, nos sœurs; ce sont souvent d'anciens syndicalistes qui, ayant été licenciés et ne parvenant plus à trouver un emploi nulle part, sont condamnés, pour survivre et envoyer leurs enfants à l'école, à vendre où ils le peuvent – trottoirs, stations de taxi, centres-villes – de petits produits de consommation courante. Ce sont eux les travailleurs de l'économie informelle: quotidiennement harcelés par les forces de l'ordre qui les pourchassent, au motif que les centres-villes doivent être propres; considérés comme dangereux par les autorités, parfois dépossédés de leurs marchandises par des fonctionnaires peu scrupuleux, à qui ils devront verser la maigre somme qu'ils ont parvenus à accumuler pour tenter de les récupérer – l'opération est parfois infructueuse, auquel cas ils doivent repartir à zéro: trouver l'argent nécessaire pour racheter un stock et reprendre la course à la survie.

L'autre exemple est celui de cette petite agriculture de subsistance, pratiquée dans les zones rurales, dans les villages, mais aussi à proximité des bidonvilles, et qui commence à se développer dans les villes. Là encore, ce sont les plus pauvres qui assurent leur survie et celle de leur famille par divers expédients – culture de légumes, tressage de colliers, tissage de nattes. Lorsque les mines ferment, les mineurs regagnent leur village et sont alors totalement tributaires des maigres ressources de ce dernier, et notamment du revenu assuré grâce au travail des femmes qui cultivent les terres pour subvenir aux besoins de la famille. D'autres, chassés de leur village par la faim et la pauvreté, partent chercher du travail en ville, où la situation est souvent pire; ils se retrouvent dans des baraquements sordides, sans eau et sans le moindre service.

Ces vendeurs des rues et ces petits exploitants agricoles sont eux aussi des travailleurs. Et il importe que ces travailleurs – et tous ceux figurant sur la liste établie dans le cadre de la réflexion engagée sur la transition de l'économie informelle – puissent s'organiser, au même titre que les travailleurs de l'économie formelle; sinon, dépourvus de toute protection, de tout droit et de toute représentation, ils resteront pris au piège de la pauvreté. Ils sont aussi vulnérables que les salariés qui passent sans cesse d'une situation à l'autre. Pour pouvoir correctement représenter les travailleurs de l'économie informelle, les syndicats doivent les aider à s'organiser, mais aussi comprendre leurs problèmes. Il est indispensable de donner des moyens aux milliers de travailleurs du secteur informel. Il est indispensable qu'ils puissent participer au dialogue social, dans le cadre de structures tripartites et conformément aux pratiques nationales.

Tous les Etats Membres doivent s'attacher à répondre aux divers besoins des unités économiques du secteur informel. Lorsque nous mettrons en place le cadre d'action intégré nécessaire, nous devons

veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des points suivants: premièrement, il faut organiser les travailleurs de l'économie informelle, consacrant ainsi ce droit fondamental qu'est le droit d'organisation et de négociation collective; deuxièmement, il faut assurer leur représentation collective, afin qu'ils puissent se faire entendre et peser dans les négociations; troisièmement, il faut leur conférer l'identité juridique correspondant à leur statut de travailleur ou d'agent économique; quatrièmement, il faut leur garantir la jouissance de leurs droits économiques (droit au travail, droit d'exploiter des terres, etc.); cinquièmement, il faut leur garantir la jouissance de leurs droits sociaux, ce qui implique d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, les domaines prioritaires à cet égard étant la maternité et les dispositifs d'accueil de la petite enfance.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> RASOVIĆ (employeuse, Monténégro)*

---

L'informalité a de nombreuses causes mais elle est principalement à mettre en lien avec des politiques économiques et sociales insuffisantes et mises en œuvre de manière inadéquate, un cadre juridique et institutionnel inadapté, l'application lacunaire de la loi, un marché du travail et des contrats de travail manquant de souplesse, la perte de confiance envers les institutions, des procédures administratives complexes et trop longues, ainsi que l'instabilité économique et la baisse des liquidités et de la productivité.

Il s'agit des principales raisons pour lesquelles une partie conséquente de l'activité économique relève de l'économie informelle, soit du fait du non-respect des obligations juridiques, soit du fait d'activités non déclarées ou d'entités économiques non immatriculées, basculant ainsi totalement dans l'économie informelle.

Le niveau insuffisant de connaissance, de qualification et de compétence, associé à des systèmes fiscaux et des systèmes de contribution sociale inadéquats ainsi qu'à un environnement économique et réglementaire imprévisible dans des économies en pleine évolution ont pour effet de décourager l'activité économique formelle. En conséquence, le recouvrement des recettes diminue et les entités économiques qui respectent la réglementation doivent ainsi supporter une pression fiscale accrue du fait du relèvement des impôts et de l'introduction de nouvelles formes d'imposition.

Cela réduit encore les perspectives de création de nouveaux emplois et de croissance des entreprises, qui, parallèlement, mettent fin à différents volets de leurs activités déclarées.

Au cours des deux dernières semaines, nous avons œuvré de manière responsable afin d'accomplir la tâche difficile confiée à la Commission sur la transition de l'économie informelle, tâche qui était d'autant plus difficile que le questionnaire envoyé précédemment aux Membres ainsi que les conclusions proposées qui l'accompagnaient passaient à côté de nombreuses questions essentielles pour le processus de transition.

Nous avons consacré beaucoup trop de temps à l'ajout dans le texte d'éléments qui, à notre avis, auraient dû être évidents pour toutes les parties, comme la définition des «unités économiques», l'identification des causes principales de l'informalité et l'élaboration des solutions les plus efficaces pour résoudre ces problèmes. Cela semblait pourtant simple puisque nous n'avions qu'à

accepter la réalité, qui est que la pérennité et la croissance des entreprises constituent la solution clé pour résoudre le problème de l'informalité.

Il est impératif que tous les mandants reconnaissent que les entreprises et les entrepreneurs qui opèrent dans un environnement propice à l'activité économique sont ceux qui offrent des emplois durables et décents, et qui contribuent non seulement à la transition vers l'économie formelle mais aussi à la création d'emplois formels.

Nous avons tous conscience de l'importance des solutions que nous devons mettre en œuvre, à savoir des emplois décents dans des entreprises durables, et j'espère que toutes les parties déploieront des efforts supplémentaires pour préparer au mieux un instrument qui tiendra réellement compte de la réalité sur le terrain et offrira des orientations afin que des mesures efficaces puissent être prises.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> TESIORNA (travailleuse, Philippines)*

---

En tant que participante à la Commission sur la transition de l'économie informelle, je souscris à la déclaration du vice-président travailleur, ainsi qu'au rapport présenté par les membres de la commission. Les travailleurs informels se taisent depuis trop longtemps et sont souvent dénigrés, incompris et considérés comme ne faisant pas partie du processus de développement. Les abus, les mauvaises conditions de travail, l'exploitation, l'injustice et la pauvreté font partie de leur quotidien. La plupart des gouvernements continuent de fermer les yeux sur leur détresse et leurs difficultés et n'entendent pas leur appel à la réforme.

Toutefois, nous espérons que, grâce à la solidarité, les syndicats pourront faire la différence en faisant pression en faveur de réformes structurelles et socio-économiques afin de développer le travail décent, au moins pour les travailleurs informels, et de donner aux acteurs économiques la capacité de garantir le plein emploi productif. Les syndicats ont une vraie force collective qui leur permet d'obtenir de véritables réformes. Pour répondre aux besoins des travailleurs informels, nous devons permettre leur transition vers l'économie formelle.

Nous exprimons notre sincère gratitude à l'Organisation internationale du travail qui, en tant qu'instance tripartite, s'emploie à encourager les réformes nécessaires pour promouvoir la reconnaissance, les droits au travail, l'accès à la justice, la sécurité au travail et la sûreté des lieux de travail, l'accès aux ressources productives (accès à la formation, au marché des technologies, au crédit et aux capitaux), l'accès à l'assurance sociale et le lien avec l'économie sociale et solidaire. Ces objectifs importants peuvent se concrétiser grâce à un cadre de gouvernance efficace et fondé sur le tripartisme.

L'expérience des Philippines a prouvé que les coalitions et les réseaux mis en place par les syndicats avec les organisations de la société civile permettaient de faire pression en faveur de réformes nationales et locales au profit des travailleurs informels et des acteurs économiques. L'expérience des Philippines a aussi montré que la participation des syndicats et la restructuration du gouvernement permettaient d'obtenir de meilleurs résultats. L'un d'entre eux est la création, par voie de législation, de la Commission nationale de lutte contre la pauvreté (NAPC), mandatée pour être l'organe suprême chargé de formuler des recommandations pour l'élaboration des politiques et des programmes et de suivre la mise en œuvre de tous les programmes de



lutte contre la pauvreté. Les travailleurs vulnérables, tels que les ouvriers de l'économie formelle, les travailleurs informels, les agriculteurs sans terre, les artisans pêcheurs, les peuples autochtones, les jeunes, les étudiants et les femmes, entre autres, y sont représentés.

Dans l'intérêt particulier des travailleurs informels, nous avons créé le Sous-comité de l'économie informelle. Ce sous-comité, qui relève de l'autorité nationale de développement économique et au sein duquel sont représentés les partenaires sociaux, se développe progressivement aux niveaux régional et municipal; il est chargé de la planification et de l'élaboration de la législation et des programmes locaux axés sur les ressources. Le ministère du Travail, par le biais de son secrétariat, préside ce sous-comité et met actuellement en œuvre le Programme national de convergence pour l'établissement d'un socle de protection sociale en faveur des travailleurs informels.

Nous avons restructuré notre ministère du Travail en créant un bureau de l'économie informelle chargé d'intégrer les acteurs principaux de l'économie informelle dans le processus de planification et de les faire participer aux travaux des comités et groupes de travail techniques et des bureaux régionaux. Ce bureau, dont les employés sont chargés des questions qui touchent les travailleurs informels, offre un espace de travail et un soutien technique et administratif aux membres de la NAPC et du Conseil de l'économie informelle. Par le biais de consultations multisectorielles avec les principaux acteurs de l'économie informelle, les Philippines ont élaboré un cadre intégré de protection sociale et des stratégies visant à mettre en place un système de protection sociale universel, progressif et axé sur les résultats. Des programmes fondamentaux sont ainsi mis en œuvre en ce qui concerne l'assurance sociale, les interventions sur le marché du travail, les filets de protection sociale et les autres questions sociales; les organismes publics veillent à la bonne gestion des ressources qui y sont consacrées.

Des incitations, sous la forme de subventions, de crédits accordés à des conditions préférentielles, de subventions pour la formation à la production de maïs et l'accès aux technologies et aux marchés de marchandises, sont fournies aux gouvernements locaux, en tant qu'entités de mise en œuvre, ainsi qu'aux travailleurs informels et aux acteurs économiques. Nous appelons les partenaires sociaux à faire preuve de solidarité et à unir leurs forces pour encourager l'exécution de ces réformes structurelles et socio-économiques dans les pays Membres, en prêtant attention aux statistiques et aux données collectées, ainsi qu'à leur utilisation. Nous appelons nos partenaires sociaux à faire preuve de solidarité pour aider les travailleurs et les acteurs économiques de l'économie informelle à sortir de l'ombre, pour défendre leurs droits et réclamer ce qui leur revient du fait de leur énorme contribution au produit intérieur brut des pays Membres. Syndicats, luttons!

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Je ne vois pas d'autres orateurs et je propose donc que la Conférence approuve le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle, paragraphes 1 à 1598 du *Compte rendu provisoire*, n° 11. En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

*(Le rapport – paragraphes 1 à 1598 – est approuvé.)*

**CONCLUSIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION  
SUR LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE:  
ADOPTION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder, section par section, à l'adoption des conclusions sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

*(Les conclusions proposées – points 1 à 34 et leur annexe – sont adoptées section par section.)*

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur ensemble?

*(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)*

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION À L'ORDRE  
DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE  
DE LA CONFÉRENCE D'UNE QUESTION INTITULÉE  
«FACILITER LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE  
INFORMELLE VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE»:  
ADOPTION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder maintenant à l'adoption de la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle». S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

*(La résolution est adoptée.)*

Nous avons terminé l'examen des travaux de la Commission sur la transition de l'économie informelle.

Au nom des membres du bureau, je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé à ces travaux. Les débats qui ont eu lieu offrent la base de notre deuxième discussion sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle l'an prochain, à la 104<sup>e</sup> session de la Conférence.

Mes remerciements vont aussi au secrétariat du BIT qui, de l'avis de tous, a travaillé dur tout au long des séances de la commission, ainsi qu'au président, aux vice-présidents et à la rapporteure.

**RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA DISCUSSION  
RÉCURRENTÉ SUR L'EMPLOI: PRÉSENTATION,  
DISCUSSION ET APPROBATION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Le point suivant de notre ordre du jour est le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 12. Il comprend une résolution et des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi. Conformément à la nouvelle procédure, après avoir été approuvé par le bureau, le projet de rapport a été publié sur Internet pour permettre aux membres de la commission de soumettre des corrections à leurs propres déclarations. Un certain nombre de corrections nous ont été soumises dans les délais, elles seront incluses dans la version finale du document.



Les représentants des gouvernements des pays suivant ont soumis des corrections à leurs propres interventions, à savoir: l'Algérie, le Canada, les Etats-Unis, la Grèce (au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres), la Nouvelle Zélande, le Sénégal, le Tchad et la Turquie. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont également soumis un certain nombre de corrections.

J'invite maintenant le bureau de la commission à se rendre à la tribune. Il s'agit du président, M. Visser, du vice-président employeur, M. Echavarría Saldarriaga, de M<sup>me</sup> Coronacion, qui remplace M<sup>me</sup> Kelly, vice-présidente travailleuse, et du rapporteur, M. Ndebele.

Je donne la parole à M. Ndebele.

---

*Original anglais: M. NDEBELE (rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi)*

---

C'est pour moi un très grand honneur d'avoir été nommé rapporteur de cette commission pour la discussion récurrente sur l'emploi qui s'est intéressée aux grands défis et aux priorités de notre époque, à savoir le plein emploi productif, librement choisi et décent, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Nos travaux se sont déroulés du 28 mai au 6 juin. Notre participation et notre engagement actif au sein de la commission n'ont pas faibli tout au long des neuf séances qui nous ont réunis. Dans un premier temps, notre commission s'est attachée à mettre en place une compréhension et une vision communes de la situation actuelle de crise mondiale de l'emploi et des multiples défis liés à l'emploi qui se posent actuellement dans le monde en ces temps de reprise économique inégale. Nous avons fait un tour d'horizon des tendances du chômage qui nous a amené à noter avec préoccupation l'augmentation du chômage de longue durée et de l'insécurité de l'emploi, et certains phénomènes persistants de grande ampleur comme le sous-emploi, l'informalité et la pauvreté au travail. Nous avons aussi accordé une attention particulière aux difficultés accrues que rencontrent les jeunes hommes et femmes, dans toutes les régions, pour ce qui est de la transition de l'école à la vie professionnelle.

Nous avons longuement évoqué un certain nombre de changements structurels à long terme qui remodelent le monde du travail, à savoir la mondialisation, la nouvelle géographie de la croissance, les changements technologiques, les transitions démographiques, le défi d'un développement durable respectueux de l'environnement, l'accroissement des inégalités, le découplage entre la croissance économique et la création d'emplois décents et productifs ainsi que l'inadéquation des compétences toujours plus marquée. Nous avons examiné les incidences que pouvaient avoir ces facteurs structurels sur les marchés du travail et la politique de l'emploi.

Etant donné qu'il s'agissait du deuxième examen de l'objectif stratégique de l'emploi dans le cadre du cycle de discussion récurrente prévu par la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, notre commission a dressé un bilan des progrès accomplis et des résultats obtenus par l'Organisation et le Bureau dans la mise en œuvre des conclusions adoptées à la 99<sup>e</sup> session de la Conférence, en 2010.

Cette discussion a été l'occasion de partager, en toute franchise, les expériences très diverses des gouvernements participants du monde entier sur les

politiques et programmes en matière d'emploi et d'évaluer le soutien apporté par le Bureau dans le suivi de la mise en œuvre des conclusions de 2010.

Je suis très heureux de vous dire que ni la multiplicité des défis qui se posent, ni la diversité des situations, des priorités et des expériences des pays représentés ne nous ont empêché de parvenir à une vision commune, fondée sur un large consensus tripartite, concernant la voie à suivre, et de nous entendre sur le contenu d'un cadre global de politiques à adopter dans le difficile contexte actuel.

C'est donc un grand honneur pour moi de vous présenter cet après-midi, pour approbation, le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi. Ce rapport, qui comprend un projet de résolution et des conclusions, propose des orientations stratégiques pour les travaux de l'Organisation au cours de la prochaine période. Il s'agit d'orientations stratégiques décisives, fondées sur un consensus tripartite.

Je voudrais vous faire part d'un certain nombre de points importants de nos conclusions.

Tout d'abord, nous sommes prêts et résolus à relever le défi d'une reprise et d'un développement durables à travers des stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, ainsi que des cadres de politiques équilibrés, cohérents, bien articulés, tant au niveau mondial que national.

Nous estimons que le plein emploi productif, librement choisi et décent est un objectif nécessaire et réalisable. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est indispensable d'investir en faveur de l'emploi de qualité afin de relancer la croissance et de promouvoir des sociétés plus inclusives, à la fois dans les économies développées et en développement.

Dans le cadre de nos débats en vue de parvenir à cette vision commune, nous nous sommes entendus sur neuf principes directeurs qui devraient guider notre action dans cette entreprise. Ces objectifs sont notamment les suivants: tenir compte du corpus des normes internationales du travail pertinentes, des droits fondamentaux au travail et de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui est une convention de gouvernance; promouvoir la qualité et la quantité des emplois au moyen d'une combinaison de politiques macroéconomiques, du marché du travail et sociales cohérentes; garantir la complémentarité et la cohérence entre les politiques et services publics, et le secteur privé, dans la promotion de l'emploi décent; assurer un équilibre approprié entre les politiques et les mesures de l'offre et celles de la demande, particulièrement dans le contexte actuel d'une demande faible; atteindre les objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la diversité.

Nous insistons sur le fait que chaque Etat Membre devrait promouvoir un cadre global de politique de l'emploi fondé sur des consultations tripartites pouvant inclure les éléments suivants: des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui soutiennent la demande globale, l'investissement productif et les transformations structurelles, promeuvent les entreprises durables, soutiennent la confiance des entreprises et remédient aux inégalités croissantes; des politiques commerciales, industrielles, fiscales, relatives aux infrastructures et sectorielles propres à promouvoir l'emploi, renforcer la productivité et faciliter les processus de transformations structurelles; des politiques relatives à l'entreprise, en particulier un environnement favorable aux entreprises durables, conformément aux

conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2007, y compris l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat; des politiques d'éducation qui sous-tendent des politiques de formation tout au long de la vie et des politiques de développement des compétences adaptées à l'évolution des besoins du marché du travail et aux nouvelles technologies, et qui élargissent les possibilités d'emploi, y compris des systèmes de reconnaissance des compétences; des politiques et institutions du marché du travail que je n'énumérerai pas ici, faute de temps; des politiques de lutte contre le chômage de longue durée et des politiques qui encouragent la transition vers la formalité; des mécanismes de coordination interinstitutionnelle efficaces et des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes de l'emploi; des stratégies d'activation globales pour faciliter l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi productif continu pouvant s'appuyer sur l'Appel à l'action de 2012 qui offre un cadre d'orientation pour une action multidimensionnelle.

Plus important encore, à travers ce cadre global de politiques, nous insistons sur le rôle fondamental que peut jouer le dialogue social, y compris la négociation collective et le tripartisme, pour faciliter le consensus sur les politiques de l'emploi et l'adaptation aux transformations structurelles ayant une incidence sur le marché du travail, et nous soulignons la nécessité de promouvoir la cohérence des politiques.

Nous estimons qu'un degré élevé de cohérence, de collaboration et de coordination des politiques est nécessaire aux niveaux mondial et régional en vue de soutenir la reprise de l'économie et du marché du travail, et de promouvoir un développement durable axé sur l'emploi et l'inclusion sociale.

A cet égard, nous avons mis l'accent sur le fait que les Membres devraient promouvoir l'intégration d'un objectif explicite en matière de plein emploi productif et de travail décent dans le Programme de développement pour l'après-2015 actuellement en cours d'élaboration.

Un autre objectif important des discussions récurrentes consiste à proposer une orientation pour l'action de l'OIT. Les conclusions de ce rapport invitent l'OIT à aider les Etats Membres, à leur demande, à promouvoir et à mettre en œuvre leur cadre global de politiques de l'emploi tel qu'il vient d'être présenté.

En se fondant sur les résultats obtenus depuis 2010, nos conclusions proposent des orientations claires et précises sur la manière dont l'OIT devrait poursuivre, étendre et renforcer son action dans les domaines concernés.

Dans nos conclusions, nous demandons également à l'OIT de faire de nouvelles propositions concernant une procédure d'examen volontaire par les pairs de la politique de l'emploi, avec pour objectif de promouvoir le partage des connaissances.

La commission a également identifié une série de questions nouvelles et émergentes sur lesquels le Bureau devrait axer ses efforts dans une perspective de diffusion des connaissances, de renforcement des capacités et de plaidoyer mondial.

Dans l'esprit de la réforme mise en œuvre par le Directeur général, nous invitons le Bureau à renforcer ses mécanismes de coordination interne afin de garantir un appui plus intégré et interdisciplinaire aux niveaux national et mondial.

Au-delà de la richesse de ces conclusions, je voudrais terminer en soulignant une fois encore l'esprit de consensus tout à fait remarquable qui a régné pendant nos travaux, le profond respect dont chacun a fait preuve pour toutes les opinions exprimées, et la force du dialogue social qui ont caractérisé les délibérations en plénière et au sein du groupe de rédaction de notre commission.

Je tiens à remercier notre président, M. Visser, membre du gouvernement des Pays-Bas, qui a orienté avec maestria les travaux de la commission et de son groupe de rédaction. Il a su maintenir notre cap avec un tel brio que la commission a terminé ses travaux avec une légère avance sur le calendrier.

Je remercie très chaleureusement nos deux vice-présidents, M. Echavarría, pour les employeurs, et M<sup>me</sup> Kelly pour les travailleurs, qui, avec ambition et passion, nous ont aidés à atteindre cette vision commune.

Toute ma gratitude va aux membres du groupe de rédaction, aux membres gouvernementaux et aux membres employeurs et travailleurs, ainsi qu'à leurs porte-parole respectifs, M. O'Reilly et M<sup>me</sup> Kelly, qui ont travaillé d'arrache-pied pour rédiger des conclusions inclusives et équilibrées.

Je voudrais également remercier le secrétariat pour le soutien qu'il a apporté à notre commission sous la direction de la représentante et de la représentante adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Polaski, et M<sup>me</sup> Berar Awad, et de l'équipe des conseillers principaux et des experts. J'exprime aussi ma reconnaissance à M<sup>me</sup> Muller, M<sup>me</sup> Maybud et M<sup>me</sup> Than Tun qui ont coordonné les efforts avec une efficacité remarquable.

Nous remercions enfin tous les membres du secrétariat pour leur dévouement, leur soutien éclairé et leur disponibilité. L'aide qu'ils ont apportée jour et nuit à la commission, y compris pendant les deux week-end, nous a permis de parvenir, sans heurts, là où nous en sommes aujourd'hui, et d'élaborer un rapport et des conclusions qui vont tout à fait dans le sens des objectifs et des buts des discussions récurrentes.

Je terminerai en recommandant à cette Conférence d'approuver ce rapport et d'adopter la résolution et les conclusions qui l'accompagnent. Je suis intimement convaincu que ces conclusions fourniront un excellent guide pour le travail de notre organisation dans ce domaine si stratégique.

---

*Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDARRIAGA  
(vice-président employeur de la Commission  
pour la discussion récurrente sur l'emploi)*

---

C'est pour moi un véritable plaisir de m'adresser à la plénière en tant que représentant des employeurs, animé par l'optimisme qui les caractérise lorsqu'ils créent une entreprise et mènent leurs activités, non seulement dans leur propre intérêt, mais également dans l'intérêt de l'ensemble de la société.

Cet optimisme se reflète dans le travail de cette commission, qui s'est ouverte par la formulation de trois questions spécifiques. Premièrement, qu'est ce qui génère des emplois? Deuxièmement, quelles attentes peut avoir une personne en ce qui concerne l'emploi? Troisièmement, qu'a fait ou que devrait faire le BIT pour contribuer à la création d'emplois? Telles sont les interrogations qui ont orienté nos travaux, dans le cadre d'un débat qui est en soi passionnant et qui représente également un enjeu de

taille, puisque la création d'emplois est une demande de la société toute entière.

Dans les dix prochaines années, on aura besoin de 600 millions de nouveaux emplois et, actuellement, on peut compter quelque 400 millions de chômeurs. Cette situation fait de l'analyse des nouvelles politiques de l'emploi un véritable défi, tout en suscitant un vif intérêt de notre part.

Nous sommes très satisfaits des travaux menés et des sujets abordés dans le rapport, tels que le rôle joué par le secteur privé et par les entreprises durables. Le rapport met également l'accent sur l'importance de l'activité économique des employeurs, qui sont les principaux créateurs d'emplois dans le monde. Nous avons pour cela travaillé à partir d'un document existant de cette Organisation, en vue de contribuer à la création de conditions favorables aux entreprises. Il s'agit des conclusions concernant les entreprises durables, adoptées en 2007.

La notion d'entreprise durable et la notion d'emploi décent sont les deux faces de la même médaille, car il est impossible de créer des emplois décents si les entreprises ne perdurent pas. Ces deux éléments sont liés, c'est pourquoi il est indispensable de bien les définir dans les politiques de l'emploi.

Le pilier d'une entreprise durable est la confiance de la personne qui entame une activité économique. Les investissements ne viennent pas sans efforts; ils sont le fruit de différentes politiques qui créent les conditions propices pour que l'investisseur privé continue d'investir et développe son activité. Pour ce qui est des politiques, on ne peut pas dire qu'il existe une recette unique adaptée à toutes les situations. Les politiques publiques, du point de vue macroéconomique ou microéconomique, ou dans le domaine de l'emploi, comportent des variables très diverses, qui doivent être analysées en fonction des particularités de chaque pays.

Il faut donc, dans les politiques, rechercher un équilibre entre l'offre et la demande d'emplois, car si l'on axe les politiques uniquement sur la demande – ce à quoi on pense généralement quand on cherche du travail –, on crée des difficultés du côté de l'offre, c'est-à-dire du côté de ceux qui pourraient créer des emplois. Il faudrait donc parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande, équilibre dont le document en question propose un exemple.

Nous avons beaucoup parlé de l'insécurité de l'emploi, car notre monde est en mutation et l'insécurité ressentie entraîne des difficultés non seulement pour les individus mais aussi pour les sociétés, pour les travailleurs (à titre individuel ou collectif) et pour les entreprises (en tant qu'entité unique ou en tant que groupe).

Un monde qui change suppose des idées nouvelles. Il est nécessaire de repenser les choses, de faire preuve de créativité, de monter des projets fondés sur l'innovation, la recherche, la science et la technologie, car ces éléments permettront de transformer la société et de lui apporter bien-être et richesse.

C'est pourquoi l'évaluation des modalités de travail selon des méthodes généralement utilisées dans le passé présente des risques si l'on veut créer des emplois pour le futur. L'éventail des formes de travail doit être large et aucune d'entre elles ne doit être sous-estimée, pour autant qu'il s'agisse d'un emploi décent.

Je voudrais tout particulièrement remercier le Bureau pour le document élaboré, car il nous a permis de procéder à une analyse qui a facilité notre travail. De plus, ce document comprend l'analyse de certains phénomènes liés aux emplois émergents, formes d'emploi qui méritent autant d'attention que les emplois traditionnels.

Après l'adoption, en 2008, de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, il a souvent été rappelé que les activités de l'OIT sont utiles et en quoi elles bénéficient à ses mandants. Dans le document que nous avons rédigé, nous proposons toute une série de solutions et de stratégies qui pourront se révéler très utiles dans ce que nous serons appelés à faire à l'avenir.

Il est nécessaire d'offrir des possibilités aux Etats en mettant à leur disposition différentes sortes de politiques et en leur permettant d'évaluer eux-mêmes les avantages et les inconvénients de chacune des mesures. Toutefois, l'enjeu principal consiste à évaluer l'incidence de ces mesures. Il ne s'agit pas d'une tâche facile, et, de ce fait, il nous faut déterminer plus précisément si ces mesures et politiques permettent de créer réellement de meilleurs emplois. Nous devons relever le défi qui consiste à mettre en place des mesures susceptibles d'être évaluées.

Permettez-moi également de souligner que, dans le cadre des politiques d'emploi, ce document traite d'une grande diversité d'éléments – des politiques macroéconomiques, commerciales, industrielles, fiscales, sectorielles et relatives aux infrastructures, qui soutiennent l'emploi et la productivité.

Ce document présente également des politiques en faveur de la durabilité des entreprises, axées sur l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises, qui sont celles qui créent le plus d'emplois. Il contient en outre des politiques en matière d'éducation dont le but est de favoriser la formation continue et le renforcement des compétences, ainsi qu'un ensemble de politiques de nature institutionnelle, dont traite habituellement cette Organisation, et de politiques visant à résoudre le problème du chômage de longue durée, ou chômage structurel, qui entrave les efforts déployés par de nombreux pays pour que les taux de chômage atteignent un niveau très faible.

Le document porte aussi sur les politiques relatives à la migration de main-d'œuvre. Par ailleurs, il nous semble pertinent que la cohérence de toutes les politiques, sur les plans économique, environnemental, social et du travail, soit encouragée.

Il est nécessaire d'assurer une coordination interinstitutionnelle, non seulement entre les organismes publics mais aussi dans le cadre de la collaboration avec le BIT.

Faciliter la transition vers l'économie formelle est un impératif. Nous devons en outre analyser le nouveau contexte démographique, en tenant compte des paramètres examinés pendant la session de la Conférence de l'année dernière, et en particulier mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de ces politiques.

En tant qu'employeurs, nous ne cesserons d'insister sur l'obtention de résultats, aussi bien au Conseil d'administration que lors des prochaines sessions de la Conférence car les politiques doivent avoir des retombées concrètes.

Pour conclure, je remercie le président, M. Visser, pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les travaux de la commission, pour l'humour avec lequel il a su gérer certains moments de ten-

sion, mais également pour le sérieux qu'il a su garder alors que l'assemblée riait aux plaisanteries qu'il faisait pour tenter d'apaiser les esprits.

De même, je souhaite remercier la vice-présidente travailleuse, M<sup>me</sup> Kelly, pour la manière dont elle a abordé chacun des thèmes et en particulier pour son attitude positive lors de chacun des débats.

Je remercie le groupe des travailleurs et le groupe gouvernemental pour le dynamisme dont ils ont fait preuve afin que les travaux avancent le plus rapidement possible, ainsi que M<sup>me</sup> Polaski et M<sup>me</sup> Berar Awad pour leur efficacité et les orientations qu'elles ont su donner aux membres de l'équipe du secrétariat afin que les travaux soient fructueux.

Je remercie les interprètes et les traducteurs, qui nous permettent de mieux nous comprendre, ainsi que le groupe des employeurs pour tout leur appui et leurs orientations. Je remercie en particulier M. O'Reilly pour sa collaboration au Comité de rédaction, de même que M<sup>me</sup> Castro et M. Lamy, qui ont assuré la coordination des traductions en espagnol et en français.

Je remercie enfin l'équipe d'appui du secrétariat de l'OIE et d'ACT/EMP, M<sup>me</sup> Lee, M. Chacko et M. González, pour leur appui et leur excellent travail. Nous n'aurions pas pu parvenir à un tel résultat sans leur collaboration.

Permettez-moi de souligner que nous disposons d'un document équilibré, bref, composé de 14 paragraphes et qui contient des mesures concrètes. Nous avons défini des mesures que le BIT pourra prendre, ainsi que des décisions précises et des éléments mesurables dont l'incidence sera rigoureusement évaluée.

Enfin, je terminerai avec le même optimisme qui m'animait lorsque que j'ai commencé ma carrière d'entrepreneur. Ce document va permettre d'amorcer un changement au sein de l'Organisation, comme le firent les conclusions concernant la promotion des entreprises durables, car il servira de guide pour la création d'emplois et permettra d'offrir des perspectives à toutes celles et à tous ceux qui attendent des décisions de la part de cette Organisation.

Aussi, nous exhortons la plénière à adopter ces conclusions.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> CORONACION (travailleuse, Philippines)*

J'ai l'honneur et l'avantage de m'adresser à vous au nom de M<sup>me</sup> Kelly, notre porte-parole et vice-présidente travailleuse de la commission, qui est au regret de ne pouvoir être présente aujourd'hui.

En effet, les travaux de notre commission ont été absolument passionnants. Il est bon de vous faire goûter un peu l'ambiance qui a régné au sein de cette commission et de partager les bons moments que nous avons vécus et nous font oublier qu'il y en a eu d'autres plus difficiles.

Nous sommes très heureux d'arriver, cet après-midi, à l'approbation du rapport et à l'adoption des conclusions de la commission pour la discussion récurrente sur l'emploi. C'est ce document dont vous êtes saisi.

Ces conclusions sont le résultat de près de deux semaines de discussions sur des questions pointues et de négociations extrêmement constructives entre les membres travailleurs, employeurs et gouvernementaux de notre commission. Je voudrais notamment remercier le Comité de rédaction, car ses membres ont su être à la hauteur des attentes et dé-

fini un cadre global de politiques de l'emploi pour promouvoir le plein emploi, décent, productif et librement choisi, ainsi que les principes directeurs qui l'accompagnent. Il s'agit d'un grand pas en avant vers une meilleure cohérence des politiques aux plans national et international et vers la résolution des défis liés à l'emploi.

Nous avons longuement débattu de ces défis en commission. En résumé, il faut créer 600 millions d'emplois dans les dix prochaines années, en veillant à ce qu'il s'agisse d'emplois de qualité, et ce, alors même que les inégalités se creusent, que la demande mondiale est atone et que l'emploi se précarise de plus en plus. Voilà un défi de taille, un défi que nous n'avons pas encore réussi à relever depuis notre discussion d'il y a quatre ans. Nous sommes parvenus à la conclusion que nous disposons de solutions au plan politique pour résoudre les problèmes rencontrés, mais que nombre d'entre elles n'avaient pas encore été mises en œuvre. Il est important par ailleurs d'encourager l'adoption d'une panoplie de politiques (macroéconomiques, industrielles, fiscales, du marché du travail, de protection sociale et de promotion de la négociation collective) ayant une incidence positive et complémentaire sur l'emploi.

Tel est précisément l'objet du cadre global de politiques que nous présentons aujourd'hui. Il englobe un large éventail de politiques qui ont toutes un impact sur l'emploi, que ce soit aux plans quantitatif ou qualitatif. Il est important maintenant que les Etats Membres utilisent le cadre global, avec l'aide du Bureau, et qu'ils essaient de voir quel est l'effet des politiques sur l'emploi et le travail décent et comment les affiner ou les modifier pour de meilleurs résultats.

Les conclusions comprennent un certain nombre de principes directeurs importants pour une reprise durable axée sur l'emploi, principes qui sont fondés sur les normes internationales du travail, et notamment la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, sur la promotion de l'emploi aux plans quantitatif et qualitatif, la nécessité de tirer parti du fait que les quatre objectifs stratégiques de l'OIT sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement, sur le rôle clé des politiques publiques et de l'emploi dans le secteur public, sur la nécessité de mettre l'accent sur les politiques de la demande dans le contexte actuel d'une demande faible et sur celle de prendre des mesures pour remédier à l'insécurité et aux inégalités, qui vont croissant.

Permettez-moi de revenir sur quelques-uns des éléments phares du cadre proprement dit, dont nous nous félicitons tout particulièrement.

Je citerai tout d'abord les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui soutiennent la demande globale et remédient aux inégalités croissantes, sachant qu'elles sont un frein à la croissance et à la création d'emplois.

Deuxièmement, les politiques commerciales, industrielles, fiscales, relatives aux infrastructures et sectorielles propres à promouvoir l'emploi, renforcer la productivité et faciliter les processus de transformation structurelle permettant d'abandonner les spécialisations dans des secteurs à faible valeur ajoutée, peu rémunérateurs pour les travailleurs.

Troisièmement, les politiques et institutions du marché du travail, telles que les politiques salariales, les salaires minima et la négociation collective, qui permettent de soutenir la demande globale

et de lutter contre les inégalités. Les pays qui disposent de mécanismes de négociations collectives coordonnés ont obtenu de très bons résultats sur ce dernier plan tout en créant des emplois.

Quatrièmement, les politiques de lutte contre le chômage de longue durée, notre objectif ultime étant – et devant rester – le plein emploi.

Pour terminer, les mécanismes efficaces de coordination interinstitutionnelle destinés à optimiser les résultats en matière d'emploi et de travail décent. Nombreuses sont les politiques ayant incidence sur l'emploi – en termes qualitatifs ou quantitatifs – auxquelles les ministères du Travail sont étrangers. Voilà pourquoi il faut impliquer les autres ministères.

Nous saluons l'appel à promouvoir l'intégration d'un objectif explicite en matière de plein emploi productif et de travail décent dans le Programme de développement durable pour l'après-2015, lancé à l'OIT et à ses Membres. Nous avons très peu de temps pour agir, mais nous ne devons ménager aucun effort d'ici au mois de septembre. Le travail décent est la solution pour sortir de la pauvreté.

Nous sommes très satisfaits de l'action qu'il est proposé à l'OIT d'entreprendre. Là encore, je voudrais, si vous le permettez, mentionner certains domaines d'action auxquels mon groupe est particulièrement attaché.

Tout d'abord, l'extension de la portée des diagnostics nationaux intégrés, pour qu'ils s'étendent non seulement aux politiques économiques et industrielles mais aussi aux politiques salariales, à la protection sociale, à la liberté syndicale et à la négociation collective.

Deuxièmement, l'analyse des interactions entre toutes les politiques en ce qui concerne leurs résultats sur l'emploi, aux plans quantitatif et qualitatif.

Troisièmement, l'aide aux Membres pour évaluer l'impact des accords commerciaux et d'investissement sur l'emploi et la transformation structurelle.

Quatrièmement, le renforcement des capacités des mandants et la fourniture d'une aide aux fins de l'élaboration de politiques nationales de l'emploi s'inscrivant dans le cadre global. A cela s'ajoute l'examen volontaire des politiques nationales de l'emploi par les pairs au sein de l'OIT, élément très important pour notre groupe. Cet exercice, qui est facultatif, nous permettra à tous de partager nos bonnes pratiques en la matière.

Je relèverai également les travaux consacrés à l'insécurité de l'emploi. Encore une fois, c'est une question à laquelle mon groupe attache beaucoup d'importance. La qualité de l'emploi s'est détériorée ces derniers temps et nous nous attendons notamment à une progression rapide des formes d'emploi atypiques. Ces formes d'emploi, qui se substituent pour beaucoup d'entre elles aux emplois traditionnels, sont par essence précaires, ont un coût humain et social élevé et s'accompagnent d'un recul de la demande globale, sans compter qu'elles freinent la croissance et la création d'emplois.

Nous nous félicitons aussi de ce que le BIT soit invité à étudier l'impact des diverses formes de contrat sur la quantité et la qualité des emplois, le chômage de longue durée et les politiques permettant de faire face à ce phénomène.

L'importance de la Déclaration sur les entreprises multinationales a été soulignée et le Bureau doit mener un travail de sensibilisation auprès des mul-

tionales pour les encourager à favoriser l'emploi décent dans les pays où elles sont implantées.

Enfin et surtout, les conclusions invitent l'OIT à promouvoir le cadre global de politiques dans les enceintes internationales, telles que le G20, et dans ses rapports avec d'autres organisations internationales, telles que le FMI, l'OCDE et l'OMC. Il est capital que ces organisations évaluent les répercussions sur l'emploi des mesures qu'elles préconisent et commencent à mettre l'emploi au cœur même de leurs propres politiques.

Les discussions qui ont lieu dans le cadre de la Conférence internationale du Travail ne sont jamais faciles, mais je crois que l'on peut dire sans risque de se tromper que les travaux de notre commission ont été un bon exemple de dialogue social tripartite. Nous avons abordé de nombreuses questions, certaines plus difficiles que d'autres, certaines de manière plus détaillée que d'autres mais, en fin de compte, nous avons toujours réussi à trouver un terrain d'entente dans un esprit de consensus.

Je tiens à remercier notre président, M. Visser, qui a dirigé nos travaux avec beaucoup de calme et avec l'excellent sens de l'humour qu'on lui connaît, ainsi bien sûr que l'homologue de M<sup>me</sup> Kelly pour les employeurs, M. Echavarría Saldarriaga, et M. O'Reilly, qui a représenté le groupe des employeurs au groupe de rédaction, pour leur participation à l'élaboration d'un nouvel ensemble de conclusions et leur volonté d'aboutir à un résultat.

Je tiens aussi à remercier tous les membres gouvernementaux qui ont participé activement aux travaux de la commission et du groupe de rédaction, ainsi que notre rapporteur, M. Ndebele. Permettez-moi enfin de remercier les représentants du Bureau, M<sup>me</sup> Berar Awad et son équipe, qui ont travaillé d'arrache-pied pour préparer le rapport dont nous étions saisis, les projets de conclusions et le rapport de la commission et qui ont fait en sorte que toutes les séances de la commission et du Comité de rédaction se déroulent sans accroc, fussent-ils passer une nuit blanche. Pour terminer, je tiens bien sûr à exprimer aussi toute ma gratitude aux interprètes et aux traducteurs, qui nous ont permis de nous comprendre.

Je vous souhaite à tous bon voyage et j'espère que vous emporterez les conclusions dans votre pays et que vous saurez les mettre en pratique.

---

*Original anglais: M. VISSER (président de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi)*

---

J'ai l'honneur, en ma qualité de président de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, de vous proposer quelques observations à propos de nos travaux et des résultats de nos délibérations. Je souhaiterais tout d'abord mettre en lumière certains points, afin de compléter l'excellent compte rendu de nos travaux qui vous a été présenté par notre rapporteur, M. Ndebele, et par les vice-présidents.

Je rappellerai tout d'abord que c'est la première fois que la Conférence internationale du Travail engage une deuxième discussion récurrente consacrée à l'objectif stratégique de l'emploi, au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. C'est donc sur un terrain relativement mal balisé que nous avons avancé, investis d'une double tâche: examiner et évaluer les réalisations passées de l'Organisation et du Bureau, d'une part, apprécier les perspectives d'avenir et poser les jalons du futur

programme de travail, d'autre part. Nous étions pleinement conscients, dès le début de nos travaux, des difficultés considérables qui se posent dans le domaine de l'emploi, en ce moment difficile où la crise mondiale cède peu à peu à une reprise timide et inégale, difficultés qui découlent également des bouleversements structurels d'ordre économique, démographique, environnemental et technologique auxquels nous assistons aujourd'hui.

Je sais pertinemment que, tant dans notre commission qu'en plénière ou dans le cadre du Sommet sur le monde du travail, nous avons été bombardés de chiffres qui soulignent cruellement les lacunes et les déficits à combler si nous voulons atteindre l'objectif du plein emploi productif et librement choisi. Je tiens cependant à rappeler que nous nous sommes engagés collectivement à créer 600 millions d'emplois au cours de la prochaine décennie, pour réintégrer les actuels chômeurs, mais aussi pour absorber les 400 millions de nouveaux venus sur le marché du travail, jeunes hommes et femmes dont les aspirations et les compétences sont sans commune mesure avec ce que l'on est aujourd'hui en mesure de leur proposer.

Nous avons reconnu que ce déficit est également un déficit de qualité. Dès le départ, et pendant toute la durée de nos travaux, nous avons adopté une approche holistique pour traiter la question de la quantité et de la qualité des emplois. Effectivement, le défi à relever au cours des dix prochaines années n'est pas seulement de créer 600 millions d'emplois, mais bel et bien d'assurer la qualité de ces emplois, l'objectif étant de faire reculer de manière sensible des phénomènes inquiétants – travailleurs pauvres, informalité, insécurité de l'emploi, spirale des bas salaires, inégalités entre hommes et femmes, jeunes en rupture sur le marché du travail.

Compte tenu de l'éventail des questions soulevées, de la diversité des perspectives politiques, de la richesse des expériences nationales qui ont été présentées et débattues dans la commission, un regard rétrospectif me permet de vous confirmer, ce dont je tire une grande fierté, que nos deux semaines de travail ont été extrêmement productives et constructives.

Nos conclusions sont assurément tournées vers l'avenir, portent sur des questions de fond, et s'intègrent parfaitement dans un cadre stratégique global que les trois parties (gouvernements, employeurs et travailleurs) pourront tout à fait, nous en sommes convaincus, promouvoir et adapter à la diversité des besoins et des contextes nationaux. Les orientations que nous proposons à l'Organisation et au Bureau sont d'ordre stratégique et répondent à des attentes clairement définies. Je pense que, là aussi, nous sommes parvenus à instaurer un équilibre satisfaisant entre la nécessité de poursuivre et de renforcer les travaux en cours dans des domaines clés, et celle de nous confronter à de nouvelles problématiques. Je pense que nous avons accompli un travail de qualité et que nous nous sommes pleinement acquittés de la tâche qui nous avait été confiée.

Comment y sommes-nous parvenus? En ne renonçant pas un seul instant au dialogue et à la recherche du consensus, et cela pour toutes les questions qui ont été traitées, y compris les questions sensibles qui ont donné lieu à des divergences d'opinion et de perspectives.

Je tiens à cet égard à remercier chaleureusement les vice-présidents, M<sup>me</sup> Kelly pour les travailleurs,

M. Echavarría Saldarriaga, pour les employeurs, ainsi que M. O'Reilly, porte-parole des employeurs dans le groupe de rédaction, pour leur largeur de vues, leur ambition et leur détermination. Je tiens à remercier aussi les 112 délégués gouvernementaux qui ont participé activement aux travaux de la commission ainsi que les membres du Comité de rédaction et les membres des équipes linguistiques, francophones et hispanophones.

Je tiens enfin à remercier le Bureau, la représentante du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Polaski, la représentante adjointe, M<sup>me</sup> Berar Awad, et l'équipe de conseillers et d'experts pour leurs excellents travaux préparatoires ainsi que pour la qualité de leur soutien pendant les débats; les coordonnatrices – M<sup>me</sup> Muller, M<sup>me</sup> Maybud et M<sup>me</sup> Than Tun – ainsi que toute l'équipe du secrétariat avec laquelle j'ai eu le plaisir de travailler longuement, week-end y compris, pour l'efficacité du soutien qu'ils nous ont apporté.

Ces travaux sont achevés, mais le vrai travail ne fait que commencer. J'aimerais terminer mon intervention par un extrait de nos conclusions: «Le plein emploi productif, librement choisi et décent est un objectif nécessaire et réalisable. Nous sommes résolus à relever le défi d'une reprise et d'un développement durables à travers des stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, ainsi que des cadres de politiques équilibrés, cohérents, bien articulés, tant au niveau mondial que national.»

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> BLANCO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili)*

---

J'ai le plaisir de féliciter les travailleurs, les employeurs et les représentants des gouvernements qui ont mis leur expérience au service de cette commission et de son Comité de rédaction chargé d'élaborer les conclusions.

Nous faisons face à des défis de taille et beaucoup reste à faire pour les relever. Nous devons redoubler d'efforts pour assurer le plein emploi et le travail décent pour tous et toutes. Dans ma région, l'Amérique latine, comme dans d'autres régions du monde, l'insécurité de l'emploi a connu une augmentation brutale. Beaucoup de postes de travail permanents sont remplacés par des emplois temporaires, qui s'inscrivent ouvertement dans le cadre de la sous-traitance. Cette situation porte atteinte aux droits des travailleurs en ce qui concerne la liberté syndicale, ce qui entrave la réalisation des objectifs visés par la négociation collective, tant sur le plan juridique que pratique.

Ce changement a une incidence considérable sur le développement de la situation des travailleurs et de leur famille. En effet, il leur est de plus en plus difficile de faire respecter leurs droits et de faire entendre leur voix pour négocier de meilleures conditions de travail et de rémunération. Les conséquences s'en ressentent également sur l'économie dans son ensemble, le fossé des inégalités ne cessant de se creuser entre les riches, qui constituent une minorité, et les travailleurs pauvres, qui sont la majorité.

Ces inégalités croissantes ont empêché le développement et contribué à l'insuffisance de la demande globale, c'est pourquoi on peut s'attendre à ce que la réduction de l'insécurité sur le marché du travail ait une incidence positive sur la croissance économique et sur la progression de l'emploi.

Par conséquent, nous nous félicitons de la décision d'examiner l'emploi sous l'angle de la précarité, examen qui devrait permettre d'analyser les conditions actuelles réelles du secteur public et du secteur privé.

Cela nous permettra d'identifier les défis qui se présentent à nous et d'en observer les conséquences pour les travailleurs, la société en général et l'économie dans son ensemble. En outre, nous disposerons de davantage d'informations pour les débats qui se tiendront prochainement et pourrions ainsi envisager les politiques nécessaires pour lutter contre les effets négatifs de l'insécurité de l'emploi et pour réduire le nombre d'emplois précaires.

Nous saluons en outre le fait que les politiques industrielles et sectorielles soient reconnues, car, dans nos régions, elles jouent un rôle important dans la mise en place d'une transformation structurelle qui nous permettra de nous éloigner d'un système de production fondé sur une très faible valeur ajoutée. A cet égard, nous espérons bénéficier de l'aide du BIT, notamment pour comprendre la façon dont les politiques commerciales et d'investissement, qui doivent être intégrées aux chaînes de valeur, peuvent avoir un impact sur les systèmes de production et sur la transformation structurelle, afin d'améliorer la qualité des emplois et la qualité de vie des travailleurs et de leur famille.

Les études d'impact, mentionnées dans les conclusions de notre rapport, joueront un rôle clé dans l'évaluation de nos politiques industrielles et sectorielles.

Cette commission s'est employée à définir un ensemble de paradigmes nouveaux fixant le cadre d'une pratique qui respecte les droits des travailleurs. Dans l'histoire, le travailleur apparaît comme un individu vulnérable; cependant, les épreuves traversées ont fait de lui une figure active représentant un individu qui lutte pour son bien-être, pour son développement, pour sa famille et pour une société plus juste.

---

M<sup>me</sup> KEDJOUR (*travailleuse, Algérie*)

---

Je me félicite, avec mes collègues, des bonnes conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi. Nous considérons que les résultats de nos discussions vont nous permettre de faire face aux problèmes que connaissent nos pays.

Ces conclusions soulignent l'importance de la cohérence des politiques et en particulier de la politique de l'emploi.

De nombreuses politiques ont en effet des répercussions sur l'emploi en termes de qualité et de quantité et beaucoup de ces politiques ne relèvent pas de la compétence du ministère du Travail. Les conclusions soulignent à juste titre que la coordination interministérielle est nécessaire pour que le large éventail des politiques pertinentes contribue effectivement à la création d'emplois durables et à la promotion du travail décent. Cet aspect est étroitement lié à la bonne gouvernance. Pour atteindre cet objectif, nous devons mettre en place des mécanismes au niveau national pour promouvoir la coordination des politiques. Il est également important de veiller à ce que les partenaires sociaux prennent part aux discussions autour de ces politiques avec d'autres ministères. Il faut encourager et renforcer le dialogue sur les politiques macroéconomiques et les politiques industrielles et sectorielles et créer pour cela des mécanismes nationaux de consulta-

tion. Il est nécessaire que les Etats puissent concevoir une politique fiscale et parafiscale équitable.

Outre l'assistance à la coordination des politiques, nous sollicitons également l'OIT pour nous aider à mettre en œuvre le cadre global de politiques de l'emploi dans nos pays respectifs, à procéder à l'analyse de ces politiques et à l'évaluation de leur impact sur l'emploi. Le Bureau pourra nous aider dans la conception de l'ensemble de politiques appropriées. Nous sommes heureux de l'appel lancé par l'OIT en faveur de la promotion du cadre global de politiques de l'emploi au niveau international auprès des autres organisations internationales, y compris celles qui conseillent les gouvernements sur les politiques économiques et commerciales. L'OIT devrait notamment promouvoir ce cadre auprès du FMI, puisque la plupart des politiques qu'il préconise ont un impact direct sur l'emploi.

Enfin, je tiens à réitérer l'appel en faveur de la promotion du plein emploi productif et du travail décent comme objectif explicite du Programme de développement durable pour l'après-2015. C'est le moment maintenant de promouvoir cet objectif explicite et je demande à tous les gouvernements de faire un effort en ce sens dans les semaines à venir pour que nos conclusions soient immédiatement suivies d'effet.

Pour mon pays, l'Algérie, ces conclusions viennent renforcer la politique mise en œuvre en matière d'emploi et de bonne gouvernance.

---

M<sup>me</sup> HOULMANN (*travailleuse, France*)

---

Les perspectives de croissance économique mondiale deviennent optimistes, même si la reprise demeure faible et inégale. Les marchés boursiers sont en hausse. Les profits des entreprises progressent. Mais parallèlement, quels que soient les pays et les régions du monde – en développement ou développés – la question de la hausse du chômage, celle de l'emploi décent et de qualité ou celle du travail informel sont toujours très préoccupantes et d'actualité.

Dans ce contexte, des pays ont, dans l'urgence, négligé la concertation tripartite et la négociation collective, pensant ainsi agir plus vite. D'autres, au contraire, ont continué de pratiquer un dialogue social tripartite de qualité, aboutissant ainsi à des solutions positives, novatrices et dont la mise en œuvre est facilitée et a produit de bons résultats.

Dans certains pays, pour diminuer les dépenses publiques, on a réduit les prestations sociales et les budgets d'éducation, de santé et de protection sociale. Cette austérité a supprimé ainsi un soutien crucial au marché du travail, donné un coup de frein à la consommation et aggravé les inégalités. Parallèlement, d'autres pays ont mené une politique active du marché du travail avec beaucoup plus de succès.

Plus que jamais, la mise en œuvre de politiques basées sur l'objectif stratégique de l'emploi est à encourager pour relever maintenant de plus grands défis. Plus de 800 millions de travailleurs pauvres ainsi que leur famille vivent avec moins de deux dollars par jour; 23 millions de personnes dans le monde ont abandonné l'idée de retrouver un travail. En Europe, le chômage des jeunes atteint des taux de 20 à 60 pour cent suivant les pays. Les inégalités se creusent. Les femmes ne peuvent toujours pas aspirer à un accès et à un développement professionnels à égalité avec les hommes. Il serait nécessaire de créer 600 millions d'emplois nouveaux au cours des dix prochaines années.



*I have a dream*, j'ai un rêve, disait Martin Luther King. Pour le paraphraser, nous pourrions dire: ayons le rêve d'une reprise économique conjointe à une situation de plein emploi, offrant de nombreux emplois décents, de qualité, librement choisis et profitant à tous, y compris aux populations défavorisées, vulnérables, notamment aux jeunes, aux femmes, aux plus âgés.

Ayons le rêve d'une population en bonne santé, bien éduquée, régulièrement formée tout au long de la vie, avec des compétences en adéquation avec les évolutions technologiques et les besoins des entreprises.

Ayons le rêve d'entreprises qui réussissent économiquement, se préoccupent aussi de leur impact social, sociétal et environnemental et reconnaissent le dialogue social comme le déterminant principal de leur succès.

Construisons et donnons-nous les moyens de notre rêve. Réfléchissons à la manière de rendre possibles ces buts qui sont les nôtres.

Suite à l'adoption en 2008 de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, des mesures ont été prises et des actions ont été engagées. Des premiers résultats positifs sont visibles et de bonnes pratiques ont émergé, mais la bataille pour l'emploi n'est pas encore gagnée. L'objectif d'atteindre le plein emploi décent, de qualité et librement choisi est toujours une priorité absolue.

Au début de cette deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi, la commission s'est félicitée des premiers résultats positifs et s'est attachée aux orientations et plans d'action qu'il conviendrait de mener ou d'accentuer.

Dans ses conclusions, la commission préconise tout d'abord de créer un seul cadre global des différentes politiques ayant une incidence sur la politique de l'emploi, à savoir les politiques sociale, économique, fiscale, environnementale, de développement durable, de protection sociale et de santé, d'éducation et de formation tout au long de la vie. Ce cadre global vise à atteindre plus d'efficacité en établissant une cohérence et une synergie entre les différentes politiques, à les orienter toutes vers cet objectif de l'emploi.

Les conclusions de la commission recommandent vivement des politiques basées sur le dialogue social et la négociation collective, seuls garants de succès et de solutions efficaces, équitables et durables. Elles apportent des outils concrets que chaque pays pourra s'approprier et décliner selon son contexte pour gagner sa propre bataille de l'emploi et fournissent à l'OIT de bonnes orientations qui lui permettront de prendre pleinement sa place au sein des discussions mondiales, à côté des autres organisations internationales.

En adoptant ces conclusions et en les mettant en œuvre, nous pouvons concrétiser notre rêve. Permettez-moi de vous citer deux exemples qui vont dans cette voie.

Voici le premier. En France, tous les ans, une conférence sociale réunit différents ministres et les partenaires sociaux pendant deux jours autour de tables rondes. Ce dialogue approfondi, tripartite, permet de tirer les conclusions de l'année écoulée et d'engager pour l'année suivante une nouvelle feuille de route avec un calendrier partagé et précis. C'est un bon exemple de ce que peuvent produire la concertation collective et le dialogue tripartite.

Et voici le second exemple. Au niveau de l'Union européenne, l'Agenda 2020 est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'UE, sur une période de dix ans, avec cinq grands objectifs en matière d'emploi, d'innovation, d'environnement, d'éducation et d'inclusion sociale.

Ces deux exemples sont des pistes utiles de bonnes pratiques à développer. L'adoption de ces conclusions permettra de renforcer et de rendre plus efficaces les solutions déjà mises en œuvre afin de retrouver, partout dans le monde, une situation de plein emploi décent, de croissance économique, de justice sociale pour une mondialisation équitable, de stabilité et de paix.

Pour ces raisons, j'invite tous les délégués à adopter unanimement ces conclusions.

Avant de terminer, je remercie le président, les deux vice-présidents et chacun des membres de cette commission tripartite sur la stratégie de l'emploi qui, par la qualité du travail accompli et le consensus, a pu aboutir à ces conclusions concrètes.

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Je propose maintenant que la Conférence approuve le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, paragraphes 1 à 336, du *Compte rendu provisoire*, n° 12.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

*(Le rapport – paragraphes 1 à 336 – est approuvé.)*

---

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEUXIÈME DISCUSSION  
RÉCURRENTE SUR L'EMPLOI: ADOPTION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder maintenant à l'adoption de la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA DEUXIÈME DISCUSSION  
RÉCURRENTE SUR L'EMPLOI: ADOPTION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder maintenant à l'adoption, section par section, des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi.

*(Les conclusions – paragraphes 1 à 14 – sont adoptées section par section.)*

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte ces conclusions dans leur ensemble?

*(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)*

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé aux travaux de la commission et à remercier aussi le secrétariat.

L'objectif de la discussion récurrente, dans le cadre du suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation juste, est de donner au Bureau des orientations et des avis quant à la façon de réaliser au mieux les objectifs stratégiques de l'Organisation.





Vote par appel nominal sur le Protocole de 2014 relatif à la convention  
sur le travail forcé, 1930

Record vote on the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention,  
1930

Votación nominal relativa al Protocolo de 2014 relativo al Convenio  
sobre el trabajo forzoso, 1930

---

***Pour/For/En Pro: 437***  
***Contre/Against/En contra: 8***  
***Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 27***  
***Quorum: 305***  
***Maj./May.: 297***

---

**Pour/For/En Pro: 437**

<i>Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica</i>	<i>Autriche/Austria</i>	<i>Brésil/Brazil/Brasil</i>
NDEBELE, Mr (G)	ZWERENZ, Mr (G)	CORDEIRO DUNLOP, Sra. (G)
SKHOSANA, Mr (G)	DEMBSHER, Ms (G)	SALVATTI, Sra. (G)
MDWABA, Mr (E)	KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)	TEIXEIRA DE SOUSA, Sra. (E)
NTSHALINTSHALI, Mr(T/W)	BÖGNER, Ms(T/W)	DE LISBOA AMANCIO VALE, Sr.(T/W)
<i>Algérie/Algeria/Argelia</i>	<i>Bahreïn/Bahrain/Bahrein</i>	<i>Bulgarie/Bulgaria</i>
ZAIDI, M. (G)	ALMAHFOODH, Mr(T/W)	ZHELYAZKOV, Mr (E)
BOUKADOUM, M. (G)	<i>Bangladesh</i>	DIMITROV, Mr(T/W)
MEGATELI, M. (E)	AHMED, Mr (E)	<i>Burkina Faso</i>
SIDI SAID, M.(T/W)	<i>Barbade/Barbados</i>	SAWADOGO, M. (G)
<i>Allemagne/Germany/Alemania</i>	MARCUS-BURNETT, Mrs (G)	YAMEOGO, Mme (E)
GÜNTHER, Mr (G)	<i>Belgique/Belgium/Bélgica</i>	TIENDREBEGO, M.(T/W)
FARZAN, Mr (G)	CLAES, M. (G)	<i>Cambodge/Cambodia/Camboya</i>
CONZEMIUS, Mr (E)	BOUTSEN, Mme (G)	HOU, Mr (G)
KÜHL, Ms(T/W)	DE MEESTER, M. (E)	HEANG, Mr (G)
<i>Angola</i>	LEEMANS, M.(T/W)	<i>Cameroun/Cameroon/Camerún</i>
N'GOVE LUSSOKE, M. (G)	<i>Bénin/Benin</i>	AKOLLA EKAH, M. (G)
BANGUEIRO GONÇALVES, Mme (G)	BOKODAH, M. (G)	NGONO, Mme (G)
LUÍS, M. (E)	DJOSSOU MEBA BIO, Mme (G)	BATONGUE, M. (E)
FRANCISCO, Mme(T/W)	JOHNSON, M. (E)	BISSALA, M.(T/W)
<i>Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita</i>	IKO, M.(T/W)	<i>Canada/Canadá</i>
RADHWAN, Mr(T/W)	<i>Bolivie (Etat plurinational)/Bolivia (Plurinational State)/Bolivia (Estado Plurinacional)</i>	L'HEUREUX, Ms (G)
<i>Argentine/Argentina</i>	NAVARRO LLANOS, Sra. (G)	LEWIS, Mr (G)
ROSALES, Sr. (G)	VERAMENDI MARTÍNEZ, Sra. (G)	WOOLFORD, Mr (E)
RIAL, Sra. (G)	<i>Botswana</i>	ROYER, Mr(T/W)
FUNES DE RIOJA, Sr. (E)	MOJAFI, Mr (G)	<i>Cabo Verde</i>
MARTINEZ, Sr.(T/W)	SENNANYANA, Ms (G)	CARVALHO, M. (G)
<i>Australie/Australia</i>	MOLOBE, Mr (E)	MARTINS TAVARES, M. (G)
GARNER, Mr (G)	MHOTSHA, Mr(T/W)	FORTES, Mme (E)
ANDERSON, Ms (G)		ASCENÇÃO SILVA, M.(T/W)
ANDERSON, Mr (E)		<i>Chili/Chile</i>
		APARICIO, Sr. (G)
		GUESALAGA, Sr. (G)
		BOBIC, Sr. (E)
		AGUILERA, Sr.(T/W)

*Chine/China*

HAO, Mr (G)  
GAO, Mr (G)  
LIU, Mrs (E)  
JIANG, Mr(T/W)

*Chypre/Cyprus/Chipre*

PANTAZI, Ms (G)  
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)  
MOYSEOS, Mr(T/W)

*Colombie/Colombia*

RIOS, Sr. (G)  
QUINTANA, Sr. (G)  
ECHAVARRÍA, Sr. (E)  
GÓMEZ, Sr.(T/W)

*Comores/Comoros/Comoras*

SALIM, M.(T/W)

*Congo*

MAYALA, M. (E)  
ELAULT, M.(T/W)

*République de Corée/Republic of Korea/República de Corea*

CHOI, Mr (G)  
KWON, Ms (G)  
CHOI, Ms (E)  
RYU, Ms(T/W)

*Costa Rica*

GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)  
DENGO, Sr. (G)  
QUESADA FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

*Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire*

KONE, M. (G)  
DIALLO, M. (E)  
TRAORE, M.(T/W)

*Croatie/Croatia/Croacia*

PENIC-IVANKO, Mrs (G)  
FISEKOVIC, Mrs (G)  
HORVATIC, Mrs (E)  
KROFLIN, Mr(T/W)

*Cuba*

CASTILLO SANTANA, Sr. (G)  
THOMAS RAMÍREZ, Sra. (G)  
PARRA ROJAS, Sr. (E)  
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

*Danemark/Denmark/Dinamarca*

JENSEN, Mr (G)  
LORENTZEN, Mr (G)  
DREESEN, Mr (E)  
OHRT, Mr(T/W)

*République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana*

HERNÁNDEZ, Sra. (G)  
HERNÁNDEZ, Sr. (G)  
RAMOS CRISPÍN, Sr.(T/W)

*Egypte/Egypt/Egipto*

ALYEIDIN, Ms (G)  
WAHBALLAH, Mr(T/W)

*El Salvador*

VELÁSQUEZ DE AVILÉS, Sra. (G)  
MENÉNDEZ, Sra. (G)

*Equateur/Ecuador*

ESPINOSA, Sr. (G)  
KRONFLE KOZHAYA, Sr. (E)  
SARANGO CORREA, Sr.(T/W)

*Espagne/Spain/España*

VEGA MOLINA, Sr. (G)  
CARBAJAL GARCÍA, Sr. (G)  
FERRER DUFOL, Sr. (E)  
ORTEGA FUENTES, Sra.(T/W)

*Estonie/Estonia*

PROOS, Ms (G)  
HION, Ms (G)  
MERILAI, Ms (E)  
TAMMELEHT, Ms(T/W)

*Etats-Unis/United States/Estados Unidos*

SUN, Mr (G)  
SHEPARD, Mr (G)  
POTTER, Mr (E)  
FOX, Ms(T/W)

*Ethiopie/Ethiopia/Etiopía*

SENBETE, Mr (G)  
ADEWO, Mr (G)  
ENDRIS, Mr (E)  
AMENU, Mr(T/W)

*ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. Of Macedonia/ex Rep. Yugoslava de Macedonia*

PAPATOLEVSKA, Mrs (G)  
DIMITROV, Mr (E)  
MITREVSKI, Mr(T/W)

*Fidji/Fiji*

WAQA, Mr (G)  
MARIO, Mr (G)  
PROBERT, Mr (E)  
URAI MANUFOLAU, Mr(T/W)

*Finlande/Finland/Finlandia*

KANTANEN, Ms (G)  
HEINONEN, Ms (G)  
KÄRKKÄINEN, Mr (E)  
KOUSA, Mr(T/W)

*France/Francia*

BAUDURET, Mme (G)  
PINEAU, Mme (E)  
ALEXANDRE, Mme(T/W)

*Gabon/Gabón*

MBOU MBINE, M.(T/W)

*Ghana*

OFORI AGYEMANG, Mrs (G)  
KORLETEY, Mr (G)  
FRIMPONG, Mr (E)  
ASAMOAH, Mr(T/W)

*Grèce/Greece/Grecia*

CHRYSANTHOU, Mme (G)  
PAPADATOS, M. (G)  
MANOUSI, Mme (E)  
KRATIMENOU, Mme(T/W)

*Guatemala*

CHÁVEZ, Sra. (G)  
VILLAGRÁN, Sr. (G)  
ACEVEDO, Sr.(T/W)

*Guinée/Guinea*

DOUMBOUYA, M. (G)  
SIDIBE, M. (E)  
MANSARE, M.(T/W)

*Honduras*

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)  
URTECHO, Sr. (E)  
AVILA GARCIA, Sr.(T/W)

*Hongrie/Hungary/Hungría*

TVARUSKÓ, Ms (G)  
PELEI, Ms (G)  
ROLEK, Mr (E)  
CZUGLERNÉ IVÁNY, Ms(T/W)

*Inde/India*

BAPAT, Ms (G)  
PATIL, Mr (E)  
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

*Indonésie/Indonesia*

YUSUP, Mr (G)  
ROOSTIAWATI, Mrs (G)  
YASAR, Ms (E)

*République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán*

YAR AHMADIAN, Mr(T/W)

*Iraq*

MOHAMMED ALI, Mr (G)  
EL-SOODANI, Mr (G)  
AHMED, Mr (E)  
AL-BAWI, Mr(T/W)

*Irlande/Ireland/Irlanda*

SHERIDAN, Mr (G)  
GIGUERE, Mr (G)  
LYNCH, Ms(T/W)

*Islande/Iceland/Islandia*

KRISTINSSON, Mr (G)  
EYJOLFSSON, Mr (G)  
STEFANSDOTTIR, Ms (E)

*Italie/Italy/Italia*

TRAMBAJOLO, Mr (G)  
ARMELLIN, Mme (G)  
ROSSI, Mme (E)  
CAPPUCCIO, Mme(T/W)

*Jamaïque/Jamaica*

WEDDERBURN, Mr (G)  
WESLEY, Mr (G)  
CUTHBERT, Mrs (E)  
GRANT, Mr(T/W)

*Japon/Japan/Japón*

HIRASHIMA, Mr (G)  
ISAWA, Mr (G)  
MATSUI, Mr (E)  
SAKURADA, Mr(T/W)

*Jordanie/Jordan/Jordania*

LABADI, Ms (G)  
AL-JBOUR, Mr (G)  
MAAYTA, Mr(T/W)

*Kenya*

ISMAIL, Mr (G)  
NYAMBARI, Mr (G)  
MUGO, Mrs (E)  
ATWOLI, Mr(T/W)

*Kiribati*

NAUAN, Mr (G)  
TAATO, Ms (G)

*Lao, Rép. démocratique  
populaire/Lao People's Democratic  
Rep./Rep. Democrática Popular Lao*

DOUANGSAVANH, Mr (G)  
MOUNTIVONG, Mr (G)  
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)  
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

*Lesotho*

LEDIMO, Mrs (G)  
MATSOSO, Mrs (G)  
SEPHOMOLO, Mrs (E)  
SEMATLANE, Mr(T/W)

*Lettonie/Latvia/Letonia*

DREIMANE-ARNO, Ms (G)  
JANSONS, Mr (G)  
KIUKUCANE, Ms (E)  
MICKEVICA, Ms(T/W)

*Liban/Lebanon/Líbano*

ABDALLAH, Mr (G)  
FAYYAD, Mr (G)  
SAADE, Mr(T/W)

*Libye/Libya/Libia*

DERBI, Mr (G)  
ALGADI, Ms (G)  
SHARIF, Ms(T/W)

*Lituanie/Lithuania/Lituania*

DULKINAITĖ, Ms (G)  
ČERNIAUSKAS, Mr(T/W)

*Luxembourg/Luxemburgo*

FABER, M. (G)  
TUNSCH, M. (G)  
KIEFFER, M. (E)  
EISCHEN, Mme(T/W)

*Madagascar*

RAMANITRINIONY, M. (G)  
RAZAFINDRAIBE, M.(T/W)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

BAHARI, Mr (G)  
TAN, Mr (G)

*Malawi*

KAFERE, Mr (G)  
KALILANGWE, Mr (G)  
MUNTHALI, Mr (E)  
KALICHERO, Mr(T/W)

*Maldives/Maldivas*

KENT, Mr (G)  
ADAM, Ms (G)  
HALEEM, Mr (E)  
ZAKIR, Mr(T/W)

*Mali/Malí*

COULIBALY, M. (G)  
KONATE, M. (G)  
KATILE, M.(T/W)

*Malte/Malta*

GATT, Mr (G)  
AZZOPARDI, Mr (G)  
FARRUGIA, Mr (E)  
CARACHI, Mr(T/W)

*Maroc/Morocco/Marruecos*

EL BERRAK, Mme (G)  
KABBAJ, M.(T/W)

*Maurice/Mauritius/Mauricio*

ARMOOGUM, Mr (G)  
DURSUN, Mr (E)  
RAY, Mr(T/W)

*Mauritanie/Mauritania*

EL HASSAN, M. (G)  
EL KHOU, M. (G)

*Mexique/Mexico/México*

CALVARIO CASARRUBIAS, Sra. (G)  
DE REGIL GÓMEZ, Sr. (E)

*République de Moldova/Republic of  
Moldova/República de Moldova*

CERESCU, Mr (E)  
BUDZA, Mr(T/W)

*Monténégro/Montenegro*

SCHMIDT GUTZAT, Ms (G)  
SOC, Mrs (G)  
RADULOVIĆ, Mrs (E)  
KEKOVIĆ, Mr(T/W)

*Mozambique*

DENGO, M. (G)  
MAVILA, M. (G)  
MIGUEL, M. (E)  
SIMANGO, M.(T/W)

*Myanmar*

TUN, Mr (G)  
NAING, Mr (G)  
TUN, Mr(T/W)

*Namibie/Namibia*

SIMATAA, Mr (G)  
SHINGUADJA, Mr (G)  
PARKHOUSE, Mr (E)  
MUNIARO, Mr(T/W)

*Niger/Níger*

GARBA BARKIRE, M. (G)  
LIMAN, M. (G)  
SAGBO, M. (E)  
IDRISSA, M.(T/W)

*Norvège/Norway/Noruega*

GEDE VIDNES, Mrs (G)  
KVAM, Mrs (G)  
RIDDERVOLD, Mrs (E)  
JONSRUD, Mr(T/W)

*Nouvelle-Zélande/New  
Zealand/Nueva Zelandia*

MCHARDY, Mr (G)  
HOBBY, Mr (G)  
MACKAY, Mr (E)  
JONES, Mr(T/W)

*Ouganda/Uganda*

SSENABULYA NAMATOVU, Mrs (E)  
WERIKHE, Mr(T/W)

*Pakistan/Pakistán*

KHAN, Mr (G)  
NAUMAN, Mr (E)  
AWAN, Mr(T/W)

*Panama/Panamá*

MENDOZA GANTES, Sr. (G)  
NAVARRO BRIN, Sr. (G)  
LINERO MENDOZA, Sr. (E)  
BERROCAL, Sr.(T/W)

*Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua  
New Guinea/Papua Nueva Guinea*

VASO, Mr (G)  
SAPULAI, Mr (G)  
AISI, Mr (E)  
KANAU, Mr(T/W)

*Paraguay*

LÓPEZ, Sra. (G)  
THOMAS, Sr. (G)  
GONZÁLEZ ARIAS, Sr. (E)  
LEGUIZAMÓN, Sra.(T/W)

*Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos*

VAN DIJK, Mr (G)  
GANS, Mr (G)  
VAN EMBDEN ANDRES, Ms (E)  
VAN WEZEL, Ms(T/W)

*Pérou/Peru/Perú*

CÁCERES PIZARRO, Sra. (G)  
CHÁVEZ BASAGOITIA , Sr. (G)  
BAZÁN FIGUEROA, Sr.(T/W)

*Philippines/Filipinas*

REBONG, Ms (G)  
CHATO, Ms (G)  
VARELA, Mr (E)  
MATULA, Mr(T/W)

*Pologne/Poland/Polonia*

LEMIESZEWSKA, Ms (G)  
BAURSKI, Mr (G)  
MAKSYMUK, Mr (E)  
DUBINSKI, Mr(T/W)

*Portugal*

DA COSTA FERNANDES, Ms (G)  
VALADAS DA SILVA, Mr (G)  
BISCAYA, Mr (E)  
SIMÕES DA SILVA, Mr(T/W)

*Rép. Démocratique du Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo*

TSHIMUANGA MINCHIABO  
MUTOMBO, Mme (G)  
MUSONDA KALUSAMBO, M. (G)  
ATIBU SALEH MWEKKEE, M. (E)  
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

*Roumanie/Romania/Rumania*

DUMITRIU, Mme (G)  
TUDORIE, M. (G)  
RUSU, M.(T/W)

*Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido*

WARRICK, Ms (G)  
NOBLE, Ms (G)  
SYDER, Mr (E)  
GURNEY, Mr(T/W)

*Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia*

KUZMENKOV, Mr (G)  
ELTSOVA, Ms (G)  
SHMAKOV, Mr(T/W)

*Rwanda*

NTAYOMBYA, Ms (G)  
RUGEMA, Mr (G)

*Saint-Marin/San Marino*

TONI, M.(T/W)

*Sénégal/Senegal*

CISSE, M. (G)  
SECK, Mme (G)  
DIOP, M. (E)  
GUIRO, M.(T/W)

*Serbie/Serbia*

MLADENOVIC NESTOROVIC, Ms (G)  
MLADENOVIC, Mr (G)  
SAVKOVIC, Mr (E)  
ČANAK, Mr(T/W)

*Seychelles*

BRESSON, Ms (G)  
MOREL, Ms (G)  
LABROSSE, Mrs (E)  
ROBINSON, Mr(T/W)

*Singapour/Singapore/Singapur*

TAN, Ms (G)  
BOO, Ms (G)  
LIEW, Ms(T/W)

*Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia*

BERINEC, Mr (G)  
HRDINA, Mr (E)  
MACÁK, Mr(T/W)

*Slovénie/Slovenia/Eslovenia*

ŽEROVEC, Mr (G)  
ŠTERBENC, Ms (G)  
GÖTZ, Ms(T/W)

*Soudan/Sudan/Sudán*

BRHANELDIN, Mrs (G)  
MUSTAFA, Mr (E)  
YOUSIF, Mr(T/W)

*Soudan du Sud/South Sudan/Sudán del Sur*

LOTARA, Ms (G)  
RIAK, Mr (E)  
ALEU, Mr(T/W)

*Sri Lanka*

RAJAPAKSA PALLEGEDARA, Mr (G)  
WEERASINGHE, Mrs (G)  
PEIRIS, Mr (E)  
DEVENDRA, Mr(T/W)

*Suède/Sweden/Suecia*

EKEUS, Mr (G)  
ERIKSSON, Mr (G)  
BECKMAN, Mr (E)  
THAPPER, Ms(T/W)

*Suisse/Switzerland/Suiza*

BERSET BIRCHER, Mme (G)  
KARRER, M. (G)  
PLASSARD, M. (E)  
CIRIGLIANO, M.(T/W)

*Suriname*

MANGROE, Ms (G)

*Swaziland/Swazilandia*

MATSEBULA, Mr (G)  
DLAMINI, Ms (G)  
NTANDO, Ms (E)  
DLAMINI, Mr(T/W)

*République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania /República Unida de Tanzania*

KINEMALA, Mr (G)  
MSAKI, Mr (G)  
MLIMUKA, Mr (E)  
MGAYA, Mr(T/W)

*Tchad/Chad*

DJEGUEDEM, M. (G)  
MAHAMOUT, M. (G)  
DINGUEMNAIAL, M. (E)  
ADJIA, M.(T/W)

*République tchèque/Czech Republic/República Checa*

HOMOLKOVÁ, Ms (G)  
JANEČEK, Mr (G)  
DRBALOVÁ, Ms (E)  
BAUEROVÁ, Ms(T/W)

*Togo*

DOUAMENYO, M. (G)  
BATCHEY, M. (G)  
TEVI, M.(T/W)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago*

MC LEOD, Mr (G)  
GREAVES-SMITH, Mrs (G)  
ALI, Mrs (E)  
ANNISETTE, Mr(T/W)

*Tunisie/Tunisia/Túnez*

GHORAB, Mme (G)  
BACCOUCHE, Mme (G)  
ABASSI, M.(T/W)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmenistán*

POLLYYEVA, Ms (E)  
ALLAYEV, Mr(T/W)

*Turquie/Turkey/Turquía*

KAVLAK, Mr (G)  
DEMIRTAŞ, Mr (G)  
CENTEL, Mr (E)

*Ukraine/Ucrania*

IVANKEVYCH, Mr (G)  
KLYMENKO, Mr (G)  
MIROSHNYCHENKO, Mr (E)  
OSOVIYI, Mr(T/W)

*Uruguay*

CAMILI, Sra. (G)  
CABRERA, Sra. (G)  
PENINO, Sr. (E)  
GAMBERA, Sr.(T/W)

*Venezuela (Rép.  
Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian  
Republic)/Venezuela (Rep.  
Bolivariana)*

FLORES, Sr. (G)  
COLMENARES GOYO, Sr. (G)  
SUÁREZ, Sra. (E)  
DÍAZ, Sr.(T/W)

*Viet Nam*

LE, Ms (G)  
DAO, Mr (G)  
NGUYEN, Mr (E)  
HOANG, Ms(T/W)

*Zambie/Zambia*

KAUNDA, Mr (G)  
MULINDETI, Mrs (G)  
CHIBANDA, Mr (E)  
HIKAUMBA, Mr(T/W)

*Zimbabwe*

MASOKA, Mr (G)  
MANZOU, Mr (G)  
MUFUKARE, Mr (E)  
NKIWANE, Mr(T/W)

---

**Contre/Against/En  
contra: 8**

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia  
Saudita*

ALQAHTANI, Mr (E)

*Bahreïn/Bahrain/Bahrein*

ALAMER, Mr (E)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

BARDAN, Mr (E)

*Slovénie/Slovenia/Eslovenia*

KRIVIC, Mrs (E)

*Thaïlande/Thailand/Tailandia*

JATTANOND, Ms (G)  
BHANDHUFALCK, Mrs (G)  
ROMCHATTHONG, Mrs (E)  
NARAWONG, Mr(T/W)

**Abstentions/Abstentions/  
Abstenciones: 27**

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia  
Saudita*

ALYAHYA, Mr (G)  
ALGHORRI, Mr (G)

*Bahreïn/Bahrain/Bahrein*

ALDOSRI, Ms (G)  
MOHAMED, Mr (G)

*Brunéi Darussalam/Brunei  
Darussalam*

MOHD YUSOF, Mr (G)  
PG. KAMIS, Mr (G)

*Bulgarie/Bulgaria*

PIPERKOV, Mr (G)  
EVTIMOV, Mr (G)

*Emirats arabes unis/United Arab  
Emirates/Emiratos Árabes Unidos*

AL SUWAIDI, Mr (G)  
ALMARZOOQI, Mr (G)  
ALGAIZI, Mr (E)  
AL TUNAJI, Ms(T/W)

*République islamique d'Iran/Islamic  
Republic of Iran/República Islámica  
del Irán*

ALIABADI, Mr (G)  
BEHZAD, Mr (G)  
TASDIGHI, Mrs (E)

*Koweït/Kuwait*

AL-ALI, Mr (G)  
AL-DOUSARI, Mr (G)

*Oman/Omán*

AL MULLAHI, Mr (G)  
AL KIYUMI, Mr (E)

*Qatar*

AL KHULAIIFI, Mr (G)  
AL SULAITI, Mr (G)  
AL-KUWARI, Mr (E)  
AL SUBAIEI, Mr(T/W)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni  
stán*

BAZAROV, Mr (G)  
KEPBANOVA, Ms (G)

*Yémen/Yemen*

AL-SOHYBE, Mr (G)  
AL-NASSIRI, Mr (G)



Vote par appel nominal sur la Recommandation sur le travail forcé  
(mesures complémentaires), 2014

Record vote on the Forced Labour (Supplementary Measures)  
Recommendation, 2014

Votación nominal relativa a la Recomendación sobre el trabajo forzoso  
(medidas complementarias), 2014

***Pour/For/En Pro: 459***

***Contre/Against/En contra: 3***

***Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 12***

***Quorum: 305***

***Maj./May.: 309***

**Pour/For/En Pro: 459**

*Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica*

NDEBELE, Mr (G)  
SKHOSANA, Mr (G)  
MDWABA, Mr (E)  
NTSHALINTSHALI, Mr(T/W)

*Algérie/Algeria/Argelia*

ZAIDI, M. (G)  
BOUKADOUM, M. (G)  
MEGATELI, M. (E)  
SIDI SAID, M.(T/W)

*Allemagne/Germany/Alemania*

GÜNTHER, Mr (G)  
FARZAN, Mr (G)  
CONZEMIUS, Mr (E)  
KÜHL, Ms(T/W)

*Angola*

N'GOVE LUSSOKE, M. (G)  
BANGUEIRO GONÇALVES, Mme (G)  
LUÍS, M. (E)  
FRANCISCO, Mme(T/W)

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita*

ALYAHYA, Mr (G)  
ALGHORRI, Mr (G)  
ALQAHTANI, Mr (E)  
RADHWAN, Mr(T/W)

*Argentine/Argentina*

ROSALES, Sr. (G)  
RIAL, Sra. (G)  
FUNES DE RIOJA, Sr. (E)  
MARTINEZ, Sr.(T/W)

*Australie/Australia*

GARNER, Mr (G)  
ANDERSON, Ms (G)  
ANDERSON, Mr (E)

*Autriche/Austria*

ZWERENZ, Mr (G)  
DEMBSHER, Ms (G)  
KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)  
BÖGNER, Ms(T/W)

*Bahreïn/Bahrain/Bahrein*

ALDOSRI, Ms (G)  
MOHAMED, Mr (G)  
ALAMER, Mr (E)  
ALMAHFOODH, Mr(T/W)

*Bangladesh*

AHMED, Mr (E)

*Barbade/Barbados*

MARCUS-BURNETT, Mrs (G)

*Belgique/Belgium/Bélgica*

CLAES, M. (G)  
BOUTSEN, Mme (G)  
DE MEESTER, M. (E)  
LEEMANS, M.(T/W)

*Bénin/Benin*

BOKODAHO, M. (G)  
DJOSSOU MEBA BIO, Mme (G)  
JOHNSON, M. (E)  
IKO, M.(T/W)

*Bolivie (Etat plurinational)/Bolivia (Plurinational State)/Bolivia (Estado Plurinacional)*

VERAMENDI MARTÍNEZ, Sra. (G)  
ZABALETA VERÁSTEGUI, Sr. (G)

*Botswana*

MOJAFI, Mr (G)  
SENNANYANA, Ms (G)  
MOLOBE, Mr (E)  
MHOTSHA, Mr(T/W)

*Brésil/Brazil/Brasil*

BARBOSA, Sr. (G)  
SALVATTI, Sra. (G)  
TEIXEIRA DE SOUSA, Sra. (E)  
DE LISBOA AMANCIO VALE, Sr.(T/W)

*Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam*

MOHD YUSOF, Mr (G)  
PG. KAMIS, Mr (G)

*Bulgarie/Bulgaria*

ZHELYAZKOV, Mr (E)  
DIMITROV, Mr(T/W)

*Burkina Faso*

SAWADOGO, M. (G)  
YAMEOGO, Mme (E)  
TIENDREBEGO, M.(T/W)

*Cambodge/Cambodia/Camboya*

HOU, Mr (G)  
HEANG, Mr (G)

*Cameroun/Cameroon/Camerún*

AKOLLA EKAH, M. (G)  
NGONO, Mme (G)  
BATONGUE, M. (E)  
BISSALA, M.(T/W)

*Canada/Canadá*

LEWIS, Mr (G)  
MOUNIER, Mrs (G)  
ROYER, Mr(T/W)

*Cabo Verde*

CARVALHO, M. (G)  
MARTINS TAVARES, M. (G)  
FORTES, Mme (E)  
ASCENÇÃO SILVA, M.(T/W)

*Chili/Chile*

APARICIO, Sr. (G)  
GUESALAGA, Sr. (G)  
BOBIC, Sr. (E)  
AGUILERA, Sr.(T/W)

*Chine/China*

HAO, Mr (G)  
GAO, Mr (G)  
LIU, Mrs (E)  
JIANG, Mr(T/W)

*Chypre/Cyprus/Chipre*

PANTAZI, Ms (G)  
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)  
MOYSEOS, Mr(T/W)

*Colombie/Colombia*

RIOS, Sr. (G)  
QUINTANA, Sr. (G)  
GÓMEZ, Sr.(T/W)

*Comores/Comoros/Comoras*

SALIM, M.(T/W)

*Congo*

NDEBEKA, M. (E)  
ELAULT, M.(T/W)

*République de Corée/Republic of Korea/República de Corea*

CHOI, Mr (G)  
KWON, Ms (G)  
CHOI, Ms (E)  
RYU, Ms(T/W)

*Costa Rica*

GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)  
DENGO, Sr. (G)  
QUESADA FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

*Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire*

KONE, M. (G)  
DIALLO, M. (E)  
TRAORE, M.(T/W)

*Croatie/Croatia/Croacia*

PENIC-IVANKO, Mrs (G)  
FISEKOVIC, Mrs (G)  
HORVATIC, Mrs (E)  
KROFLIN, Mr(T/W)

*Cuba*

CASTILLO SANTANA, Sr. (G)  
THOMAS RAMÍREZ, Sra. (G)  
MESA GARCÍA, Sr. (E)  
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

*Danemark/Denmark/Dinamarca*

JENSEN, Mr (G)  
LORENTZEN, Mr (G)  
DREESEN, Mr (E)  
OHRT, Mr(T/W)

*République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana*

HERNÁNDEZ, Sra. (G)  
HERNÁNDEZ, Sr. (G)  
RAMOS CRISPÍN, Sr.(T/W)

*Egypte/Egypt/Egipto*

ALYEIDIN, Ms (G)  
WAHBALLAH, Mr(T/W)

*El Salvador*

VELÁSQUEZ DE AVILÉS, Sra. (G)  
MENÉNDEZ, Sra. (G)

*Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos*

AL SUWAIDI, Mr (G)  
ALMARZOOQI, Mr (G)  
ALGAIZI, Mr (E)

*Equateur/Ecuador*

KRONFLE KOZHAYA, Sr. (E)  
SARANGO CORREA, Sr.(T/W)

*Espagne/Spain/España*

VEGA MOLINA, Sr. (G)  
CARBAJAL GARCÍA, Sr. (G)  
FERRER DUFOL, Sr. (E)  
ORTEGA FUENTES, Sra.(T/W)

*Estonie/Estonia*

PROOS, Ms (G)  
HION, Ms (G)  
MERILAI, Ms (E)  
TAMMELEHT, Ms(T/W)

*Etats-Unis/United States/Estados Unidos*

SUN, Mr (G)  
SHEPARD, Mr (G)  
POTTER, Mr (E)  
FOX, Ms(T/W)

*Ethiopie/Ethiopia/Etiopía*

SENBETE, Mr (G)  
ADEWO, Mr (G)  
ENDRIS, Mr (E)  
AMENU, Mr(T/W)

*ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. Of Macedonia/ex Rep. Yugoslava de Macedonia*

PAPATOLEVSKA, Mrs (G)  
DIMITROV, Mr (E)  
MITREVSKI, Mr(T/W)

*Fidji/Fiji*

WAQA, Mr (G)  
MARIO, Mr (G)  
PROBERT, Mr (E)  
URAI MANUFOLAU, Mr(T/W)

*Finlande/Finland/Finlandia*

KANTANEN, Ms (G)  
HEINONEN, Ms (G)  
KÄRKKÄINEN, Mr (E)  
KOUSA, Mr(T/W)

*France/Francia*

BAUDURET, Mme (G)  
PINEAU, Mme (E)  
ALEXANDRE, Mme(T/W)

*Gabon/Gabón*

MOULOMBA NZIENGUI, M. (G)  
MBOU MBINE, M.(T/W)

*Ghana*

OFORI AGYEMANG, Mrs (G)  
KORLETEY, Mr (G)  
FRIMPONG, Mr (E)  
ASAMOAH, Mr(T/W)

*Grèce/Greece/Grecia*

CHRYSANTHOU, Mme (G)  
PAPDATOS, M. (G)  
MANOUSI, Mme (E)  
KRATIMENOU, Mme(T/W)

*Guatemala*

CHÁVEZ, Sra. (G)  
VILLAGRÁN, Sr. (G)  
ACEVEDO, Sr.(T/W)

*Guinée/Guinea*

DOUMBOUYA, M. (G)  
SIDIBE, M. (E)  
MANSARE, M.(T/W)

*Honduras*

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)  
URTECHO, Sr. (E)  
AVILA GARCIA, Sr.(T/W)

*Hongrie/Hungary/Hungría*

TVARUSKÓ, Ms (G)  
PELEI, Ms (G)  
ROLEK, Mr (E)  
CZUGLERNÉ IVÁNY, Ms(T/W)

*Inde/India*

BAPAT, Ms (G)  
PATIL, Mr (E)  
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

*Indonésie/Indonesia*

YUSUP, Mr (G)  
ROOSTIAWATI, Mrs (G)  
YASAR, Ms (E)

*République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán*

ALIABADI, Mr (G)  
BEHZAD, Mr (G)  
TASDIGHI, Mrs (E)  
YAR AHMADIAN, Mr(T/W)

*Iraq*

MOHAMMED ALI, Mr (G)  
EL-SOODANI, Mr (G)  
AHMED, Mr (E)  
AL-BAWI, Mr(T/W)

*Irlande/Ireland/Irlanda*

SHERIDAN, Mr (G)  
GIGUERE, Mr (G)  
LYNCH, Ms(T/W)

*Islande/Iceland/Islandia*

KRISTINSSON, Mr (G)  
EYJOLFSSON, Mr (G)  
STEFANSDOTTIR, Ms (E)

*Italie/Italy/Italia*

TRAMBAJOLO, Mr (G)  
ARMELLIN, Mme (G)  
ROSSI, Mme (E)  
CAPPUCCIO, Mme(T/W)

*Jamaïque/Jamaica*

WEDDERBURN, Mr (G)  
WESLEY, Mr (G)  
CUTHBERT, Mrs (E)  
GRANT, Mr(T/W)

*Japon/Japan/Japón*

HIRASHIMA, Mr (G)  
ISAWA, Mr (G)  
MATSUI, Mr (E)  
SAKURADA, Mr(T/W)

*Jordanie/Jordan/Jordania*

LABADI, Ms (G)  
AL-JBOUR, Mr (G)  
MAAYTA, Mr(T/W)

*Kenya*

ISMAIL, Mr (G)  
NYAMBARI, Mr (G)  
MUGO, Mrs (E)  
ATWOLI, Mr(T/W)

*Kiribati*

NAUAN, Mr (G)  
TAATO, Ms (G)

*Lao, Rép. démocratique populaire/Lao People's Democratic Rep./Rep. Democrática Popular Lao*

DOUANGSAVANH, Mr (G)  
MOUNTIVONG, Mr (G)  
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)  
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

*Lesotho*

LEDIMO, Mrs (G)  
MATSOSO, Mrs (G)  
SEPHOMOLO, Mrs (E)  
SEMATLANE, Mr(T/W)

*Lettonie/Latvia/Letonia*

DREIMANE-ARNO, Ms (G)  
JANSONS, Mr (G)  
KIUKUCANE, Ms (E)  
MICKEVICA, Ms(T/W)

*Liban/Lebanon/Líbano*

ABDALLAH, Mr (G)  
FAYYAD, Mr (G)  
SAADE, Mr(T/W)

*Libéria/Liberia*

JACKOLLIE, Ms (G)  
THOMAS, Mr(T/W)

*Libye/Libya/Libia*

DERBI, Mr (G)  
ALGADI, Ms (G)  
SHARIF, Ms(T/W)

*Lituanie/Lithuania/Lituania*

DULKINAITĖ, Ms (G)  
ČERNIAUSKAS, Mr(T/W)

*Luxembourg/Luxemburgo*

FABER, M. (G)  
TUNSCH, M. (G)  
KIEFFER, M. (E)  
EISCHEN, Mme(T/W)

*Madagascar*

RAMANITRINIONY, M. (G)  
RAZAFINDRAIBE, M.(T/W)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

BAHARI, Mr (G)  
TAN, Mr (G)

*Malawi*

KALILANGWE, Mr (G)  
NYANGULU, Mr (G)  
MUNTHALI, Mr (E)  
KALICHERO, Mr(T/W)

*Maldives/Maldivas*

KENT, Mr (G)  
ADAM, Ms (G)  
HALEEM, Mr (E)  
ZAKIR, Mr(T/W)

*Mali/Malí*

COULIBALY, M. (G)  
KONATE, M. (G)  
KATILE, M.(T/W)

*Malte/Malta*

GATT, Mr (G)  
AZZOPARDI, Mr (G)  
FARRUGIA, Mr (E)  
CARACHI, Mr(T/W)

*Maroc/Morocco/Marruecos*

EL BERRAK, Mme (G)  
KABBAJ, M.(T/W)

*Maurice/Mauritius/Mauricio*

ARMOOGUM, Mr (G)  
DURSUM, Mr (E)  
RAY, Mr(T/W)

*Mauritanie/Mauritania*

EL HASSAN, M. (G)  
EL KHOU, M. (G)

*Mexique/Mexico/México*

CALVARIO CASARRUBIAS, Sra. (G)  
DE REGIL GÓMEZ, Sr. (E)

*République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova*

CERESCU, Mr (E)  
BUDZA, Mr(T/W)

*Monténégro/Montenegro*

SCHMIDT GUTZAT, Ms (G)  
SOC, Mrs (G)  
RADULOVIĆ, Mrs (E)  
KEKOVIĆ, Mr(T/W)

*Mozambique*

DENGO, M. (G)  
MAVILA, M. (G)  
MIGUEL, M. (E)  
SIMANGO, M.(T/W)

*Myanmar*

TUN, Mr(T/W)

*Namibie/Namibia*

SIMATAA, Mr (G)  
SHINGUADJA, Mr (G)  
PARKHOUSE, Mr (E)  
MUNIARO, Mr(T/W)

*Niger/Níger*

DOUNAMA, M. (G)  
GARBA BARKIRE, M. (G)  
SAGBO, M. (E)  
IDRISSA, M.(T/W)

*Norvège/Norway/Noruega*

GEDE VIDNES, Mrs (G)  
KVAM, Mrs (G)  
RIDDERVOLD, Mrs (E)  
JONSRUD, Mr(T/W)

*Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia*

MCHARDY, Mr (G)  
HOBBY, Mr (G)  
MACKAY, Mr (E)  
JONES, Mr(T/W)

*Oman/Omán*

AL MULLAHI, Mr (G)  
AL KIYUMI, Mr (E)



*Ouganda/Uganda*

SSENABULYA NAMATOVU, Mrs (E)  
WERIKHE, Mr(T/W)

*Pakistan/Pakistán*

KHAN, Mr (G)  
NAUMAN, Mr (E)  
AWAN, Mr(T/W)

*Panama/Panamá*

MENDOZA GANTES, Sr. (G)  
NAVARRO BRIN, Sr. (G)  
LINERO MENDOZA, Sr. (E)  
BERROCAL, Sr.(T/W)

*Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua  
New Guinea/Papua Nueva Guinea*

VASO, Mr (G)  
SAPULAI, Mr (G)  
AISI, Mr (E)  
KANAU, Mr(T/W)

*Paraguay*

LÓPEZ, Sra. (G)  
THOMAS, Sr. (G)  
GONZÁLEZ ARIAS, Sr. (E)  
LEGUIZAMÓN, Sra.(T/W)

*Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos*

VAN DIJK, Mr (G)  
GANS, Mr (G)  
VAN EMBDEN ANDRES, Ms (E)  
VAN WEZEL, Ms(T/W)

*Pérou/Peru/Perú*

CÁCERES PIZARRO, Sra. (G)  
CHÁVEZ BASAGOITIA, Sr. (G)  
BAZÁN FIGUEROA, Sr.(T/W)

*Philippines/Filipinas*

REBONG, Ms (G)  
CHATO, Ms (G)  
VARELA, Mr (E)  
MATULA, Mr(T/W)

*Pologne/Poland/Polonia*

LEMIESZEWSKA, Ms (G)  
BAURSKI, Mr (G)  
MAKSYMUK, Mr (E)  
DUBINSKI, Mr(T/W)

*Portugal*

DA COSTA FERNANDES, Ms (G)  
VALADAS DA SILVA, Mr (G)  
BISCAYA, Mr (E)  
SIMÕES DA SILVA, Mr(T/W)

*Qatar*

AL KHULAIFI, Mr (G)  
AL SULAITI, Mr (G)  
AL-KUWARI, Mr (E)  
AL SUBAIEI, Mr(T/W)

*Rép. Démocratique du*

*Congo/Democratic Republic of the  
Congo/Rep. Democrática del Congo*  
TSHIMUANGA MINCHIABO  
MUTOMBO, Mme (G)  
MUSONDA KALUSAMBO, M. (G)  
ATIBU SALEH MWEKEE, M. (E)  
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

*Roumanie/Romania/Rumania*

DUMITRIU, Mme (G)  
TUDORIE, M. (G)  
RUSU, M.(T/W)

*Royaume-Uni/United Kingdom/Reino  
Unido*

WARRICK, Ms (G)  
NOBLE, Ms (G)  
SYDER, Mr (E)  
GURNEY, Mr(T/W)

*Fédération de Russie/Russian  
Federation/Federación de Rusia*

KUZMENKOV, Mr (G)  
ELTSOVA, Ms (G)  
SHMAKOV, Mr(T/W)

*Rwanda*

NTAYOMBYA, Ms (G)  
RUGEMA, Mr (G)

*Saint-Marin/San Marino*

TONI, M.(T/W)

*Sénégal/Senegal*

CISSE, M. (G)  
SECK, Mme (G)  
DIOP, M. (E)  
GUIRO, M.(T/W)

*Serbie/Serbia*

MLADENOVIĆ NESTORVIĆ, Ms (G)  
MLADENOVIĆ, Mr (G)  
SAVKOVIĆ, Mr (E)  
ORBOVIĆ, Mr(T/W)

*Seychelles*

BRESSON, Ms (G)  
MOREL, Ms (G)  
LABROSSE, Mrs (E)  
ROBINSON, Mr(T/W)

*Singapour/Singapore/Singapur*

TAN, Ms (G)  
BOO, Ms (G)  
LIEW, Ms(T/W)

*Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia*

BERINEC, Mr (G)  
HRDINA, Mr (E)  
MACÁK, Mr(T/W)

*Slovénie/Slovenia/Eslovenia*

ŽEROVEC, Mr (G)  
ŠTERBENC, Ms (G)  
KRIVIC, Mrs (E)  
GÖTZ, Ms(T/W)

*Soudan/Sudan/Sudán*

BRHANELDIN, Mrs (G)  
MUSTAFA, Mr (E)  
YOUSIF, Mr(T/W)

*Soudan du Sud/South Sudan/Sudán  
del Sur*

LOTARA, Ms (G)  
BAIME, Mr (G)  
RIAK, Mr (E)  
ALEU, Mr(T/W)

*Sri Lanka*

RAJAPAKSA PALLEGEDARA, Mr (G)  
WEERASINGHE, Mrs (G)  
PEIRIS, Mr (E)  
DEVENDRA, Mr(T/W)

*Suède/Sweden/Suecia*

EKEUS, Mr (G)  
ERIKSSON, Mr (G)  
BECKMAN, Mr (E)  
THAPPER, Ms(T/W)

*Suisse/Switzerland/Suiza*

BERSET BIRCHER, Mme (G)  
KARRER, M. (G)  
PLASSARD, M. (E)  
CIRIGLIANO, M.(T/W)

*Suriname*

MANGROE, Ms (G)

*Swaziland/Swazilandia*

MATSEBULA, Mr (G)  
DLAMINI, Ms (G)  
NTANDO, Ms (E)  
DLAMINI, Mr(T/W)

*République-Unie de Tanzanie/United  
Republic of Tanzania /República*

*Unida de Tanzania*

SIMBA, Mr (G)  
SHITINDI, Mr (G)  
MLIMUKA, Mr (E)  
MGAYA, Mr(T/W)

*Tchad/Chad*

DJEGUEDEM, M. (G)  
MAHAMOUT, M. (G)  
ALI ABBAS, M. (E)  
ADJIA, M.(T/W)

*République tchèque/Czech  
Republic/República Checa*

HOMOLKOVÁ, Ms (G)  
JANEČEK, Mr (G)  
DRBALOVÁ, Ms (E)  
BAUEROVÁ, Ms(T/W)

*Thaïlande/Thailand/Tailandia*

JATTANOND, Ms (G)  
BHANDHUFALCK, Mrs (G)  
ROMCHATTHONG, Mrs (E)  
NARAWONG, Mr(T/W)

*Togo*

DOUAMENYO, M. (G)  
BATCHEY, M. (G)  
TEVI, M.(T/W)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago*

MC LEOD, Mr (G)  
GREAVES-SMITH, Mrs (G)  
ALI, Mrs (E)  
ANNISETTE, Mr(T/W)

*Tunisie/Tunisia/Túnez*

GHORAB, Mme (G)  
ABASSI, M.(T/W)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán*

POLLYYEVA, Ms (E)  
ALLAYEV, Mr(T/W)

*Turquie/Turkey/Turquía*

KAVLAK, Mr (G)  
DEMÍRTAŞ, Mr (G)  
CENTEL, Mr (E)

*Ukraine/Ucrania*

IVANKEVYCH, Mr (G)  
KLYMENKO, Mr (G)  
MIROSHNYCHENKO, Mr (E)  
OSOVI, Mr(T/W)

*Uruguay*

CAMILI, Sra. (G)  
CABRERA, Sra. (G)  
PENINO, Sr. (E)  
GAMBERA, Sr.(T/W)

*Venezuela (Rép. Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)*

FLORES, Sr. (G)  
COLMENARES GOYO, Sr. (G)  
SUÁREZ, Sra. (E)  
DÍAZ, Sr.(T/W)

*Viet Nam*

HOANG, Ms(T/W)

*Yémen/Yemen*

AL-SOBYE, Mr (G)  
AL-NASSIRI, Mr (G)

*Zambie/Zambia*

KAUNDA, Mr (G)  
MULINDETI, Mrs (G)  
CHIBANDA, Mr (E)  
HIKAUMBA, Mr(T/W)

*Zimbabwe*

MASOKA, Mr (G)  
MANZOU, Mr (G)  
MUFUKARE, Mr (E)  
NKIWANE, Mr(T/W)

---

**Contre/Against/En  
contra: 3**

*Canada/Canadá*

WOOLFORD, Mr (E)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

BARDAN, Mr (E)

*Tunisie/Tunisia/Túnez*

BACCOUCHE, Mme (G)

---

**Abstentions/Abstentions/  
Abstenciones: 12**

*Bulgarie/Bulgaria*

PIPERKOV, Mr (G)  
EVTIMOV, Mr (G)

*Colombie/Colombia*

ECHAVARRÍA, Sr. (E)

*Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos*

AL TUNAJI, Ms(T/W)

*Koweït/Kuwait*

AL-DOUSARI, Mr (G)

*Myanmar*

TUN, Mr (G)  
NAING, Mr (G)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán*

BAZAROV, Mr (G)  
KEPBANOVA, Ms (G)

*Viet Nam*

LE, Ms (G)  
DAO, Mr (G)  
NGUYEN, Mr (E)



Vote par appel nominal sur les amendements de 2014 au Code de la  
Convention du travail maritime, 2006

Record vote on the amendments of 2014 to the Code of the Maritime  
Labour Convention, 2006

Votación nominal relativa a las enmiendas de 2014 al Código del  
Convenio sobre el trabajo marítimo, 2006

***Pour/For/En Pro: 443***

***Contre/Against/En contra: 1***

***Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 26***

***Quorum: 305***

***Maj./May.: 297***

**Pour/For/En Pro: 443**

*Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica*

NDEBELE, Mr (G)  
SKHOSANA, Mr (G)  
MDWABA, Mr (E)  
NTSHALINTSHALI, Mr(T/W)

*Algérie/Algeria/Argelia*

ZAIDI, M. (G)  
BOUKADOUM, M. (G)  
MEGATELI, M. (E)  
SIDI SAID, M.(T/W)

*Allemagne/Germany/Alemania*

GÜNTHER, Mr (G)  
FARZAN, Mr (G)  
CONZEMIUS, Mr (E)  
KÜHL, Ms(T/W)

*Angola*

N'GOVE LUSSOKE, M. (G)  
BANGUEIRO GONÇALVES, Mme (G)  
LUÍS, M. (E)  
FRANCISCO, Mme(T/W)

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita*

ALYAHYA, Mr (G)  
ALGHORRI, Mr (G)  
RADHWAN, Mr(T/W)

*Argentine/Argentina*

ROSALES, Sr. (G)  
RIAL, Sra. (G)  
FUNES DE RIOJA, Sr. (E)  
MARTINEZ, Sr.(T/W)

*Australie/Australia*

GARNER, Mr (G)  
ANDERSON, Ms (G)

*Autriche/Austria*

ZWERENZ, Mr (G)  
DEMBSHER, Ms (G)  
KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)  
BÖGNER, Ms(T/W)

*Bahreïn/Bahrain/Bahrein*

ALMAHFOODH, Mr(T/W)

*Barbade/Barbados*

MARCUS-BURNETT, Mrs (G)

*Belgique/Belgium/Bélgica*

CLAES, M. (G)  
BOUTSEN, Mme (G)  
DE MEESTER, M. (E)  
LEEMANS, M.(T/W)

*Bénin/Benin*

BOKODAHU, M. (G)  
DJOSSOU MEBA BIO, Mme (G)  
JOHNSON, M. (E)  
AHITCHEME, M.(T/W)

*Botswana*

MOJAFI, Mr (G)  
SENNANYANA, Ms (G)  
MOLOBE, Mr (E)  
MHOTSHA, Mr(T/W)

*Brésil/Brazil/Brasil*

CORDEIRO DUNLOP, Sra. (G)  
BARBOSA, Sr. (G)  
TEIXEIRA DE SOUSA, Sra. (E)  
DE LISBOA AMANCIO VALE, Sr.(T/W)

*Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam*

MOHD YUSOF, Mr (G)  
PG. KAMIS, Mr (G)

*Bulgarie/Bulgaria*

PIPERKOV, Mr (G)  
EVTIMOV, Mr (G)  
ZHELYAZKOV, Mr (E)  
DIMITROV, Mr(T/W)

*Burkina Faso*

SAWADOGO, M. (G)  
YAMEOGO, Mme (E)  
TIENDREBEGO, M.(T/W)

*Cameroun/Cameroon/Camerún*

AKOLLA EKAH, M. (G)  
NGONO, Mme (G)  
BATONGUE, M. (E)  
BISSALA, M.(T/W)

*Canada/Canadá*

LEWIS, Mr (G)  
MOUNIER, Mrs (G)  
WOOLFORD, Mr (E)  
ROYER, Mr(T/W)

*Cabo Verde*

CARVALHO, M. (G)  
MARTINS TAVARES, M. (G)  
FORTES, Mme (E)  
ASCENÇÃO SILVA, M.(T/W)

*Chili/Chile*

APARICIO, Sr. (G)  
GUESALAGA, Sr. (G)  
AGUILERA, Sr.(T/W)

*Chine/China*

HAO, Mr (G)  
GAO, Mr (G)  
LIU, Mrs (E)  
JIANG, Mr(T/W)

*Chypre/Cyprus/Chipre*

PANTAZI, Ms (G)  
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)  
MOYSEOS, Mr(T/W)

*Colombie/Colombia*

RIOS, Sr. (G)  
QUINTANA, Sr. (G)  
GÓMEZ, Sr.(T/W)

*Comores/Comoros/Comoras*

SALIM, M.(T/W)

*Congo*

MAYALA, M. (E)  
ELAULT, M.(T/W)

*République de Corée/Republic of Korea/República de Corea*

CHOI, Mr (G)  
KWON, Ms (G)  
CHOI, Ms (E)  
RYU, Ms(T/W)

*Costa Rica*

GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)  
DENGO, Sr. (G)  
QUESADA FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

*Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire*

KONE, M. (G)  
DIALLO, M. (E)  
TRAORE, M.(T/W)

*Croatie/Croatia/Croacia*

PENIC-IVANKO, Mrs (G)  
FISEKOVIC, Mrs (G)  
HORVATIC, Mrs (E)  
KROFLIN, Mr(T/W)

*Cuba*

CASTILLO SANTANA, Sr. (G)  
THOMAS RAMÍREZ, Sra. (G)  
PARRA ROJAS, Sr. (E)  
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

*Danemark/Denmark/Dinamarca*

JENSEN, Mr (G)  
LORENTZEN, Mr (G)  
DREESEN, Mr (E)  
OHRT, Mr(T/W)

*République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana*

HERNÁNDEZ, Sra. (G)  
HERNÁNDEZ, Sr. (G)  
RAMOS CRISPÍN, Sr.(T/W)

*Egypte/Egypt/Egipto*

ALYEIDIN, Ms (G)  
WAHBALLAH, Mr(T/W)

*El Salvador*

VELÁSQUEZ DE AVILÉS, Sra. (G)

*Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos*

AL SUWAIDI, Mr (G)  
ALMARZOOQI, Mr (G)  
ALGAIZI, Mr (E)

*Equateur/Ecuador*

KRONFLE KOZHAYA, Sr. (E)  
SARANGO CORREA, Sr.(T/W)

*Espagne/Spain/España*

VEGA MOLINA, Sr. (G)  
CARBAJAL GARCÍA, Sr. (G)  
FERRER DUFOL, Sr. (E)  
ORTEGA FUENTES, Sra.(T/W)

*Estonie/Estonia*

PROOS, Ms (G)  
HION, Ms (G)  
MERILAI, Ms (E)  
TAMMELEHT, Ms(T/W)

*Etats-Unis/United States/Estados Unidos*

SUN, Mr (G)  
SHEPARD, Mr (G)  
POTTER, Mr (E)  
FOX, Ms(T/W)

*Ethiopie/Ethiopia/Etiopía*

SENBETE, Mr (G)  
ADEWO, Mr (G)  
ENDRIS, Mr (E)  
AMENU, Mr(T/W)

*ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. Of Macedonia/ex Rep. Yugoslava de Macedonia*

PAPATOLEVSKA, Mrs (G)  
DIMITROV, Mr (E)  
MITREVSKI, Mr(T/W)

*Fidji/Fiji*

WAQA, Mr (G)  
MARIO, Mr (G)  
PROBERT, Mr (E)  
URAI MANUFOLAU, Mr(T/W)

*Finlande/Finland/Finlandia*

KANTANEN, Ms (G)  
HEINONEN, Ms (G)  
KÄRKKÄINEN, Mr (E)  
KOUSA, Mr(T/W)

*France/Francia*

BAUDURET, Mme (G)  
PINEAU, Mme (E)  
ALEXANDRE, Mme(T/W)

*Gabon/Gabón*

MOULOMBA NZIENGUI, M. (G)  
MBOU MBINE, M.(T/W)

*Ghana*

OFORI AGYEMANG, Mrs (G)  
KORLETEY, Mr (G)  
FRIMPONG, Mr (E)  
ASAMOAH, Mr(T/W)

*Grèce/Greece/Grecia*

CHRYSANTHOU, Mme (G)  
PAPADATOS, M. (G)  
MANOUSI, Mme (E)  
KRATIMENOU, Mme(T/W)

*Guatemala*

CHÁVEZ, Sra. (G)  
VILLAGRÁN, Sr. (G)  
ACEVEDO, Sr.(T/W)

*Guinée/Guinea*

DOUMBOUYA, M. (G)  
SIDIBE, M. (E)  
MANSARE, M.(T/W)

*Honduras*

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)  
URTECHO, Sr. (E)  
AVILA GARCIA, Sr.(T/W)

*Hongrie/Hungary/Hungría*

TVARUSKÓ, Ms (G)  
PELEI, Ms (G)  
ROLEK, Mr (E)  
CZUGLERNÉ IVÁNY, Ms(T/W)

*Inde/India*

BAPAT, Ms (G)  
PATIL, Mr (E)  
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)  
*Indonésie/Indonesia*  
YUSUP, Mr (G)  
ROOSTIAWATI, Mrs (G)  
YASAR, Ms (E)

*République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán*

ALIABADI, Mr (G)  
BEHZAD, Mr (G)  
TASDIGHI, Mrs (E)  
YAR AHMADIAN, Mr(T/W)

*Iraq*

MOHAMMED ALI, Mr (G)  
EL-SOODANI, Mr (G)  
AHMED, Mr (E)  
AL-BAWI, Mr(T/W)

*Irlande/Ireland/Irlanda*

SHERIDAN, Mr (G)  
GIGUERE, Mr (G)  
LYNCH, Ms(T/W)

*Islande/Iceland/Islandia*

KRISTINSSON, Mr (G)  
EYJOLFSSON, Mr (G)  
STEFANSDOTTIR, Ms (E)

*Israël/Israel*

AMRANI, Mr (G)  
KARA, Mr(T/W)

*Italie/Italy/Italia*

TRAMBAJOLO, Mr (G)  
ARMELLIN, Mme (G)  
ROSSI, Mme (E)  
CAPPUCCIO, Mme(T/W)

*Jamaïque/Jamaica*

WEDDERBURN, Mr (G)  
WESLEY, Mr (G)  
CUTHBERT, Mrs (E)  
GRANT, Mr(T/W)

*Japon/Japan/Japón*

HIRASHIMA, Mr (G)  
ISAWA, Mr (G)  
MATSUI, Mr (E)  
SAKURADA, Mr(T/W)

*Jordanie/Jordan/Jordania*

LABADI, Ms (G)  
AL-JBOUR, Mr (G)  
MAAYTA, Mr(T/W)

*Kenya*

ISMAIL, Mr (G)  
NYAMBARI, Mr (G)  
MUGO, Mrs (E)  
ATWOLI, Mr(T/W)

*Kiribati*

NAUAN, Mr (G)  
TAATO, Ms (G)

*Koweït/Kuwait*

AL-DOUSARI, Mr (G)

*Lao, Rép. démocratique  
populaire/Lao People's Democratic  
Rep./Rep. Democrática Popular Lao*

DOUANGSAVANH, Mr (G)  
MOUNTIVONG, Mr (G)  
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)  
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

*Lesotho*

LEDIMO, Mrs (G)  
MATSOSO, Mrs (G)  
SEPHOMOLO, Mrs (E)  
SEMATLANE, Mr(T/W)

*Lettonie/Latvia/Letonia*

DREIMANE-ARNO, Ms (G)  
JANSONS, Mr (G)  
KIUKUCANE, Ms (E)  
MICKEVICA, Ms(T/W)

*Liban/Lebanon/Líbano*

ABDALLAH, Mr (G)  
FAYYAD, Mr (G)  
SAADE, Mr(T/W)

*Libéria/Liberia*

JACKOLLIE, Ms (G)  
THOMAS, Mr(T/W)

*Libye/Libya/Libia*

DERBI, Mr (G)  
ALGADI, Ms (G)  
SHARIF, Ms(T/W)

*Lituanie/Lithuania/Lituania*

DULKINAITĖ, Ms (G)  
ČERNIAUSKAS, Mr(T/W)

*Luxembourg/Luxemburgo*

FABER, M. (G)  
TUNSCH, M. (G)  
KIEFFER, M. (E)  
EISCHEN, Mme(T/W)

*Madagascar*

RAMANITRINIONY, M. (G)  
RAZAFINDRAIBE, M.(T/W)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

JOAKIM, Mr (G)  
TAN, Mr (G)

*Malawi*

KALILANGWE, Mr (G)  
NYANGULU, Mr (G)  
MUNTHALI, Mr (E)  
KALICHERO, Mr(T/W)

*Maldives/Maldivas*

KENT, Mr (G)  
ADAM, Ms (G)  
HALEEM, Mr (E)  
ZAKIR, Mr(T/W)

*Mali/Mali*

COULIBALY, M. (G)  
KATILE, M.(T/W)

*Malte/Malta*

GATT, Mr (G)  
AZZOPARDI, Mr (G)  
FARRUGIA, Mr (E)  
CARACHI, Mr(T/W)

*Maroc/Morocco/Marruecos*

EL BERRAK, Mme (G)  
KABBAJ, M.(T/W)

*Maurice/Mauritius/Mauricio*

ARMOOGUM, Mr (G)  
DURSUN, Mr (E)  
RAY, Mr(T/W)

*Mauritanie/Mauritania*

EL HASSAN, M. (G)  
EL KHOU, M. (G)

*Mexique/Mexico/México*

DE REGIL GÓMEZ, Sr. (E)  
MEDINA TORRES, Sr.(T/W)

*République de Moldova/Republic of  
Moldova/República de Moldova*

CERESCU, Mr (E)  
BUDZA, Mr(T/W)

*Monténégro/Montenegro*

SCHMIDT GUTZAT, Ms (G)  
SOC, Mrs (G)  
RADULOVIĆ, Mrs (E)  
KEKOVIĆ, Mr(T/W)

*Mozambique*

DENGO, M. (G)  
MAVILA, M. (G)  
MIGUEL, M. (E)  
SIMANGO, M.(T/W)

*Myanmar*

TUN, Mr (G)  
NAING, Mr (G)  
TUN, Mr(T/W)

*Namibie/Namibia*

SIMATAA, Mr (G)  
SHINGUADJA, Mr (G)  
PARKHOUSE, Mr (E)  
MUNIARO, Mr(T/W)

*Niger/Níger*

DOUNAMA, M. (G)  
GARBA BARKIRE, M. (G)  
SAGBO, M. (E)  
IDRISSA, M.(T/W)

*Norvège/Norway/Noruega*

GEDE VIDNES, Mrs (G)  
KVAM, Mrs (G)  
RIDDERVOLD, Mrs (E)  
JONSRUD, Mr(T/W)

*Nouvelle-Zélande/New  
Zealand/Nueva Zelandia*

MCHARDY, Mr (G)  
HOBBY, Mr (G)  
MACKAY, Mr (E)  
JONES, Mr(T/W)

*Oman/Omán*

AL MULLAHI, Mr (G)

*Ouganda/Uganda*

SSENABULYA NAMATOVU, Mrs (E)  
WERIKHE, Mr(T/W)

*Pakistan/Pakistán*

KHAN, Mr (G)  
NAUMAN, Mr (E)  
AWAN, Mr(T/W)

*Panama/Panamá*

MENDOZA GANTES, Sr. (G)  
NAVARRO BRIN, Sr. (G)  
LINERO MENDOZA, Sr. (E)  
BERROCAL, Sr.(T/W)

*Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua  
New Guinea/Papua Nueva Guinea*

VASO, Mr (G)  
SAPULAI, Mr (G)  
AISI, Mr (E)  
KANAU, Mr(T/W)

*Paraguay*

LÓPEZ, Sra. (G)  
THOMAS, Sr. (G)  
GONZÁLEZ ARIAS, Sr. (E)  
LEGUIZAMÓN, Sra.(T/W)

*Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos*

VAN DIJK, Mr (G)  
GANS, Mr (G)  
VAN EMBDEN ANDRES, Ms (E)  
VAN WEZEL, Ms(T/W)

*Pérou/Peru/Perú*

CÁCERES PIZARRO, Sra. (G)  
CHÁVEZ BASAGOITIA , Sr. (G)  
BAZÁN FIGUEROA, Sr.(T/W)

*Philippines/Filipinas*

REBONG, Ms (G)  
CHATO, Ms (G)  
VARELA, Mr (E)  
MATULA, Mr(T/W)

*Pologne/Poland/Polonia*

LEMIESZEWSKA, Ms (G)  
BAURSKI, Mr (G)  
MAKSYMUK, Mr (E)  
DUBINSKI, Mr(T/W)

*Portugal*

DA COSTA FERNANDES, Ms (G)  
VALADAS DA SILVA, Mr (G)  
BISCAYA, Mr (E)  
SIMÕES DA SILVA, Mr(T/W)

*Qatar*

AL SULAITI, Mr (G)  
AL-KUWARI, Mr (E)  
AL SUBAIEI, Mr(T/W)

*Rép. Démocratique du*

*Congo/Democratic Republic of the  
Congo/Rep. Democrática del Congo*

TSHIMUANGA MINCHIABO  
MUTOMBO, Mme (G)  
MUSONDA KALUSAMBO, M. (G)  
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

*Roumanie/Romania/Rumania*

DUMITRIU, Mme (G)  
TUDORIE, M. (G)  
RUSU, M.(T/W)

*Royaume-Uni/United Kingdom/Reino  
Unido*

WARRICK, Ms (G)  
NOBLE, Ms (G)  
SYDER, Mr (E)  
GURNEY, Mr(T/W)

*Fédération de Russie/Russian  
Federation/Federación de Rusia*

KUZMENKOV, Mr (G)  
ELTSOVA, Ms (G)  
SHMAKOV, Mr(T/W)

*Saint-Marin/San Marino*

TONI, M.(T/W)

*Sénégal/Senegal*

CISSE, M. (G)  
SECK, Mme (G)  
DIOP, M. (E)  
GUIRO, M.(T/W)

*Serbie/Serbia*

MLADENOVIC NESTOROVIC, Ms (G)  
MLADENOVIC, Mr (G)  
SAVKOVIC, Mr (E)  
ČANAK, Mr(T/W)

*Seychelles*

BRESSON, Ms (G)  
MOREL, Ms (G)  
LABROSSE, Mrs (E)  
ROBINSON, Mr(T/W)

*Singapour/Singapore/Singapur*

TAN, Ms (G)  
BOO, Ms (G)  
LIEW, Ms(T/W)

*Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia*

BERINEC, Mr (G)  
HRDINA, Mr (E)  
MACÁK, Mr(T/W)

*Slovénie/Slovenia/Eslovenia*

ŽEROVEC, Mr (G)  
ŠTERBENC, Ms (G)  
KRIVIC, Mrs (E)  
GÖTZ, Ms(T/W)

*Soudan/Sudan/Sudán*

BRHANELDIN, Mrs (G)  
MUSTAFA, Mr (E)  
YOUSIF, Mr(T/W)

*Soudan du Sud/South Sudan/Sudán  
del Sur*

LOTARA, Ms (G)  
BAIME, Mr (G)  
RIAK, Mr (E)  
ALEU, Mr(T/W)

*Sri Lanka*

RAJAPAKSA PALLEGEDARA, Mr (G)  
WEERASINGHE, Mrs (G)  
PEIRIS, Mr (E)  
DEVENDRA, Mr(T/W)

*Suède/Sweden/Suecia*

EKEUS, Mr (G)  
ERIKSSON, Mr (G)  
BECKMAN, Mr (E)  
THAPPER, Ms(T/W)

*Suisse/Switzerland/Suiza*

PLASSARD, M. (E)  
CIRIGLIANO, M.(T/W)

*Suriname*

MANGROE, Ms (G)

*Swaziland/Swazilandia*

MATSEBULA, Mr (G)  
DLAMINI, Ms (G)  
NTANDO, Ms (E)  
DLAMINI, Mr(T/W)

*République-Unie de Tanzanie/United  
Republic of Tanzania /República  
Unida de Tanzania*

SIMBA, Mr (G)  
SHITINDI, Mr (G)  
MLIMUKA, Mr (E)  
MGAYA, Mr(T/W)

*Tchad/Chad*

ALI ABBAS, M. (E)  
ADJIA, M.(T/W)

*République tchèque/Czech  
Republic/República Checa*

HOMOLKOVÁ, Ms (G)  
JANEČEK, Mr (G)  
DRBALOVÁ, Ms (E)  
BAUEROVÁ, Ms(T/W)

*Thaïlande/Thailand/Tailandia*

JATTANOND, Ms (G)  
BHANDHUFALCK, Mrs (G)  
ROMCHATTHONG, Mrs (E)  
NARAWONG, Mr(T/W)

*Togo*

DOUAMENYO, M. (G)  
BACHEY, M. (G)  
TEVI, M.(T/W)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and  
Tobago/Trinidad y Tabago*

MC LEOD, Mr (G)  
GREAVES-SMITH, Mrs (G)  
ALI, Mrs (E)  
ANNISETTE, Mr(T/W)

*Tunisie/Tunisia/Túnez*

GHORAB, Mme (G)  
BACCOUCHE, Mme (G)  
ABASSI, M.(T/W)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán*

POLLYYEVA, Ms (E)  
ALLAYEV, Mr(T/W)

*Turquie/Turkey/Turquía*

KAVLAK, Mr (G)  
DEMİRTAŞ, Mr (G)  
CENTEL, Mr (E)

*Ukraine/Ucrania*

IVANKEVYCH, Mr (G)  
KLYMENKO, Mr (G)  
MIROSHNYCHENKO, Mr (E)  
OSOVYI, Mr(T/W)

*Uruguay*

GAMBERA, Sr.(T/W)

*Venezuela (Rép.*

*Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)*

SUÁREZ, Sra. (E)

*Viet Nam*

LE, Ms (G)  
DAO, Mr (G)  
NGUYEN, Mr (E)  
HOANG, Ms(T/W)

*Yémen/Yemen*

AL-SOHYBE, Mr (G)  
AL-NASSIRI, Mr (G)

*Zambie/Zambia*

KAUNDA, Mr (G)  
MULINDETI, Mrs (G)  
CHIBANDA, Mr (E)  
HIKAUMBA, Mr(T/W)

*Zimbabwe*

MASOKA, Mr (G)  
MANZOU, Mr (G)  
MUFUKARE, Mr (E)  
NKIWANE, Mr(T/W)

---

**Contre/Against/En  
contra: 1**

*Bahreïn/Bahrain/Bahreïn*

ALAMER, Mr (E)

---

**Abstentions/Abstentions/  
Abstenciones: 26**

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita*

ALQAHTANI, Mr (E)

*Australie/Australia*

ANDERSON, Mr (E)

*Bahreïn/Bahrain/Bahreïn*

ALDOSRI, Ms (G)  
MOHAMED, Mr (G)

*Cambodge/Cambodia/Camboya*

HOU, Mr (G)  
HEANG, Mr (G)

*Chili/Chile*

BOBIC, Sr. (E)

*Colombie/Colombia*

ECHAVARRÍA, Sr. (E)

*El Salvador*

MENÉNDEZ, Sra. (G)

*Emirats arabes unis/United Arab*

*Emirates/Emiratos Árabes Unidos*

AL TUNAJI, Ms(T/W)

*Malaisie/Malaysia/Malasia*

BARDAN, Mr (E)

*Mali/Malí*

KONATE, M. (G)

*Mexique/Mexico/México*

CALVARIO CASARRUBIAS, Sra. (G)

*Rép. Démocratique du*

*Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo*

ATIBU SALEH MWEKKEE, M. (E)

*Suisse/Switzerland/Suiza*

BERSET BIRCHER, Mme (G)  
KARRER, M. (G)

*Tchad/Chad*

DJEGUEDEM, M. (G)  
MAHAMOUT, M. (G)

*Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán*

BAZAROV, Mr (G)  
KEPBANOVA, Ms (G)

*Uruguay*

CAMILI, Sra. (G)  
CABRERA, Sra. (G)  
PENINO, Sr. (E)

*Venezuela (Rép.*

*Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)*

FLORES, Sr. (G)  
COLMENARES GOYO, Sr. (G)  
DÍAZ, Sr.(T/W)

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Douzième séance</i>	
Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation des rapports dont la Conférence prend acte et approbation des propositions de la commission.....	1
Votes par appel nominal sur le projet de protocole relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et le projet de recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé .....	3
Vote par appel nominal sur les amendements de 2014 au Code de la convention du travail maritime, 2006.....	3
<i>Treizième séance</i>	
Rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle: Présentation, discussion et approbation .....	4
Conclusions proposées par la Commission sur la transition de l'économie informelle: Adoption .....	16
Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle»: Adoption .....	16
Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi: Présentation, discussion et approbation .....	16
Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption .....	24
Conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption.....	24
<b>Vote par appel nominal sur le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930 .....</b>	<b>25</b>
<b>Vote par appel nominal sur la recommandation sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014.....</b>	<b>30</b>
<b>Vote par appel nominal sur les amendements de 2014 au Code de la convention du travail maritime, 2014 .....</b>	<b>35</b>

.....  
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact  
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-  
• sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-  
• plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence  
• sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.  
• .....